

Annual Performance Report - CAP Strategic Plan - France

CCI	2023FR06AFSP001
Période comptable	16/10/2023 - 15/10/2024
Référence nationale	
Version du plan stratégique relevant de la PAC	3.2
Date de la soumission du comité de suivi	17/02/2025
Intitulé en anglais	Annual Performance Report - CAP Strategic Plan - France
Intitulé en Français	Rapport Annuel de Performance 2024 - Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027 - France -
Version	2024.1
Statut	Envoyé
Date de génération du rapport	07/03/2025 09:27

Table des matières

DOCUMENTS	4
1. PARTIE NARRATIVE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE	5
1.1 Synthèse de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique relevant de la PAC pendant l'exercice 2024.....	5
1.2 État d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique relevant de la PAC par objectif spécifique et transversal.....	9
1.2.1 OS1: favoriser des revenus agricoles viables et la résilience du secteur agricole dans l'ensemble de l'Union afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la diversité agricole sur le long terme et d'assurer la viabilité économique de la production agricole dans l'Union	9
1.2.2 OS2: renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité des exploitations agricoles, à court terme et long terme, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la transition numérique.....	11
1.2.3 OS3: améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur	14
1.2.4 OS4: contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la séquestration du carbone, ainsi que promouvoir l'énergie durable	17
1.2.5 OS5: favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air, notamment en diminuant la dépendance à l'égard des produits chimiques.....	19
1.2.6 OS6: contribuer à mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et à l'inverser, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages	22
1.2.7 OS7: attirer et soutenir les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs et faciliter le développement durable des entreprises dans les zones rurales	24
1.2.8 OS8: promouvoir l'emploi, la croissance, l'égalité des sexes, y compris la participation des femmes à l'agriculture, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie circulaire et la sylviculture durable	26
1.2.9 OS9: améliorer la réponse de l'agriculture de l'Union aux exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris des aliments de grande qualité, sûrs et nutritifs produits de manière durable, pour réduire le gaspillage alimentaire, ainsi qu'améliorer le bien-être animal et lutter contre les résistances aux antimicrobiens	27
1.2.10 Objectif transversal: moderniser l'agriculture et les zones rurales en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la transition numérique dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation par les agriculteurs, grâce à un meilleur accès à la recherche, à l'innovation, à l'échange de connaissances et à la formation.....	29
1.3 Aspects horizontaux de la mise en œuvre du plan stratégique relevant de la PAC.....	30
1.4 Dérogation aux normes BCAE en 2024	32
2. PARTIE QUANTITATIVE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE	34
2.1. Valeurs atteintes des indicateurs de résultat	34
2.2. Réalisations effectuées — montants unitaires — financement national complémentaire.....	43
2.2.1 Interventions sous la forme de paiements directs.....	43
2.2.2 Interventions sectorielles	57
2.2.3 Interventions en faveur du développement rural	64
2.2.4 Financement national complémentaire.....	146
2.3. Réalisations effectuées — valeurs agrégées.....	148
2.3.1 Valeurs agrégées des indicateurs de réalisation par intervention et par unité de mesure.....	148
2.3.2 Valeurs agrégées des indicateurs de réalisation par type d'intervention et par unité de mesure	164
2.3.3 Autres valeurs agrégées des indicateurs de réalisation.....	166
2.4. Autres montants unitaires de référence	167
2.4.1 Option prévue par l'article 134, paragraphe 6, point a).....	167
Opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2023	167
Opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2024	167
2.4.2 Option prévue par l'article 134, paragraphe 6, point b)	167
2.5. Utilisation des instruments financiers pour les interventions en faveur du développement rural....	170

Dépenses éligibles	170
Montant des ressources publiques et privées mobilisées en sus du Feader	171
Montant des coûts et frais de gestion déclarés comme dépenses éligibles par produit financier pour les organismes sélectionnés au moyen d'une passation de marché de gré à gré	172
Montant des coûts et frais de gestion déclarés comme dépenses éligibles par produit financier pour les organismes sélectionnés au moyen d'un appel d'offres.....	173
Autres.....	174
2.6. Informations sur les graines oléagineuses, le coton et l'aide nationale transitoire.....	175
2.6.1 Informations sur les graines oléagineuses	175
2.6.2 Informations sur le coton.....	175
2.6.3 Informations sur l'aide nationale transitoire.....	175

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type du document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Expéditeur
Donnees_RAP_XML_2024_20250211_v6.1	Fichier d'importation XML pour l'importation de données quantitatives	13 févr. 2025	Donnees_RAP_XML_2024_20250211_v6.1	Ares(2025)1815697	Donnees_RAP_XML_2024_20250211_v6.1	7 mars 2025	n00ar91a
ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2024 – FRANCE : LISTE DES CODES MUP AVEC DEPENSES PLANIFIEES SUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 DANS PSN V3.2 MAIS SANS REALISATION DANS LE RAP 2024	Autre document de l'État membre	7 mars 2025	Annexe RAP EF 2024		ANNEXE AU RAP 2024 – FRANCE : LISTE DES CODES MUP AVEC DEPENSES PLANIFIEES SUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 DANS PSN V3.2 MAIS SANS REALISATION DANS LE RAP 2024	7 mars 2025	n0037rs6
Annual Performance Report snapshot 2023FR06AFSP001 2024.1	Instantané du Rapport annuel de performance	7 mars 2025		Ares(2025)1815697	Annual Performance Report snapshot 2023FR06AFSP001 2024.1 Annual Performance Report snapshot 2023FR06AFSP001 2024.1	7 mars 2025	n00ar91a

1. PARTIE NARRATIVE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

1.1 Synthèse de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique relevant de la PAC pendant l'exercice 2024

L'année 2024 a été marquée par un contexte de forte crise agricole qui a amené à la réouverture des actes de base et à des modifications significatives du Plan stratégique national (PSN). Toutefois, la mise en œuvre de la PAC s'est poursuivie de manière uniforme dans l'ensemble du territoire national, témoignant d'un effort administratif important, tant au niveau national, régional que départemental.

Les travaux juridiques, et le développement des outils informatiques nécessaires à l'instruction et au paiement des demandes d'aides, sont des conditions préalables à la mise en œuvre d'une campagne PAC.

Au plan réglementaire national français, l'ensemble des décrets et arrêtés, ainsi que les instructions techniques et notices pour les bénéficiaires et la mise en œuvre du PSN ont été finalisés. La modification récente des règlements de base de la PAC a également nécessité des travaux juridiques au niveau national pour transposer les flexibilités introduites par les nouveaux textes, en particulier s'agissant des normes de la conditionnalité. En lien avec le PSN, la France a également mis en place le régime exempté de notification SA.116231 relatif aux aides en faveur des projets LEADER - Développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) pour la période 2024-2027.

En outre, un travail conséquent a été réalisé avec l'Agence de services et de paiement (ASP) pour mettre à disposition et, lorsque déjà existants, améliorer les outils de dépôt des demandes, de traitement et d'instrumentation des dossiers PAC (Telepac, SAFRAN, OMEGA, SIGMA, outils de gestion HSIGC régionaux etc.). Parallèlement, pour assurer le respect des exigences réglementaires en matière de suivi de la performance, un chantier de développement informatique, piloté par l'ASP, s'est poursuivi pour aboutir à la création d'un outil de gestion et de collecte des données (DATAPLAN) capable de dialoguer avec l'interface mise à disposition par la Commission (SFC) et d'une base plus vaste de données PSN (DATA LAKE) qui sera utilisée de manière transversale et permettra d'alimenter les travaux d'évaluation du PSN.

La campagne PAC 2023 pour les aides relevant du SIGC s'est déployée de manière satisfaisante et en juillet 2024 le montant versé au total était de 6,62 Mds€, répartis comme suit : 5,6 Mds€ pour les aides découplées (paiement de base, redistributif, écorégimes, paiement complémentaire jeune agriculteur), 808 M€ pour les aides animales et 186 M€ pour les aides végétales.

Le critère « agriculteur actif » a constitué une nouveauté importante du déploiement de la nouvelle programmation. Parmi les 287 000 demandeurs d'aide directes (principalement concernés par le critère), l'inéligibilité aux critères « retraite » et « social » a concerné respectivement 1,82 % et 1,35 % des demandeurs d'aide, conformément aux prévisions.

Au cours de la campagne 2023, l'écorégime a été sollicité par plus de 90% des demandeurs de paiements directs (76% des demandes sur la voie des pratiques agroécologiques, 18% sur la voie de la certification environnementale, 6% sur la voie des éléments favorables à la biodiversité ; 3% des demandeurs ont par ailleurs sollicité le bonus haies). On constate globalement un nombre plus important que prévu d'exploitants respectant les critères du niveau supérieur. Tout particulièrement, s'agissant du critère de diversification des cultures prévu dans la voie des pratiques agroécologiques, on remarque une augmentation du nombre de points atteints entre 2021 et 2023 ce qui montre que les agriculteurs ont fait l'effort nécessaire pour adapter leurs assolements aux nouvelles exigences. Cela correspond à la volonté de concevoir un dispositif inclusif afin que le plus grand nombre puisse s'engager sur le chemin d'une transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Cependant, certaines aides ont été impactées par le contexte de volatilité des marchés et d'instabilité internationale. Ainsi, en 2023, les aides à la conversion en agriculture biologique (AB) ont été marquées par une baisse des demandes d'engagement, liée à la forte instabilité que connaît le secteur. Pour remédier

à cette difficulté, un régime d'aides d'État a permis, à partir d'août 2023, de prendre en charge sur crédits nationaux, une partie des pertes économiques et de soutenir la trésorerie des agriculteurs engagés dans ce mode de production. Dans le même temps, le nouveau programme « Ambition bio 2027 », mis en place en début 2024, a été renforcé pour relancer la demande et consolider les filières biologiques. De plus, des moyens de communication permettant de valoriser les « produits bio » ont été déployés dans le but de stimuler la demande auprès des consommateurs.

Concernant le Programme National d'Aides (PNA) pour la vitiviniculture, le réalisé est en-deçà du programmé au titre du PSN. Néanmoins l'enveloppe annuelle de FEAGA allouée au secteur viticole en France, à savoir 269,6M€, a bien été intégralement mobilisée en appui au secteur entre le 16/10/2023 et le 15/10/2024. En revanche elle l'a été de façon plus importante sur les bases juridiques OCM qu'anticipé lors de la programmation du PSN. C'est ce qui explique les divergences de consommation d'enveloppe pour les interventions sectorielles vitivinicoles du PSN entre les prévisions et l'exécution sur l'exercice financier (EF) 2024. Ainsi, les mesures de distillation de crise autorisées par la Commission sur une base juridique OCM et non anticipée lors de la programmation du PSN ont en France conduit à payer 68,5M€ aux opérateurs depuis l'enveloppe annuelle de FEAGA, diminuant d'autant les enveloppes disponibles pour l'exécution d'interventions PSN. De plus, la plupart des interventions contribuent à financer des actions qui s'exécutent sur 18 mois ou plus. Lors de la programmation du PSN la période de réalisation budgétaire avait à tort été assimilée à la période de réalisation des actions. C'est pourquoi sur l'EF 2024 ce sont 163,7M€ de FEAGA qui ont été mobilisés pour des paiements sur des dossiers initiés par les acteurs de la filière sous la programmation PAC précédente donc également sur base OCM et non PSN, et seulement 37,4M€ au titre du PSN. D'une façon générale, la transition entre deux bases juridiques différentes pour des mesures identiques s'exécutant sur un pas de temps allant de 18 mois à plusieurs années a rendu particulièrement complexe l'établissement de prévisions robustes.

Concernant les programmes opérationnels (PO), 67 nouveaux PO ont débuté au 01/01/2024, portant le nombre de PO à 76 (dont 9 débutés au 01/01/2023). Les dépenses prévisionnelles pour 2024 atteignent 172 M€, réparties principalement entre optimisation de la production, qualité des produits, environnement et commercialisation. Le montant des avances versées pour 2024 s'élève à 18,7 M€.

Au niveau régional, les Autorités de Gestion Régionales (AGR) ont dû articuler les dernières programmations du RDR3 (qui ont eu lieu fin 2023 / début 2024) et la programmation PSN. Plus généralement, les AGR ont travaillé sur la clôture de la programmation RDR3, avec un effort particulier sur les paiements. La gestion de ces deux programmations simultanément a eu un impact sur le rythme de démarrage des interventions régionales du PSN. Cependant, un important travail avec l'ASP a été poursuivi sur la validation des descriptifs du système de gestion et de contrôle (DSGC) ainsi que pour la construction des outils de gestion et leur interopérabilité avec les outils ASP. Au 15/10, 55% des AGR avaient validé l'étape d'instruction des dossiers et 50% l'étape de paiement sur au moins un dispositif. Ainsi, malgré le travail concomitant de la fin de gestion des PDR, la mise en œuvre du PSN a connu une accélération avec une multiplication des lancements de dispositifs, des appels à projets et des conventionnements avec les porteurs de projets. Ces derniers ont permis le démarrage des activités qui, notamment pour les projets pluriannuels, conduiront à des paiements différés. En outre, plusieurs AGR ont entamé l'instruction des dossiers et les paiements sur une majorité d'interventions. Néanmoins, malgré cette accélération, le nombre de paiements au 15/10 demeure en deçà de ce qui avait été planifié.

Pour le volet des investissements productifs agricoles, les dispositifs régionaux correspondants sont ouverts, depuis 2023, pour de nombreuses Régions. Selon les AGR, l'intervention est déclinée en un volet global ou plusieurs volets (par filière, spécifique aux investissements collectifs, à la transition agroécologique, etc.), et fonctionne par appels à projets ou en ouverture au fil de l'eau. Une très bonne dynamique est constatée pour l'ensemble des AGR, avec de nombreux projets d'investissement.

Concernant l'intervention LEADER, les Groupes d'Action locale (GAL) sont désormais tous sélectionnés et opérationnels pour la plupart. Le démarrage des nouveaux programmes est en cours dans les territoires LEADER qui poursuivent, pour certains, les travaux sur la clôture de la programmation RDR3 avec un calendrier contraint. Le rythme d'exécution des projets étant propre à cette intervention, les premiers

paiements PSN n'ont pas encore eu lieu. Par ailleurs, dans le cadre du Partenariat européen pour l'Innovation (PEI), des appels à projets ont été ouverts dans plusieurs AGR et les premiers projets partenariaux ont été programmés.

S'agissant de la nouvelle MAEC « Transition des pratiques », celle-ci est ouverte dans les 12 Régions qui l'ont planifiée. Même si le rythme de démarrage est en deçà des planifications, 800 dossiers ont été déposés, 177 programmés et les premiers paiements ont eu lieu. En tout état de cause, ce démarrage plus modéré que prévu peut s'expliquer par l'originalité et la logique nouvelle de l'intervention, dont le paiement est en partie basé sur les résultats obtenus par les bénéficiaires.

L'année 2024 a été également caractérisée par des formations des instructeurs, par la poursuite d'événements d'information et de communication à destination des bénéficiaires ainsi que par la consolidation d'une coopération efficace entre les autorités de gestion nationale et régionales, qui se structure autour d'instances de gouvernances dédiées.

La mise en œuvre du droit à l'erreur dès la campagne PAC 2023 a enfin constitué une avancée majeure pour les bénéficiaires leur permettant d'adapter leur déclaration jusqu'au 20/09. 61 000 modifications de déclaration tardives visant à corriger des erreurs au moment du dépôt initial ou à adapter la déclaration à une évolution de l'assolement ont ainsi été effectuées pour la seule campagne 2023, participant grandement à une sécurisation des paiements versés. Son implémentation a constitué un vrai défi pour les services, nécessitant des évolutions structurantes pour les systèmes d'instruction et de paiement des aides ainsi qu'une adaptation de l'organisation des procédures d'instruction.

Translated text (EN):

2024 was marked by a severe agricultural crisis which led to the reopening of the basic acts and significant amendments to the National Strategic Plan (NSP). However, the implementation of the CAP has continued in a uniform manner throughout the national territory, reflecting a significant administrative effort, both at national, regional and departmental level.

The legal work, and the development of the IT tools necessary for the appraisal and payment of aid applications, are prerequisites for the implementation of a CAP campaign.

At the French national regulatory level, all decrees and decrees, technical instructions and notices for beneficiaries and implementation of the NSP have been finalised. The recent amendment of the CAP basic regulations also required legal work at national level to transpose the flexibilities introduced by the new texts, in particular as regards cross-compliance standards. In relation to the NSP, France has also put in place the scheme exempted from notification SA.116231 on aid for LEADER projects – Community-led local development (CLLD) for the period 2024-2027.

In addition, substantial work has been carried out with the Service and Payment Agency (ASP) to make available and, where already existing, improve the application, processing and instrumentation tools for PAC files (Telepac, SAFRAN, OMEGA, SIGMA, regional HIACS management tools, etc.). At the same time, in order to ensure compliance with the statutory performance monitoring requirements, an IT development project, led by the ASP, continued to create a data management and collection tool (DATAPLAN) capable of engaging with the interface provided by the Commission (SFC) and a wider NSP database (DATALAKE), which will be used across the board and will feed into the NSP's evaluation work.

The CAP 2023 campaign for IACS aid was deployed satisfactorily and in July 2024 the total amount paid was EUR 6.62 billion, broken down as follows: EUR 5.6 billion for decoupled aid (basic, redistributive, eco-schemes, additional young farmer payment), EUR 808 million for animal aid and EUR 186 million for crop aid.

The 'active farmer' criterion was an important novelty in the deployment of the new programming. Of the 287 000 direct aid applicants (mainly concerned by the criterion), 1.82 % and 1.35 % of aid applicants were ineligible for the 'pension' and 'social' criteria respectively, as planned.

In the 2023 marketing year, more than 90 % of applicants for direct payments applied for eco-schemes (76 % of applications on the route to agro-ecological practices, 18 % on the road to environmental certification, 6 % on the path to biodiversity; 3 % of applicants also applied for the hedge bonus). Overall, there is a higher than expected number of operators complying with the higher tier criteria. In particular, with regard to the criterion of crop diversification provided for in agro-ecological practices, there has been an increase in the number of points reached between 2021 and 2023, which shows that farmers have made the necessary effort to adapt their crops to the new requirements. This corresponds to the desire to design an inclusive scheme so that as many people can embark on a transition to more environmentally friendly practices.

However, some aid has been impacted by the context of market volatility and international instability. For example, in 2023, aid for conversion into organic farming (AB) was marked by a decrease in commitment applications due to the high instability in the sector. To remedy this difficulty, a State aid scheme made it possible, from August 2023, to cover part of the economic losses from national funds and to support the liquidity of farmers engaged in this production method. At the same time, the new 'Ambition bio 2027' programme, set up at the beginning of 2024, was strengthened to boost demand and consolidate the organic sectors. In addition, means of communication to promote 'organic products' have been deployed with the aim of stimulating consumer demand.

As regards the National Aid Programme (NAP) for winegrowing, the programme is below the programme under the NSP. Nevertheless, the annual EAGF envelope allocated to the wine sector in France, namely EUR 269.6 million, was indeed fully mobilised to support the sector between 16/10/2023 and 15/10/2024. On the other hand, it was more important on the legal basis of the CMO than anticipated in the programming of the NSP. This explains the differences in the use of the envelope for sectoral NSP wine interventions between forecasts and implementation in the financial year (EF) 2024. Thus, the crisis distillation measures authorised by the Commission on a CMO legal basis and not anticipated during the programming of the NSP have led in France to pay EUR 68.5 million to operators from the EAGF annual envelope, thereby reducing the allocations available for NSP interventions. In addition, most interventions contribute to financing actions that take place over 18 months or more. When programming the NSP, the budgetary implementation period was wrongly assimilated to the period during which the actions were carried out. For this reason, under the previous CAP programming, EUR 2 024 million of EAGF was mobilised for payments on files initiated by operators in the sector under the previous CAP programming, i.e. also on the basis of the CMO and not the NSP, and only EUR 163.7 million under the NSP. In general, the transition from two different legal bases for identical measures over a period of 18 months to several years has made it particularly complex to draw up robust forecasts.

For operational programmes (OPs), 67 new OPs started on 01/01/2024, bringing the number of OPs to 76 (of which 9 started on 01/01/2023). The estimated expenditure for 2024 is EUR 172 million, divided mainly between optimisation of production, product quality, environment and marketing. Advances paid for 2024 amount to EUR 18.7 million.

At regional level, the Regional Management Authorities (RMA) had to link the latest RDR3 programming (which took place at the end of 2023/début of 2024) with the NRP programming. More generally, the AGR worked on the closure of RDR3 programming, with a particular focus on payments. The management of these two programmes at the same time had an impact on the rhythm of the NSP's regional interventions. However, important work with ASP was continued on the validation of the descriptions of the management and control system (MCS) and on the construction of management tools and their interoperability with ASP tools. By 15/10, 55 % of the AGR had validated the stage of examining the files and 50 % had validated the payment stage on at least one device. Thus, despite the concomitant work on the end of the management of the RDPs, the implementation of the NSP has accelerated with an increase in the number of schemes launched, calls for projects and contracting out with project promoters. These have enabled the start of activities which, in particular for multiannual projects, will lead to deferred payments. In addition, several RAGs have started the investigation of cases and payments on a majority of interventions. However, despite this acceleration, the number of payments as at 15/10 is still below what had been planned.

For agricultural productive investments, the corresponding regional schemes have been open, since 2023, for many regions. According to the AGR, the intervention is divided into an overall component or several components (by sector, specific to collective investments, the agro-ecological transition, etc.), and operates by means of calls for projects or openings along the water. There is very good momentum for all AGRs, with many investment projects.

As regards LEADER intervention, the Local Action Groups (LAGs) are now all selected and operational for the most part. The new programmes are currently being launched in the LEADER regions, some of which are continuing work on the closure of RDR3 programming with a tight timetable. As the pace of implementation of the projects is specific to this intervention, the first NSP payments have not yet taken place. In addition, in the framework of the European Innovation Partnership (EIP), calls for projects have been opened in several RAGs and the first partnership projects have been programmed.

The new AECM “Transition in practices” is open in the 12 regions that have planned it. Although the start-up rate is below planning, 800 files have been submitted, 177 are programmed and the first payments have been made. In any event, this more moderate start than expected can be explained by the originality and new logic of the intervention, the payment of which is partly based on the results achieved by the beneficiaries.

2024 was also characterised by training for instructors, the continuation of information and communication events for beneficiaries and the consolidation of effective cooperation between national and regional managing authorities, structured around dedicated government bodies.

Finally, the implementation of the right to error from the CAP 2023 marketing year was a major step forward for beneficiaries to adapt their declaration until 20/09. 61 000 amendments to late declarations aimed at correcting errors at the time of initial filing or adapting the declaration to changes in rotation were made only for the 2023 marketing year, which played an important part in securing payments made. Its implementation has posed a real challenge for services, necessitating structural changes in the systems for examining and paying aid and an adaptation of the organisation of investigation procedures.

1.2 État d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique relevant de la PAC par objectif spécifique et transversal

1.2.1 OS1: favoriser des revenus agricoles viables et la résilience du secteur agricole dans l'ensemble de l'Union afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la diversité agricole sur le long terme et d'assurer la viabilité économique de la production agricole dans l'Union

La contribution du PSN à l'OS 1 est notamment liée à la mise en œuvre des aides du premier pilier, des outils de gestion des risques, des Indemnités Compensatoires aux Handicaps Naturels (ICHN) et du programme opérationnel (PO) dans le secteur des fruits et légumes.

Premier pilier

La mise en œuvre des aides découplées a été marquée par la mise en place de la première étape de convergence des droits à paiement de base (DPB) pour l'Hexagone. Le plafonnement intermédiaire des DPB de plus fortes valeurs a permis de financer la remontée de la valeur des droits les plus faibles à 70 % de la valeur moyenne des droits en 2023. De plus, la mise en place du critère « agriculteur actif » et de certaines évolutions de l'admissibilité des surfaces ont conduit à une diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide de base et du nombre de DPB activés. En Hexagone et en Corse, le nombre de DPB activés est respectivement de 24,9 M contre 25,4 M planifié pour 2023 (baisse de 2%) et de 129 000 contre 135 000 planifiés (baisse de 4,5%). Enfin, la mise en œuvre de l'aide redistributive s'est effectuée de manière optimale.

Pour les aides couplées végétales, s'agissant des soutiens à la production de protéines, voir 1.2.2.

Pour l'aide à la pomme de terre féculière, les réalisations sont plus faibles que planifiées en raison de la baisse importante des surfaces. Ceci est notamment lié à la concurrence de la pomme de terre de consommation et des conditions climatiques défavorables, une proposition de réévaluation du montant unitaire pour 2025 a ainsi été présentée. L'aide au maraîchage a été également moins souscrite que prévu, probablement parce qu'il s'agit d'une nouvelle aide. À l'inverse, les aides à la production de houblon, chanvre, blé dur et tomate connaissent une augmentation des surfaces, induisant un montant unitaire plus faible que celui planifié dans le PSN.

Pour les aides couplées animales, la déprise de l'élevage se poursuit, impactant les réalisations, à l'exception de l'aide caprine qui connaît une dynamique positive. Sur l'aide bovine Corse, du fait de l'exigence complémentaire d'identification des bovins par un bolus intraruminal, mise en place dès la campagne 2023 au lieu de 2024, les réalisations sont inférieures à celles planifiées dans le PSN. Par ailleurs, les règles de gestion des races, permettant d'identifier l'orientation de l'élevage, se sont révélées inadaptées à la situation locale, et ont limité l'éligibilité au niveau supérieur des exploitations. Le montant unitaire de l'aide de base a été augmenté pour compenser ce problème et maintenir le niveau de l'aide attendu par ces éleveurs, en parallèle de la réalisation d'une correction informatique qui a permis de procéder à un paiement complémentaire après le 15 octobre 2024.

Indemnités Compensatoires aux Handicaps Naturels (ICHN)

Le dispositif de l'ICHN s'inscrit dans la continuité de la programmation précédente, à l'exception de l'introduction d'un nouveau critère d'éligibilité « agriculteur actif ». Le seuil d'éligibilité a également été relevé de 3 à 5 UGB pour l'Hexagone. Dans les territoires ultramarins, certains critères de l'ICHN ont été légèrement modifiés pour la Guadeloupe, La Réunion et la Guyane. En Martinique, le dispositif a été revu en profondeur. Toutes ces simplifications visent à améliorer la lisibilité de l'aide en outre-mer et concourent à faciliter l'instruction des dossiers. Pour la campagne 2023, le nombre de bénéficiaires de l'ICHN est en légère baisse au niveau national du fait de l'application du critère « agriculteur actif », qui a exclu certaines populations du bénéfice des aides surfaciques.

Gestion des risques

Le taux de diffusion de l'assurance récolte a fortement augmenté comparé à celui de la programmation 2014-2022, les surfaces assurées ont augmenté de 37% en 2023, avec une progression très notable dans des secteurs auparavant très peu assurés (prairie et arboriculture dont le taux de couverture atteint presque 9% et 10,8 % contre 0,5 % et 1,5 %).

PO Fruits et Légumes

Voir 1.2.3

Translated text (EN):

The NSP's contribution to PO 1 is linked in particular to the implementation of first pillar aid, risk management tools, compensation allowances for Handicaps Naturels (ICHN) and the operational programme (OP) in the fruit and vegetables sector.

First pillar

The implementation of decoupled aid was marked by the introduction of the first stage of convergence of basic payment entitlements (BPS) for Hexagona. The intermediate capping of the BPS with higher values made it possible to finance the rise in the value of the lowest entitlements to 70 % of the average value of entitlements in 2023. In addition, the introduction of the 'active farmer' criterion and certain changes in the eligibility of areas have led to a decrease in the number of beneficiaries of basic aid and in the number of BPS entitlements activated. In Hexagona and Corsica, the number of BPD activated is 24,9 M compared to 25,4 M planned for 2023 (decrease of 2 %) and 129 000 M as compared to 135 000 planned (decrease of 4.5 %). Finally, the redistributive support has been implemented in an optimal manner.

For crop coupled aid, for support for protein production, see 1.2.2.

For starch potato aid, outputs are lower than planned due to the significant decrease in areas. This is linked in particular to competition from potatoes for consumption and adverse weather conditions, and a proposal for a reassessment of the unit amount for 2025 has been submitted. Aid for market gardening was also less subscribed than expected, probably because it is new aid. Conversely, aid for the production of hops, hemp, durum wheat and tomatoes has increased, resulting in a lower unit amount than that planned in the NSP.

In the case of animal coupled aid, the removal of livestock farming continues, impacting on achievements, with the exception of goat aid, which has a positive dynamic. As regards the Corsica bovine aid, because of the additional requirement to identify bovine animals by means of an intraruminal bolus, introduced in the 2023 marketing year instead of 2024, the outputs are lower than those planned in the NSP. In addition, the rules for managing breeds, making it possible to identify the orientation of livestock farming, proved to be unsuited to the local situation and limited eligibility to the higher level of holdings. The unit amount of the basic aid was increased to compensate for this problem and to maintain the level of aid expected by these farmers, in parallel with the implementation of a computer correction which enabled an additional payment to be made after 15 October 2024.

Allowances for Handicaps Naturels (ICHN)

The ICHN scheme follows on from the previous programming, with the exception of the introduction of a new eligibility criterion for 'active farmer'. The eligibility threshold was also increased from 3 to 5 LU for Hexagona. In overseas territories, some ICHN criteria have been slightly modified for Guadeloupe, Réunion and Guyana. In Martinique, the scheme has been substantially revised. All these simplifications are intended to improve the readability of overseas aid and help to facilitate the examination of cases. For the 2023 marketing year, the number of beneficiaries of the ICHN fell slightly at national level as a result of the application of the 'active farmer' criterion, which excluded certain populations from receiving additional aid.

Risk management

The rate of dissemination of harvest insurance increased sharply compared with the 2014-2022 programming, and the areas insured increased by 37 % in 2023, with a very marked increase in sectors previously very little insured (grassland and tree farming with a coverage rate of almost 9 % and 10.8 % as against 0.5 % and 1.5 %).

PO Fruit and Vegetables

See 1.2.3

1.2.2 OS2: renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité des exploitations agricoles, à court terme et long terme, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la transition numérique

La contribution du PSN à l'OS 2 est liée à la mise en œuvre des aides couplées aux légumineuses et au chanvre, des interventions sectorielles pour les secteurs du vin, des fruits et légumes, de l'apiculture, dans les « autres secteurs » ainsi que des interventions du FEADER hors SIGC (H-SIGC) relatives aux investissements ou encore à la coopération (73.01, 73.03, 73.07 à 73.09, 73.11, 73.17 et 77.03).

Aides couplées (protéagineux, légumineuses et chanvre)

Les réalisations sont un peu plus faibles que prévu sur les protéagineux tandis que les légumineuses fourragères affichent une dynamique conforme à la trajectoire planifiée. Les productions de légumineuses à graines pâissent en effet, au moment du choix d'assolement, d'un arbitrage défavorable au profit d'autres cultures moins risquées économiquement (blé tendre, maïs, colza). À l'inverse, la filière des légumineuses fourragères, dont le développement contribue à la moindre dépendance des élevages à

l'importation des protéines végétales souffre moins de la concurrence des autres grandes cultures. S'agissant plus particulièrement des fourrages séchés, la filière apparaît également plus concentrée et mieux structurée ; en témoigne la consommation de la totalité de l'enveloppe des PO qui lui sont dévolus. L'aide à la production de chanvre connaît une augmentation des surfaces demandées à l'aide, ce qui induit un montant unitaire plus faible que celui prévu dans le PSN.

Interventions du FEADER H-SIGC

Dans toutes les régions, en ce qui concerne les investissements agricoles, les premiers appels à projet sont ouverts depuis 2023, une forte dynamique est constatée et de nombreux dossiers ont été sélectionnés et programmés, même si les paiements n'ont, dans la majorité des cas, pas encore débuté au 15 octobre 2024.

Selon les priorités régionales, les dispositifs « off farm » ne sont pas tous complètement activés. Néanmoins, la programmation a débuté (par exemple sur les volets IAA, entreprises de services, volet forestier) et de premiers paiements sont en cours d'instruction. Pour les dispositifs ouverts, les Régions constatent une bonne dynamique en programmation. L'intervention relative à l'hydraulique a également été ouverte et plusieurs Régions ont déjà programmé des projets. Sur ces interventions, le démarrage des paiements, et donc des résultats au sens du cadre de performance, sera plus tardif que ce qui avait été planifié dans le PSN. En ce qui concerne les investissements productifs agricoles et l'intervention 73.17, voir 1.2.7.

Dans au moins 3 des régions concernées, l'intervention 77.03 est ouverte et présente une bonne dynamique. Compte tenu des délais de lancement de l'intervention, et parfois en raison d'un temps d'appropriation des modalités qui peut être plus long (p.ex. en cas de recours aux options de coûts simplifiés), il n'y a pas encore eu de paiements.

PO Fruits et Légumes et « autres secteurs »

Voir 1.2.3

PNA pour l'apiculture, relative aux investissements (55.02)

Voir 1.2.9

PNA pour la vitiviniculture

En 2023, les aides relatives aux interventions 58.01 (restructuration et reconversion des vignobles), 58.02 (investissements), 58.03 (distillation), 58.04 (information dans les Etats membres) et 58.05 (promotion dans les pays tiers) ont été ouvertes. Il existe des différences entre les prévisions et les réalisations budgétaires puisque les mesures s'exécutent sur des périodes de 18 mois à 5 ans, tandis que le budget est programmé annuellement.

La filière a rencontré des difficultés d'écoulement de la production, accentuées par une série de facteurs sanitaires, climatiques et économiques liés notamment à la guerre en Ukraine. Une enveloppe de 80 M€ a été mise en place sur la base de crédits du FEAGA pour financer un dispositif de distillation de crise. Les paiements ont eu lieu sur l'EF 2024.

Pour l'intervention 58.01, les paiements s'élèvent à 0 € puisque les actions, réalisées en 2024, seront effectivement payés sur l'exercice suivant.

Pour l'intervention 58.02, 2 403 projets ont été déposés en 2023 et 2 177 en 2024. Les paiements s'élèvent à 5 845 396,16 € et concernent exclusivement le paiement des avances de l'appel à projet 2023.

Pour l'intervention 58.04, 15 projets ont été déposés, les premières réalisations s'élèvent à 4 744 723,00 €, concernant exclusivement le paiement des avances.

Pour l'intervention 58.05, 195 projets ont été déposés, les premières réalisations en dépenses s'élèvent à 9 833 331,90 € et concernent exclusivement le paiement des avances.

Translated text (EN):

The NSP contribution to PO 2 is linked to the implementation of coupled aid for legumes and hemp, sectoral interventions for wine, fruit and vegetables, apiculture in the “other sectors” and EAFRD non-IACS (H-IACS) interventions related to investments and cooperation (73.01, 73.03, 73.07 to 73.09, 73.11, 73.17 and 77.03).

Coupled aid (protein crops, legumes and hemp)

Outputs are slightly lower than expected on protein crops, while forage legumes show dynamics in line with the planned trajectory. The production of seed legumes suffers, at the time of the rotational choice, from unfavourable arbitrage in favour of other crops that are less economically risky (common wheat, maize, rapeseed). Conversely, the fodder legumes sector, the development of which contributes to the lower dependence of livestock on importing plant proteins, suffers less from competition from other arable crops. As regards dried fodder in particular, the sector also appears to be more concentrated and more structured; this is evidenced by the consumption of the entire envelope of the OPs allocated to it. Aid for the production of hemp is subject to an increase in the area applied for, resulting in a lower unit amount than that provided for in the NSP.

EAFRD interventions H-IACS

In all regions, as far as agricultural investments are concerned, the first calls for projects have been open since 2023, there is strong momentum and many files have been selected and programmed, although payments have in most cases not yet started by 15 October 2024.

According to regional priorities, not all off-farm schemes are fully activated. However, programming has started (e.g. IAA components, service companies, forestry components) and initial payments are under investigation. For open schemes, the regions see good programming momentum. Hydro intervention has also been opened and several regions have already planned projects. Of these interventions, the start of payments, and thus results within the meaning of the performance framework, will be later than planned in the NSP. For agricultural productive investments and intervention 73.17, see 1.2.7.

In at least 3 of the regions concerned, intervention 77.03 is open and shows good momentum. Given the time taken to launch the intervention, and sometimes because of the time taken to take over the arrangements, which may be longer (e.g. if simplified cost options are used), payments have not yet been made.

PO Fruit and Vegetables and “Other sectors”

See 1.2.3

NAP for beekeeping, relating to investments (55.02)

See 1.2.9

NAP for winegrowing

In 2023, aid for interventions 58.01 (restructuring and conversion of vineyards), 58.02 (investments), 58.03 (distillation), 58.04 (information in the Member States) and 58.05 (promotion in third countries) was opened. There are differences between budget forecasts and outputs as measures are implemented over periods of 18 months to 5 years, while the budget is programmed annually.

The sector has encountered difficulties in disposing of production, accentuated by a number of health, climatic and economic factors linked in particular to the war in Ukraine. An envelope of EUR 80 million

has been set up on the basis of EAGF appropriations to finance a crisis distillation facility. Payments were made on FY2024.

For intervention 58.01, payments amount to EUR 0, since the actions carried out in 2024 will actually be paid in the following financial year.

For intervention 58.02, 2 403 projects were submitted in 2023 and 2 177 in 2024. The payments amount to EUR 5 845 396,16 and relate exclusively to the payment of advances for the call for projects 2023.

For intervention 58.04, 15 projects were submitted, the first outputs amounting to EUR 4 744 723,00, relating exclusively to the payment of advances.

For intervention 58.05, 195 projects have been submitted, the first expenditure outputs amount to EUR 9 833 331,90 and relate exclusively to the payment of advances.

1.2.3 OS3: améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur

La contribution du PSN à l'OS 3 est liée à la mise en œuvre des interventions sectorielles pour les secteurs des fruits et légumes, de l'apiculture, de l'oléiculture ainsi que dans les « autres secteurs » ainsi que des interventions du FEADER H-SIGC relatives aux investissements et à la coopération (73.03, 73.11, 77.02, 77.03 et 77.06).

PO Fruits et Légumes

9 PO ont débuté au 1er janvier 2023. Le montant des fonds opérationnels atteint 23,1 M€. Après instruction, le montant total des aides à verser atteint 12,1 M€ et le paiement des soldes a été achevé le 15 octobre 2024.

PNA pour l'apiculture (55.05 et 55.06)

Le programme sectoriel apicole est entré en vigueur le 1er janvier 2023. Il mobilise 6 interventions sectorielles. Son budget est doublé par rapport à la précédente programmation, soit 12,8 M€ par an dont 6,4 M€ de crédits FEAGA. En 2023, les aides dites « collectives » relatives aux interventions 55.01, 55.03, 55.05, 55.06 ont été ouvertes. Les porteurs avaient jusqu'au 16 décembre 2022 pour déposer leur projet. Sur l'EF 2024, 42 dossiers d'aides collectives ont été agréés pour un montant payé de 5 999 318,18 € (dont 2 999 659,09 € de FEAGA).

Plus particulièrement, pour **l'intervention 55.05**, 3 projets ont été agréés pour un montant payé de 96 715 €, dont 48 357,85 € de FEAGA. Il s'agit d'actions de promotion/communication sur des miels concernés par des cahiers des charges qualité. Il y a eu plus de projets déposés que ce qui avait été planifié (3 au lieu de 1) car en 2023 le secteur apicole a connu des difficultés de commercialisation, nécessitant de renforcer les actions de communication à destination des consommateurs.

Pour **l'intervention 55.06**, 1 projet a été agréé pour un montant de 105 401,13 €, dont 52 700,56 € de FEAGA, conformément aux prévisions. Il vise à l'animation par l'interprofession de groupes de travail avec des professionnels et experts pour définir et déployer des normes de qualité du miel d'application volontaire (ISO).

PO Huile d'olives & Olives

Voir 1.2.4

PO dans les « autres secteurs »

Les PO « autres secteurs » sont mis en œuvre depuis le 1er janvier 2024.

Dans le secteur de l'horticulture, trois organisations de producteurs (OP) sur 4, ont déposé une demande de PO pour l'année 2024, reflétant ainsi l'adhésion de la filière à ce dispositif. La 4ème OP devrait par

ailleurs déposer une demande de PO pour 2025. 3 avances seront payées à partir du 16 octobre 2024 pour un montant de 2 M€. Le montant prévisionnel des fonds opérationnels présentés est légèrement supérieur aux estimations initiales. Afin de couvrir ce dépassement, un transfert de 850 000 € a été effectué depuis l'enveloppe dédiée aux oléagineux et protéagineux.

Pour le Veau Label rouge, 10 OP ont déposé une demande de PO, pour un montant prévisionnel de 2,3 M€. 3 avances seront payées à partir du 16 octobre 2024 pour un montant de 556 290 €. La sous-consommation de l'enveloppe dédiée en 2024 s'explique par le fait que certaines OP travaillent encore sur la mise en œuvre effective de la contractualisation avec leurs adhérents et présenteront une demande de PO en 2025.

Dans le secteur des fourrages séchés, 4 OP ont été reconnues en 2023-2024 et ont chacune déposé un PO pour un montant total d'aide éligible agréé de 3,6 M€, ce qui est très proche de l'enveloppe planifiée au titre de l'exercice financier 2025. 3 avances seront payées à partir du 16 octobre 2024, pour un montant prévisionnel de 2,74 M€.

La situation est différente s'agissant de la filière des oléagineux, protéagineux et légumes secs au sein de laquelle cohabitent plusieurs cultures/familles de cultures et où il existe un plus grand nombre et une plus grande diversité d'acteurs. Dans ce contexte, une OP a été reconnue dans ce secteur en 2024 et aucun PO n'a été déposé en 2024 et 3 autres sont en cours de reconnaissance. Plusieurs structures ont initié la réflexion ou ont entamé une démarche de structuration en OP dans la perspective du dépôt d'un PO pour 2025 ou les années suivantes. Si les montants planifiés devraient être largement sous-consommés à court terme (2025 et potentiellement 2026), l'objectif demeure une montée en puissance de cet outil dans les prochaines années.

Concernant le secteur cunicole, la décision FranceAgriMer a été finalisée et publiée le 30 juillet 2024 et 8 OP ont été identifiés et devraient déposer une demande de PO à partir de 2025.

Interventions du FEADER H-SIGC

Pour l'intervention 77.02, les appels à projets n'ont pu être ouverts en 2024 mais des ouvertures sont prévues en 2025 (ex GUY).

Pour les interventions 73.03 et 77.03, voir 1.2.2

Pour l'intervention 77.06, voir 1.2.10

Translated text (EN):

The NSP contribution to PO 3 is linked to the implementation of the sectoral interventions for the fruit and vegetables, apiculture, olive-growing and "other sectors" sectors as well as the interventions of EAFRD H-IACS related to investment and cooperation (73.03, 73.11, 77.02, 77.03 and 77.06).

PO Fruit and Vegetables

9 OPs started on 1 January 2023. The operational funds amount to EUR 23.1 million. After examination, the total amount of aid to be paid was EUR 12.1 million and the payment of balances was completed on 15 October 2024.

NAP for beekeeping (55.05 and 55.06)

The apiculture sector programme entered into force on 1 January 2023. It mobilises 6 sectoral interventions. Its budget is doubled compared to the previous programming, i.e. EUR 12.8 million per year, including EUR 6.4 million in EAGF appropriations. In 2023, the so-called "collective" aid for interventions 55.01, 55.03, 55.05 and 55.06 was opened. The promoters had until 16 December 2022 to submit their project. Out of FY2024, 42 collective aid cases were approved for a paid amount of EUR 5 999 318,18 (of which EUR 2 999 659,09 from EAGF).

In particular, for **the 55.05 intervention**, 3 projects were approved for a paid amount of EUR 96 715, including EUR 48 357,85 from EAGF. These are promotion/communication measures on honeys covered by quality specifications. There were more projects than planned (3 instead of 1) because in 2023 the beekeeping sector experienced marketing difficulties, requiring more communication to consumers.

For **the 55.06 intervention**, 1 project was approved for an amount of EUR 105 401,13, including EUR 52 700,56 from EAGF, as forecast. It aims to organise inter-branch working groups with professionals and experts to define and deploy quality standards for voluntary honey (ISO).

PO Olive oil & Olives

See 1.2.4

OPs in “other sectors”

The ‘other sectors’ OPs have been implemented since 1 January 2024.

In the horticulture sector, three out of 4 producer organisations (POs) submitted an OP application for 2024, reflecting the sector’s membership of this scheme. The 4th PO is also expected to submit an OP application for 2025. 3 advances will be paid from 16 October 2024 for an amount of EUR 2 million. The estimated amount of operational funds presented is slightly higher than the initial estimates. In order to cover this overrun, a transfer of EUR 850 000 was made from the envelope for oilseeds and protein crops.

For the red Label Veau, 10 POs submitted an OP application for an estimated amount of EUR 2.3 million. 3 advances will be paid from 16 October 2024 for an amount of EUR 556 290. The under-utilisation of the dedicated envelope in 2024 is explained by the fact that some POs are still working on the actual implementation of the contract with their members and will submit an OP request in 2025.

In the dried fodder sector, 4 POs were recognised in 2023-2024 and each lodged an OP for a total approved eligible aid amount of EUR 3.6 million, which is very close to the envelope planned for the 2025 financial year. 3 advances will be paid from 16 October 2024, for a forecast amount of EUR 2.74 million.

The situation is different in the oilseeds, protein crops and dried pulses sector, where several crops/crop families coexist and where there are more and more different players. In this context, one PO was recognised in this sector in 2024 and no OPs were deployed in 2024 and another 3 are under recognition. Several structures initiated discussions or started structuring in POs with a view to submitting an OP for 2025 or the following years. While the planned amounts are expected to be largely under-used in the short term (2025 and potentially 2026), the objective remains to boost this tool in the coming years.

As regards the rabbit sector, the FranceAgriMer decision was finalised and published on 30 July 2024 and 8 POs were identified and are expected to submit an OP application from 2025.

EAFRD interventions H-IACS

For intervention 77.02, calls for projects could not be opened in 2024, but openings are planned for 2025 (formerly GUY).

For interventions 73.03 and 77.03, see 1.2.2

For intervention 77.06, see 1.2.10

1.2.4 OS4: contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la séquestration du carbone, ainsi que promouvoir l'énergie durable

La contribution du PSN à l'OS 4 est liée à la mise en œuvre de l'écorégime, des aides à l'agriculture biologique, de certaines MAEC, de l'ICHN, des interventions sectorielles pour les secteurs du vin, des fruits et légumes, de l'oléiculture ainsi que des interventions du FEADER H-SIGC telles que les MAEC forfaitaires (hors Corse), certaines interventions relatives aux investissements, à la coopération et à l'échange et la diffusion de connaissance (70.27, 73.01, 73.02, 73.04, 73.06 à 73.13, 73.17, 77.01, 77.06 et 78.01).

Écorégime

Pour sa première année de mise en œuvre, plus de 90% des demandeurs de paiements directs ont sollicité l'écorégime : 76% des demandes portent sur la voie des pratiques agroécologiques, 18% sur la voie de la certification environnementale, 6% sur la voie des éléments favorables à la biodiversité et 3% des demandeurs ont par ailleurs sollicité le bonus haies. On constate globalement un nombre plus important que prévu d'exploitants respectant les critères du niveau supérieur. Par conséquent, les montants payés sont inférieurs à ceux planifiés dans le PSN (à l'exception du bonus haies), malgré un transfert d'une partie de l'enveloppe indicative du paiement de base vers l'écorégime.

S'agissant plus particulièrement du critère de diversification des cultures prévu dans la voie des pratiques agroécologiques, on constate une augmentation du nombre de points atteints entre la présentation du dispositif début 2021 (année à partir de laquelle les exploitants ont pu commencer à penser l'évolution de leurs systèmes de production) et 2023, montrant que les agriculteurs ont fait l'effort nécessaire pour adapter leurs assolements aux exigences de l'écorégime. Ainsi entre 2021 et 2023, on constate une hausse des points obtenus sur la base du barème de l'écorégime avec 24% des exploitations sous le seuil de 4 points en 2021 contre 11% seulement en 2023, et 64% des exploitations avec 5 points et plus en 2021 contre 80% en 2023. L'évolution des systèmes de grandes cultures, une des cibles principales du dispositif, via la diversification par l'introduction de légumineuses notamment, est particulièrement marquée : en 2021, 36% de ces exploitations avaient moins de 4 points contre 12% seulement en 2023 pour un déplacement massif vers les 5 points et plus (46% en 2021 contre 73% en 2023). Pour la voie de la certification environnementale, on constate une adhésion significative au référentiel rénové de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) et le niveau spécifique à l'agriculture biologique est attribué à environ 30 000 dossiers et 2 Mha, malgré les difficultés que connaît le secteur de l'agriculture biologique. Les réalisations pour le niveau de base (certification CE2+) sont inférieures à celles planifiées, ce qui peut s'expliquer par la nouveauté de cette certification.

La voie des éléments favorables à la biodiversité a été globalement moins souscrite, les agriculteurs préférant la voie des pratiques agroécologiques. Elle représente pour autant près d'un million d'hectares payés, soit a minima 60 000 hectares d'éléments favorables à la biodiversité.

Pour le bonus haies, les réalisations sont inférieures à celles planifiées. Cela est certainement dû à l'exigence d'engagement dans un label (ou certification) attestant de la gestion durable des haies (ces dispositifs étant toujours en cours de développement). Une évolution du montant du bonus haies est proposée pour 2025 afin de rendre plus incitatif l'engagement dans la gestion durable de ces éléments essentiels pour la biodiversité.

Aides à la conversion à l'agriculture biologique et mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)

Voir 1.2.5

ICHN

Voir 1.2.1

PNA pour la vitiviniculture, relative à la restructuration (58.01) et PO Fruits et Légumes

Voir 1.2.2

PO Huile d'olives & Olives

Un PO a été agréé par FranceAgriMer pour la période 2023-2025 au bénéfice de l'AOP France Olive Production, pour un montant de 837 778,84 €. Le montant FEAGA, conforme aux prévisions, est complété par un financement national et par la part financée par l'AOP à partir des contributions versées par ses membres. Une avance de 249 300 € a été payée en février 2024.

Les principales actions présentées dans le cadre de son PO sont : (i) le développement d'un outil d'aide à la décision, (ii) la mise à disposition des producteurs d'une base de données sur l'huile d'olive française, (iii) la mise en place d'un réseau d'acquisition de références et de collecte d'informations sur la dynamique des principaux bio-agresseurs de l'olivier ainsi (iv) qu'un accompagnement en faveur de la lutte contre les ravageurs et à l'amélioration de la qualité des produits.

La montée en puissance de ce dispositif sectoriel a été plus rapide que prévu, avec un engagement important des producteurs dès la première année de mise en œuvre.

Interventions du FEADER H-SIGC

Voir 1.2.2, 1.2.7, 1.2.8 et 1.2.10 selon les interventions.

Translated text (EN):

The NSP contribution to PO 4 is linked to the implementation of the ecoscheme, aid for organic farming, certain AECMs, ICHN, sectoral interventions for wine, fruit and vegetables, olive cultivation and EAFRD H-IACS interventions such as flat-rate AECM (excluding Corsica), certain interventions relating to investment, cooperation and exchange and dissemination of knowledge (70.27, 73.01, 73.02, 73.04, 73.06 to 73.13, 73.17, 77.01, 77.06 and 78.01).

Eco-scheme

For its first year of implementation, more than 90 % of applicants for direct payments applied for the eco-scheme: 76 % of applications relate to agro-ecological practices, 18 % to environmental certification, 6 % to biodiversity-friendly elements, and 3 % of applicants to apply for the hedgerows bonus. Overall, there is a higher than expected number of operators complying with the higher tier criteria. Therefore, the amounts paid are lower than those planned in the NSP (with the exception of the hedge bonus), despite a transfer of part of the indicative allocation of the basic payment to the ecoregion.

As regards, in particular, the criterion of crop diversification provided for in agro-ecological practices, there has been an increase in the number of points reached between the presentation of the scheme in early 2021 (the year from which farmers were able to start thinking about the evolution of their production systems) and 2023, showing that farmers made the necessary effort to adapt their crops to the requirements of the ecoregion. Between 2021 and 2023, there was an increase in points obtained on the basis of the ecoregion scale, with 24 % of holdings below the threshold of 4 points in 2021, compared with only 11 % in 2023, and 64 % of holdings with 5 points and more in 2021 compared with 80 % in 2023. The evolution of arable crop systems, one of the main targets of the scheme, through diversification through the introduction of legumes in particular, is particularly marked: in 2021, 36 % of these farms had less than 4 points compared to only 12 % in 2023 for massive displacement to 5 points and above (46 % in 2021 compared to 73 % in 2023). As regards environmental certification, there is significant adherence to the revised High Environmental Value (HVE) certification framework and the specific level for organic farming is attributed to around 30 000 cases and 2 Mha, despite the difficulties faced by the organic farming sector. The outputs for the baseline level (EC2 + certification) are lower than planned, which can be explained by the novelty of this certification.

The biodiversity-friendly pathway was overall less popular, with farmers preferring agro-ecological practices. However, it accounts for almost one million hectares paid, i.e. at least 60 000 hectares of biodiversity-friendly elements.

For the hedges bonus, outputs are lower than planned. This is certainly due to the requirement to be involved in a label (or certification) attesting to the sustainable management of hedges (these arrangements are still under development). A change in the amount of the hedge bonus is proposed for 2 025 in order to provide more incentives to commit to the sustainable management of these key elements for biodiversity.

Aid for conversion to organic farming and agri-environment-climate measures (AECM)

See 1.2.5

ICHN

See 1.2.1

PNA for winegrowing, on restructuring (58.01) and PO Fruit and Vegetables

See 1.2.2

PO Olive oil & Olives

A PO was approved by FranceAgriMer for the period 2023-2025 for the PDO France Olive Production for an amount of EUR 837 778,84. The EAGF amount, in line with the forecast, is supplemented by national financing and by the share financed by the PDO from the contributions paid by its members. An advance of EUR 249 300 was paid in February 2024.

The main actions presented under its OP are: (i) the development of a decision-making tool, (ii) the provision to producers of a database on French olive oil, (iii) the establishment of a network for the acquisition of references and the collection of information on the dynamics of the main bioaggressors of olive trees and (iv) support for pest control and improving product quality.

The expansion of this sectoral scheme has been faster than expected, with a strong commitment by producers from the first year of implementation.

EAFRD interventions H-IACS

See 1.2.2, 1.2.7, 1.2.8 and 1.2.10 depending on the interventions.

1.2.5 OS5: favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air, notamment en diminuant la dépendance à l'égard des produits chimiques

La contribution du PSN à l'OS 5 est liée à la mise en œuvre de l'écorégime, des aides à l'AB, de certaines MAEC, de l'ICHN, des interventions sectorielles pour les secteurs du vin, des fruits et légumes, ainsi que des interventions du FEADER H-SIGC telles que certaines MAEC, interventions relatives aux investissements, à la coopération ou à l'échange et la diffusion de connaissance (70.25, 70.27, 73.01, 73.02, 73.07, 73.09, 73.10, 73.17, 77.05, 77.06 et 78.01).

Écorégime

Voir 1.2.4

Aides à la conversion à l'AB

Les aides à la conversion à l'AB sont mises en œuvre sur tout le territoire national, tandis que l'aide au maintien en AB est mise en œuvre dans les territoires ultramarins uniquement.

En 2023, une baisse des demandes d'engagement a été constatée pour ce qui concerne les aides à la conversion, en lien avec les difficultés que connaît le secteur de l'AB.

Un régime d'aides d'État a été notifié et approuvé par la CE pour août 2023 afin de prendre en charge les pertes économiques et de soutenir la trésorerie des agriculteurs engagés dans ce mode de production. Dans le même temps, le nouveau programme « Ambition bio 2027 » mis en place début 2024 a été renforcé afin de relancer la demande et de consolider les filières biologiques. Les actions de consolidation des filières passent notamment par une augmentation des moyens alloués au fonds « Avenir bio », qui permet de soutenir des projets de développement et de structuration des filières. En outre, des moyens de communication permettant de valoriser les produits bio ont été déployés afin de stimuler la demande auprès des consommateurs.

MAEC

106 MAEC sont proposées dans le PSN. Sur la base des enjeux définis par les différents OS, des diagnostics ont été réalisés afin de cibler les MAEC adaptées aux différents territoires de 700 projets agroenvironnementaux et climatiques (PAEC) ouverts. Les analyses des engagements et des premiers paiements font état d'un très fort engouement des exploitants sur ce dispositif lors de la campagne 2023, comme attendu lors d'une première année de programmation PAC. Le nombre total de demandes pour cette campagne s'élève à environ 35 000 dossiers.

Les enjeux relatifs à la santé du sol, à l'élevage et au bien-être animal (BEA) sont traités au travers de 4 mesures dédiées aux élevages herbivores et monogastriques et d'une mesure semis direct proposées dans le catalogue MAEC. Les MAEC relatives à l'élevage et au BEA ont fait l'objet de plus de 6 000 demandes d'aide en France hexagonale.

L'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau a été renforcée pour cette programmation avec 56 mesures dédiées. Néanmoins, les demandes portant sur les MAEC à enjeu eau ont été plus faibles et sont concentrées dans quelques Régions. Les MAEC à enjeu eau les plus demandées sont celles adaptées aux zones intermédiaires en France (430 demandes sur près de 50 000 ha). Par ailleurs, face à un taux de souscription particulièrement faible de certaines MAEC à enjeu eau (lutte biologique en système viticole, prolifération des algues vertes) observé lors de la campagne 2023, des modifications des cahiers des charges ont été effectuées afin d'augmenter l'attractivité de ces mesures pour la campagne 2024, tout en conservant un niveau d'exigence élevé.

En ce qui concerne les MAEC forfaitaires, le dispositif est ouvert de manière hétérogène dans 9 régions, pour la plupart depuis 2023. Les dossiers reçus sont programmés rapidement et, dans plusieurs AGR, les paiements ont débuté. Malgré cette fluidité dans l'instruction, on constate une dynamique inférieure aux prévisions et, même si le rythme des demandes augmente, les contrats sont moins nombreux qu'envisagé initialement dans la planification PSN, en paiement, mais aussi en engagement (800 demandes de contrats recensées au 30/09 pour l'ensemble des régions). Cela peut s'expliquer par un temps d'appropriation plus long de cette intervention, qui présente la particularité d'imposer une obligation de résultat au bénéficiaire. Un effet de concurrence avec d'autres MAEC, de par les règles de non-cumul, peut également constituer une explication. Les AGR ont déjà effectué des adaptations pour renforcer la dynamique.

PNA pour la vitiviniculture, intervention relative à la distillation (58.03)

L'intervention 58.03 a été initiée pour la campagne viticole 2024-2025 et le montant des paiements cumulés du 16/10/2023 au 31/08/2024 s'élève à 16 994 114,36 €. Ces dépenses concernent uniquement le paiement des avances. Ce montant d'exécution sur l'EF 2024 si elle est inférieure aux prévisions initiales du PSN pour cette année-là, ne tient pas compte de l'ensemble des crédits FEAGA mobilisés sur la base juridique OCM de la précédente programmation pour financer de la distillation de crise à hauteur de 68,5M€ sur l'EF 2024.

PO Fruits et Légumes

Voir 1.2.3

Interventions du FEADER H-SIGC

Voir 1.2.2, 1.2.7, 1.2.8 et 1.2.10 selon les interventions.

Translated text (EN):

The NSP contribution to PO 5 is linked to the implementation of the ecoscheme, aid to AB, certain AECMs, ICHN, sectoral interventions for the wine, fruit and vegetables sectors, as well as EAFRD H-IACS interventions such as certain AECMs, investment, cooperation or knowledge exchange and dissemination interventions (70.25, 70.27, 73.01, 73.02, 73.07, 73.09, 73.10, 73.17, 77.05, 77.06 and 78.01).

Eco-scheme

See 1.2.4

Aid for conversion to AB

Aid for conversion to AB is implemented throughout the national territory, while aid for maintenance in AB is implemented in overseas territories only.

In 2023, there was a decrease in commitment applications for conversion aid in connection with the difficulties faced by the AB sector.

A State aid scheme was notified and approved by the EC for August 2 023 in order to cover the economic losses and to support the liquidity of farmers engaged in this production method. At the same time, the new ‘Ambition bio 2027’ programme set up at the beginning of 2024 was strengthened in order to boost demand and consolidate the organic sectors. Measures to consolidate the sectors require, in particular, an increase in the resources allocated to the ‘Future bio’ fund, which makes it possible to support projects for the development and structuring of sectors. In addition, means of communication to enhance the value of organic products have been deployed to stimulate consumer demand.

MAEC

106 AECM is proposed in the NSP. On the basis of the challenges identified by the various AOS, diagnostics have been carried out to target the AECMs adapted to the different territories of 700 open agri-environment-climate (agri-environment-climate) projects. Analyses of commitments and first payments show that farmers are very much involved in this scheme during the 2023 marketing year, as expected in the first CAP programming year. The total number of applications for this campaign is around 35 000 files.

The issues relating to soil health, livestock farming and animal welfare (BEA) are addressed through 4 measures dedicated to grazing and monogastric farms and a direct sowing measure proposed in the MAEC catalogue. More than 6 000 applications for aid were submitted in hexagonal France for livestock farming and BEA.

The improvement of quantitative and qualitative management of water resources has been strengthened for this programming of 56 dedicated measures. However, applications for water-sensitive AECMs have been lower and are concentrated in a few regions. The most sought water-sensitive AECMs are those adapted to intermediate areas in France (430 applications out of almost 50 000 ha). Moreover, in view of the particularly low take-up rate of certain water-sensitive AECMs (biological control in the wine-growing system, proliferation of green algae) observed during the 2023 marketing year, amendments to the specifications were made in order to increase the attractiveness of these measures for the 2024 marketing year, while maintaining a high level of requirements.

As regards flat-rate AECMs, the scheme has been open in a heterogeneous way in 9 regions, most of them since 2023. The received files are scheduled quickly and in several RAGs payments have started. Despite this fluidity in the investigation, there is less dynamic than expected and, even if the pace of requests is increasing, fewer contracts are contracted than initially envisaged in the NSP planning, in payment but also in commitment (800 contract requests identified as at 30/09 for all regions). This can be explained by a longer period of ownership of this intervention, which has the particularity of imposing an obligation of result on the beneficiary. A competitive effect with other AECMs, through the non-cumulation rules, may also be an explanation. The AGR have already made adjustments to strengthen the momentum.

NAP for winegrowing, distillation intervention (58.03)

The 58.03 intervention was initiated for the wine year 2024/2025 and the cumulative payments from 16/10/2023 to 31/08/2024 amounted to EUR 16 994 114,36. This expenditure relates only to the payment of advances. This implementation amount for FY2024, if it is lower than the initial forecast of the NRP for that year, does not take into account all EAGF appropriations mobilised under the CMO legal basis of the previous programming to finance crisis distillation amounting to EUR 68.5 million from FY2024.

PO Fruit and Vegetables

See 1.2.3

EAFRD interventions H-IACS

See 1.2.2, 1.2.7, 1.2.8 and 1.2.10 depending on the interventions.

1.2.6 OS6: contribuer à mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et à l'inverser, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages

La contribution du PSN à l'OS 6 est liée à la mise en œuvre de l'écorégime, des aides à l'AB, des MAEC, de l'ICHN, des interventions relatives à la prédation (investissements et engagements), des interventions sectorielles pour le secteur de l'apiculture, ainsi que des interventions du FEADER H-SIGC telles que certaines MAEC, certaines interventions relatives aux investissements, à la coopération ou encore à l'échange et la diffusion de connaissance (70.27, 70.29, 70.30, 70.31, 73.02, 73.04, 73.10, 73.13, 77.01, 77.06 et 78.01).

Écorégime

Voir 1.2.4

Aides à la conversion à l'agriculture biologique

Voir 1.2.5

MAEC

L'enjeu biodiversité a été largement pris en compte dans les stratégies régionales de mise en œuvre des MAEC, et les PAEC permettant la contractualisation de ces MAEC prennent en compte d'autres zonages existants (p. ex., zones Natura 2000, parc naturels régionaux). Ces MAEC, qui sont majoritairement « localisées » (les exploitants n'engagent que les parcelles ayant un enjeu environnemental particulier) ont fait l'objet de plus de 25 000 demandes d'engagement en 2023, couvrant environ 1,5 Mha répartis sur l'ensemble de l'Hexagone. Certaines de ces MAEC font l'objet de demandes d'engagement sur des zonages très restreints (par exemple, les MAEC portant sur les marais salants, les cultures rizicoles ou les roselières).

En ce qui concerne les autres MAEC, voir 1.2.5.

ICHN

Voir 1.2.1

Aides à la gestion de la prédation – engagements et investissements

L'appel à projet 2023 de l'aide à la protection des troupeaux (composée des interventions 70.26 et 73.16) a été fortement sollicité par les éleveurs ovins et caprins situés en zone de présence des prédateurs pour protéger leurs troupeaux contre les attaques des loups et des ours. Les bénéficiaires ont pu déposer leurs demandes de paiement au premier semestre 2024. La dynamique de paiement témoigne d'une accélération des paiements à partir du 2^e trimestre 2024 et se poursuit jusqu'à la fin de l'année. Le nombre de bénéficiaires payés est plus important qu'anticipé, ce qui conduit à mobiliser des crédits nationaux en top-up, à partir des paiements 2025, pour financer des opérations plus nombreuses. L'appel à projet 2024 a été marqué par un nombre encore plus important de demandeurs de cette aide destinée à protéger les troupeaux, dans des territoires toujours plus nombreux, reflet de l'expansion géographique du loup. L'année 2024 a été caractérisée par un exercice de simplification, notamment de l'outil de dépôt dématérialisé des aides, afin d'alléger la charge administrative qui pèse sur les éleveurs et accélérer les délais de paiement.

Les demandeurs ont mobilisé l'intervention 70.26 pour effectuer du gardiennage des troupeaux et déployer les chiens de protections (entretien). Les demandeurs ont mobilisé l'intervention 73.16 principalement pour s'équiper en moyens de protection matériels (parcs de regroupement, clôtures électrifiées, chiens de protection) et effectuer des actions immatérielles permettant d'améliorer les moyens de protection (analyse de vulnérabilité, accompagnement technique).

Cette mesure contribue pleinement à l'OS F, car la prévention des dommages aux troupeaux est un des axes majeurs du nouveau plan national d'action pour le loup et les activités d'élevage 2024-2029, visant à concilier la préservation d'une espèce protégée et le maintien des activités d'élevage et du pastoralisme, eux-mêmes favorables à la biodiversité.

Intervention du PNA pour l'apiculture, relative aux investissements (55.02)

Voir 1.2.2 et 1.2.9

Interventions du FEADER H-SIGC relatives aux investissements, à la coopération ou encore à l'échange et la diffusion de connaissance

Voir 1.2.2, 1.2.7, 1.2.8 et 1.2.10 selon les interventions.

Translated text (EN):

The NSP contribution to PO 6 is linked to the implementation of the eco-scheme, aid to AB, AECM, ICHN, predation interventions (investments and commitments), sectoral interventions for the apiculture sector, as well as EAFRD H-IACS interventions such as certain AECM, investment, cooperation and knowledge exchange and dissemination interventions (70.27, 70.29, 70.30, 70.31, 73.02, 73.04, 73.10, 73.13, 77.01, 77.06 and 78.01).

Eco-scheme

See 1.2.4

Aid for conversion to organic farming

See 1.2.5

MAEC

The biodiversity challenge has been largely taken into account in the regional strategies for implementing AECMs, and the CEAPs enabling the contracting of these AECMs take into account other existing areas (e.g. Natura 2000 areas, regional nature parks). These AECMs, which are mostly 'localised' (farmers commit only parcels with a particular environmental concern), were the subject of more than 25 000 commitment applications in 2023, covering approximately 1,5 Mha spread over the whole of Hexagona. Some of these AECMs are subject to requests for commitments on very limited zoning (e.g. AECM on salt marshes, rice crops or reeds).

For other AECMs, see 1.2.5.

ICHN

See 1.2.1

Predation management aid – commitments and investments

The 2023 call for support for the protection of herds (consisting of interventions 70.26 and 73.16) was strongly requested by sheep and goat farmers located in the predator area to protect their herds against attacks by wolves and bears. Beneficiaries were able to submit their payment requests in the first half of 2024. Payment dynamics point to an acceleration of payments from the 2th quarter of 2024 onwards and continue until the end of the year. The number of beneficiaries paid is higher than anticipated, leading to the mobilisation of national appropriations in top-up, starting from the 2025 payments, to finance more operations. The 2024 call for projects was marked by an even larger number of applicants for this aid to protect herds, in increasingly numerous areas, reflecting the geographical expansion of the wolf. The year 2024 was characterised by a simplification exercise, including the dematerialised deposit tool, in order to reduce the administrative burden on farmers and speed up payment deadlines.

The applicants mobilised intervention 70.26 to carry out herd guarding and to deploy protective dogs (maintenance). The applicants mobilised intervention 73.16 mainly to equip themselves with material protective equipment (amusement parks, electrified fences, protection dogs) and to carry out intangible actions to improve the means of protection (vulnerability analysis, technical support).

This measure fully contributes to PO F, as preventing damage to herds is one of the main axes of the new national action plan for wolf and livestock activities 2024-2029, aimed at reconciling the preservation of a protected species with the maintenance of breeding activities and pastoralism, which are themselves favourable to biodiversity.

NAP intervention for beekeeping related to investments (55.02)

See 1.2.2 and 1.2.9

EAFRD H-IACS interventions relating to investment, cooperation and the exchange and dissemination of knowledge

See 1.2.2, 1.2.7, 1.2.8 and 1.2.10 depending on the interventions.

1.2.7 OS7: attirer et soutenir les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs et faciliter le développement durable des entreprises dans les zones rurales

La contribution du PSN à l'OS 7 est liée à la mise en œuvre de l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs (JA) du premier pilier, des aides à l'installation du FEADER H-SIGC (75.01 à 75.05) ainsi que l'aide à l'investissement dédiée aux JA (73.17) et l'aide à la coopération pour le renouvellement des générations (77.04).

Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs (ACJA)

Les réalisations sont plus importantes que prévu (près de 30 000 JA ont perçu l'ACJA contre 26 000 planifiés) compte tenu de la prise en compte de la transparence GAEC (validée tardivement et qui n'avait pas pu être simulée dans la planification initiale du PSN). Le montant du PSN a néanmoins pu être versé grâce aux nouvelles dispositions financières européennes qui permettent désormais d'optimiser les enveloppes et ainsi limiter les sous-consommations de crédits.

Interventions du FEADER H-SIGC

Le volet 75.01/75.03 a été ouvert en 2023 ou en 2024, selon les choix opérés par chaque Région pour la transition PDR/PSN, avec dans tous les cas un calendrier permettant d'assurer une succession rapide des deux dispositifs, sans interruption dans l'accompagnement de l'installation. Une fois ouverte, la mise en place des programmations et des paiements a été une priorité, ce qui explique que cette intervention (ainsi que les 75.02 et 75.05, dans les Régions concernées) soit une de celles sur lesquelles il y a eu le plus de paiements au 15 octobre 2024. Une accélération est en outre prévue pour la fin de l'année 2024 et le début de l'année 2025. L'ouverture en complément des volets 75.02 et 75.05 permettra également un accompagnement global de la création d'activité en agriculture, à la fois pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, ce qui constitue un nouveau champ d'intervention pour le FEADER.

L'intervention 73.17 (dédiée aux JA) a été ouverte par les Régions concernées au même rythme que la 73.01, ainsi que l'intervention 73.02 (investissements non productifs, pour les Régions concernées). Toutefois, les délais inhérents au lancement du nouveau programme et la période transitoire entre PDR et PSN (particulièrement un rythme de paiement encore soutenu pour les PDR en vue de la clôture des programmes fin 2025) ont décalé les premiers paiements par rapport à ce qui avait été envisagé lors de la planification PSN.

L'intervention 77.04 est également mobilisée dans au moins une Région en 2024 (IDF).

Ainsi, si les cibles ont été atteintes en programmation, elles ne l'ont pas été en paiement, avec pour conséquence une absence de contribution à ce stade aux indicateurs de résultats correspondant aux interventions. Cependant, les paiements ont débuté au 15 octobre 2024 dans plusieurs Régions, et il est attendu une montée en puissance d'ici la fin de l'année 2024 ainsi qu'au cours de l'année 2025.

Translated text (EN):

The NSP contribution to PO 7 is linked to the implementation of Pillar I complementary income support for young farmers (JA), EAFRD HIACS start-up aid (75.01 to 75.05) as well as investment aid dedicated to JAs (73.17) and aid for cooperation for generational renewal (77.04).

Complementary income support for young farmers (ACJA)

The outputs are larger than expected (almost 30 000 JAs perceived the ACJA as compared to 26 000 planned) taking into account GAEC transparency (validated late and which could not be simulated in the initial NSP planning). However, the amount of the NSP has been disbursed thanks to the new European financial provisions, which now make it possible to optimise the envelopes and thus limit under-utilisation of appropriations.

EAFRD interventions H-IACS

Component 75.01/75.03 was opened in 2023 or 2024, depending on the choices made by each region for the RDP/NSP transition, with a timetable for ensuring a rapid succession of the two devices, without interruption in accompanying the installation. Once open, the implementation of programming and payments was a priority, which explains why this intervention (as well as 75.02 and 75.05, in the regions concerned) was one of the most payments on 15 October 2024. An acceleration is also planned for the end of 2024 and the beginning of 2025. The opening up of components 75.02 and 75.05 will also provide comprehensive support for the creation of farming activities, both for young people and new farmers, which is a new field of intervention for the EAFRD.

Intervention 73.17 (dedicated to ADs) was opened by the regions concerned at the same rate as 73.01, and intervention 73.02 (non-productive investments, for the regions concerned). However, the delays inherent in the launch of the new programme and the transitional period between RDP and NSP (particularly a still sustained payment rate for RDPs with a view to programme closure at the end of 2025) have shifted the first payments from what had been envisaged in the NSP planning.

Intervention 77.04 is also mobilised in at least one Region in 2024 (IDF).

Thus, although the targets were achieved in programming, they were not met in payment, with the result that there was no contribution at this stage to the result indicators corresponding to the interventions. However, payments started on 15 October 2024 in several regions, and a rise is expected by the end of 2024 as well as in 2025.

1.2.8 OS8: promouvoir l'emploi, la croissance, l'égalité des sexes, y compris la participation des femmes à l'agriculture, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie circulaire et la sylviculture durable

La contribution du PSN à l'OS 8 est liée à la mise en œuvre de l'ICHN ainsi que des interventions du FEADER H-SIGC telles que certaines interventions relatives aux investissements et à la coopération (73.03, 73.05, 73.11, 73.12, 77.05 et 77.06).

ICHN

Voir 1.2.1

Interventions du FEADER H-SIGC relatives aux investissements et à la coopération

Pour le dispositif LEADER, dans toutes les Régions, les GAL ont été sélectionnés et les stratégies 2023-2027 sont opérationnelles. Les GAL (nouveaux ou reconduits) ont commencé à mettre en œuvre leurs stratégies avec un état d'avancement variable selon les Régions (animation, accompagnement des porteurs et des dépôts avec l'ouverture des outils, ainsi que sélection et programmation de dossiers pour les plus avancés). Parallèlement à cette dynamique satisfaisante, puisqu'une majorité des GAL étaient déjà opérationnels dans les PDR, le travail des GAL et des services instructeurs se concentre aussi sur la fin de la programmation 2014-2022 pour optimiser la consommation des crédits dans les territoires. Pour cette raison, les paiements n'ont pas débuté au 15 octobre 2024, contrairement à ce qui avait été planifié initialement dans le PSN, même si les GAL sont bien sélectionnés et les résultats atteints en programmation.

Concernant les investissements on farm, les dispositifs correspondant à l'intervention 73.03 ne sont pas tous complètement activés, selon les Régions et les priorités régionales. Néanmoins, la programmation a débuté (IAA, entreprises de services, volet forestier) et de premiers paiements sont en cours d'instruction. Pour les dispositifs ouverts, les Régions constatent une bonne dynamique en programmation. Le dispositif 73.05 est ouvert à ce stade dans au moins une Région l'ayant prévu (GUY, 3 volets ouverts).

Dans presque toutes les Régions concernées, l'intervention 77.06 est ouverte et les dépôts et programmation de dossiers ont débuté. Selon les Régions, l'intervention comporte plusieurs volets pour mieux cibler les besoins régionaux (p.ex. : structuration ou valorisation des filières régionales, volet forestier). Compte tenu des délais de mise en œuvre de ces projets partenariaux qui peuvent être plus longs ou plus complexes, les paiements, s'ils ont débuté, sont moins nombreux que ce qui avait été prévu lors de la planification initiale du PSN. Il est prévu qu'ils s'accroissent à partir de 2025.

Translated text (EN):

The NSP contribution to PO 8 is linked to the implementation of the ICHN and EAFRD H-IACS interventions such as certain investment and cooperation interventions (73.03, 73.05, 73.11, 73.12, 77.05 and 77.06).

ICHN

See 1.2.1

EAFRD investment and cooperation interventions H-IACS

For LEADER, in all regions, LAGs have been selected and the 2023-2027 strategies are operational. The LAGs (new or renewed LAGs) have started to implement their strategies, with progress varying according to the regions (animation, support for holders and deposits with the opening of tools, and selection and programming of files for the most advanced). In parallel to this satisfactory dynamic, as a majority of LAGs were already operational in the RDPs, the work of LAGs and instructor services also focuses on the end of the 2014-2022 programming to optimise the consumption of appropriations in the territories. For this reason, payments did not start by 15 October 2024, contrary to what was initially planned in the NSP, even though the LAGs are well selected and the results achieved in programming.

As regards investments on farms, not all the measures corresponding to intervention 73.03 are fully activated, depending on the regions and regional priorities. However, programming has started (IAA, service companies, forestry) and initial payments are under investigation. For open schemes, the regions see good programming momentum. Device 73.05 is open at this stage in at least one Region that has provided for it (GUY, 3 open windows).

In almost all the regions concerned, intervention 77.06 is open and files have started to be submitted and scheduled. Depending on the regions, the intervention has several components to better target regional needs (e.g.: structuring or enhancing regional sectors, forestry). Given the delays in the implementation of these partnership projects, which may be longer or more complex, payments, if started, are less numerous than foreseen in the initial planning of the NSP. They are expected to accelerate as of 2025.

1.2.9 OS9: améliorer la réponse de l'agriculture de l'Union aux exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris des aliments de grande qualité, sûrs et nutritifs produits de manière durable, pour réduire le gaspillage alimentaire, ainsi qu'améliorer le bien-être animal et lutter contre les résistances aux antimicrobiens

La contribution du PSN à l'OS 9 est liée à la mise en œuvre de l'écorégime, de certaines aides couplées, des aides à l'AB, de certaines MAEC, des interventions sectorielles pour le secteur de l'apiculture, ainsi que des interventions relatives aux investissements productifs *on farm* du FEADER H-SIGC (73.01 et 73.09).

Écorégime

Voir 1.2.4

Aides couplées

Voir 1.2.1

Aides à la conversion à l'agriculture biologique

Voir 1.2.5

MAEC

Voir 1.2.5

Interventions du PNA pour l'apiculture (55.01, 55.02, 55.03 et 55.04)

Au regard de la mise en œuvre de l'**intervention 55.01** (assistance technique), 35 projets ont été agréés pour un montant payé de 5 754 784€ (dont 2 877 392 € de FEAGA). Ce sont notamment des projets divers de conseils et d'appui techniques aux apiculteurs, de formation des apiculteurs et des futurs apiculteurs pour préparer leur diplôme. Dans le domaine de la santé de l'abeille, ce sont des conseils, de l'appui technique, des formations de vétérinaires ou techniciens apicoles, des visites sanitaires dans les exploitations pour poser un diagnostic sur la santé du cheptel et conseiller les apiculteurs. Ces dispositifs sont liés à un observatoire des mortalités des abeilles qui est alimenté par des déclarations d'apiculteurs. Les réalisations sur cette intervention sont inférieures aux prévisions concernant les dépenses (2,877 M€ de crédits FEAGA utilisés pour un budget programmé de 3,554 M€). Cela s'explique essentiellement par le fait que plusieurs associations régionales d'appui technique aux apiculteurs ont rencontré des difficultés dans la gestion de leur trésorerie, ce qui a limité leur capacité à développer des projets.

Le guichet pour les aides aux investissements individuels au profit des apiculteurs (**intervention 55.02**) a été ouvert à la fin de l'année 2023 et clôturé le 20 janvier 2024. Sur l'exercice financier 2024, il y a eu 1 249 bénéficiaires pour un montant d'aides versées de 4 018 684,32€ dont 2 009 342,16€ de FEAGA pour des investissements destinés à maintenir ou renouveler leur cheptel d'abeilles et pour des investissements destinés à faciliter la transhumance des ruches. Il y a moins de bénéficiaires qu'attendus car les apiculteurs ont subi des difficultés de trésorerie liées à une augmentation de leurs charges et des difficultés de commercialisation du miel, ce qui a réduit leur capacité d'investissement. Cela s'explique aussi par le fait que les apiculteurs n'avaient pas une bonne connaissance des nouveaux investissements rendus éligibles et des nouvelles règles applicables dans la nouvelle programmation malgré les actions d'informations de l'organisme payeur.

Concernant le soutien aux analyses des produits de la ruche (**intervention 55.03**), 3 projets ont été agréés par des laboratoires d'analyses pour un montant payé de 47 817,34 € dont 23 908,67 € de FEAGA. Ce sont des aides destinées aux laboratoires pour financer partiellement des analyses de qualité des produits de la ruche, effectuées par les apiculteurs dans une démarche d'autocontrôle. Les réalisations sont inférieures aux prévisions concernant les dépenses. Cela s'explique par un moindre recours des apiculteurs aux analyses qualité.

L'appel à projets pour la recherche appliquée en apiculture (**intervention 55.04**) a été lancé en mars 2023 et clôturé en mai 2023. 5 projets ont été déposés. 3 ont été retenus en décembre 2023 et ont démarré au 1er janvier 2024 ; les paiements interviendront sur l'exercice financier 2025.

Interventions du FEADER H-SIGC relatives aux investissements productifs *on farm*

Voir 1.2.2

Translated text (EN):

The contribution of the NSP to PO 9 is linked to the implementation of the eco-scheme, certain coupled aid, aid to AB, certain AECMs, sectoral interventions for the apiculture sector, as well as interventions relating to productive investments *on farm under* EAFRD H-IACS (73.01 and 73.09).

Eco-scheme

See 1.2.4

Coupled subsidies

See 1.2.1

Aid for conversion to organic farming

See 1.2.5

MAEC

See 1.2.5

NAP interventions for beekeeping (55.01, 55.02, 55.03 and 55.04)

With regard to the implementation of **intervention 55.01** (technical assistance), 35 projects were approved for a paid amount of EUR 5 754 784 (including EUR 2 877 392 from EAGF). These include various projects providing technical advice and support to beekeepers, training beekeepers and future beekeepers to prepare their qualifications. In the field of bee health, these include advice, technical support, training for veterinary surgeons or beekeeping technicians, and health visits to farms to make a diagnosis of livestock health and advise beekeepers. These devices are linked to an observatory on bee mortalities, which is fed by statements by beekeepers. The output of this intervention is lower than the forecast for expenditure (EUR 2.877 million in EAGF appropriations used for a programmed budget of EUR 3.554 million). This is mainly due to the fact that several regional associations providing technical support to beekeepers encountered difficulties in managing their treasury, which limited their capacity to develop projects.

The window for individual investment aid for beekeepers (**intervention 55.02**) was opened at the end of 2023 and closed on 20 January 2024. In financial year 2024, there were 1 249 beneficiaries for aid amounting to EUR 4 018 684,32, including EUR 2 009 342,16 from EAGF for investments to maintain or renew their bee herds and for investments to facilitate the transhumance of beehives. There are fewer beneficiaries than expected because beekeepers have experienced cash-flow difficulties due to increased costs and difficulties in marketing honey, which has reduced their investment capacity. This is also due to the fact that beekeepers did not have a good knowledge of the new investments made eligible and the new rules applicable in the new programming despite the information actions of the paying agency.

As regards support for the analysis of hive products (**intervention 55.03**), 3 projects were approved by analysis laboratories for a paid amount of EUR 47 817,34, including EUR 23 908,67 from EAGF. These are aid for laboratories to partially finance quality analyses of beehive products carried out by beekeepers in a self-monitoring approach. Outputs are lower than forecast for expenditure. This is due to lower use of quality analyses by beekeepers.

The call for projects for applied research in apiculture (**intervention 55.04**) was launched in March 2023 and closed in May 2023. 5 projects were submitted. 3 were selected in December 2023 and started on 1 January 2024; payments will be made for the financial year 2025.

EAFRD H-IACS interventions relating to productive investments *on farm*

See 1.2.2

1.2.10 Objectif transversal: moderniser l'agriculture et les zones rurales en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la transition numérique dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation par les agriculteurs, grâce à un meilleur accès à la recherche, à l'innovation, à l'échange de connaissances et à la formation

La contribution du Plan stratégique national à l'OS T est liée à la mise en œuvre des interventions du FEADER H-SIGC relatives au PEI (77.01), à la coopération dans les Régions Ultra Périphériques (77.07) ainsi qu'à l'intervention dédiée à l'accès à la formation, au conseil et actions de diffusion et échanges de connaissances et d'informations (78.01).

Dans presque toutes les AGR concernées, l'intervention 77.01 est ouverte et les dépôts et programmation de dossiers ont débuté (ex : AURA, CVDL, GE, HDF, NOR, OCC, SUD, NAQ, BFC), notamment sur des sujets contribuant à plusieurs OS, notamment aux OS D ou E. Compte tenu des délais de mise en œuvre de ces projets partenariaux qui peuvent être plus longs ou d'un montage plus complexe (ex : appropriation d'OCS), les paiements n'ont pas encore débuté.

L'intervention 77.07 a également été ouverte (MAY, REU) et la programmation a débuté ; même s'il n'y a pas eu de paiement au 15 octobre 2024.

L'intervention 78.01 est mise en œuvre au travers de différents volets, ouverts en totalité ou en partie selon les Régions (conseil, formation, diffusion des connaissances). Dans les Régions concernées, la dynamique constatée est bonne et les premières programmations ont commencé.

Translated text (EN):

The contribution of the National Strategic Plan to the PO T is linked to the implementation of the interventions of the EAFRD H-IACS relating to the EIP (77.01), to cooperation in the outermost regions (77.07) and to the intervention dedicated to access to training, advice and measures for the dissemination and exchange of knowledge and information (78.01).

In almost all the AGR concerned, intervention 77.01 is open and files have started to be submitted and scheduled (e.g. Shall, CVDL, GE, HDF, NOR, OCC, SUD, NAQ, BFC), in particular on subjects contributing to several AOS, in particular AOS D or E. In view of the deadlines for implementing these partnership projects, which may be longer or more complex (e.g.: ownership of OCS), payments have not yet started.

Intervention 77.07 was also opened (MAY, REU) and programming started; even if there was no payment on 15 October 2024.

Intervention 78.01 is implemented through various strands, open in whole or in part according to the regions (advice, training, dissemination of knowledge). In the regions concerned, the momentum is good and initial programming has started.

1.3 Aspects horizontaux de la mise en œuvre du plan stratégique relevant de la PAC

Gouvernance

La France a révisé la gouvernance de la PAC et installé les instances de pilotage nécessaires au suivi de la programmation 2023-2027. Outre les instances règlementairement prévues, comme le Comité national de Suivi du PSN, réuni 2 fois en 2024, la gouvernance a été simplifiée et adaptée au nouveau cadre d'échange entre l'État, les organismes payeurs et les AGR. Le cadre de mobilisation des services déconcentrés de l'État a également été revu, les délégations de gestion entre l'ASP et les services instructeurs ont été révisées et l'animation de réseau a été renforcée.

En parallèle, l'effort nécessaire pour instrumenter les outils permettant le dépôt des demandes d'aides, leur instruction, leur contrôle et leur paiement, s'est poursuivi. Les travaux ont notamment porté sur la finalisation et l'amélioration des outils pour les principaux dispositifs du SIGC (notamment l'écoringime et les MAEC), la poursuite des travaux de raccordement entre les systèmes d'information de l'ASP et ceux des Régions pour le FEADER H-SIGC, et la mise à l'échelle des outils nationaux de la performance. Une grande réactivité a été également nécessaire pour traduire dans les outils les évolutions réglementaires adoptées dans le cadre des mesures de simplification du printemps 2024. Dans ce contexte, la France a été en capacité de payer pour la campagne 2024 une avance sur les aides du SIGC dès le 16 octobre 2024, couvrant 93 % des exploitants demandeurs et à hauteur de 4,3 milliards d'euros.

Réseau National Agricultures et Ruralités (RNAR)

Le RNAR a fait l'objet d'une consolidation importante, à travers la structuration des modalités de travail avec les copilotes (ANCT et AGR) et la mise à jour de la feuille de route pour 2024. En ce qui concerne l'animation du réseau, plusieurs événements ont permis de nourrir les échanges et de faire avancer les initiatives communes, comme les échanges réguliers avec les réseaux régionaux, les réunions des comités consultatifs LEADER et PEI, les webinaires animés par les doctorants RNAR, ainsi que l'Assemblée générale du Réseau (en décembre 2024).

Le RNAR a par ailleurs mené des activités phares telles que l'appel à projet ANIMERA, le lancement de cinq thèses portant sur des thématiques en lien avec le PSN, une étude sur le dispositif PEI et ses leviers d'innovation ainsi que le lancement de la deuxième partie de l'étude « Exode urbain ».

Le RNAR a également participé activement aux initiatives de l'EU CAP Network, telles que la conférence « EIP-AGRI Operational Groups » ou encore la 4ème réunion des réseaux nationaux. En outre, en juin 2024, le RNAR a coorganisé, avec le Helpdesk européen d'évaluation, un atelier de bonnes pratiques sur l'évaluation des dispositifs de la PAC liés au stockage carbone regroupant la quasi-totalité des États membres, cet atelier a permis aux administrations nationales et à la DG Agri de rencontrer des experts du secteur et a alimenté un rapport opérationnel qui a été diffusé à l'échelle européenne.

En ce qui concerne les activités de vulgarisation et de communication, le RNAR publie chaque semaine des contenus informatifs sur les principaux réseaux sociaux et a pu réaliser plusieurs supports de communication en format numérique (vidéo, newsletters, etc.) et plus traditionnel (revues RNAR, brochures, flyers, etc.). Ce travail est complété par la refonte du site internet du RNAR, dont la livraison est attendue pour mars 2025.

Évaluation du PSN

3 sous-groupes thématiques émanant du Groupe technique de suivi et évaluation ont été créés et réunis sur les évaluations de la mise en œuvre du PSN, de l'impact du PSN sur le bien-être animal et de la mesure ICHN. Un 4ème groupe de travail transversal sur les données d'évaluation a également été créé en coopération avec l'Observatoire du Développement rural. Ces groupes ont permis de finaliser les fiches thématiques qui encadreront les premières évaluations (questions évaluatives, ressources, données, etc.).

Un marché public de prestations intellectuelles relatif à l'exécution des évaluations in-itinere du PSN a été ouvert en février 2024 : quatre groupements ont été retenus et se répartiront les évaluations par un système de tour de rôle. Les 3 premières évaluations du PSN ont débuté en fin 2024.

Par ailleurs, une coopération renforcée avec le Helpdesk européen d'évaluation s'est concrétisée par l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités destiné aux services de l'État et aux AGR, l'organisation d'un atelier de bonnes pratiques en collaboration avec le RNAR (cf. ci-dessus), et la participation du MASAF au groupe de travail thématique sur l'évaluation des interventions basées sur les résultats.

Dans l'automne 2024, le Plan d'évaluation du PSN a été modifié dans ses sections 2 (Gouvernance et coordination) et 4 (Calendrier). Le nouveau plan est disponible sur le site internet du MASAF.

Translated text (EN):

Governance

France has revised the governance of the CAP and set up the steering bodies necessary to monitor the 2023-2027 programming. In addition to the regulatory bodies provided for, such as the National Monitoring Committee of the NSP, meeting 2 times in 2024, governance has been simplified and adapted to the new exchange framework between the State, paying agencies and the AGR. The framework for mobilising the decentralised State services has also been revised, the management delegations between ASP and the instructors have been revised and the network animation has been strengthened.

At the same time, the effort needed to equip the tools for the submission, investigation, monitoring and payment of aid applications has continued. Work focused in particular on finalising and improving the tools for the main IACS schemes (in particular eco-schemes and AECMs), continuing work on connecting the ASP information systems with those of the regions for the EAFRD H-IACS, and scaling up national performance tools. A high level of responsiveness was also needed to translate into the tools the regulatory developments adopted as part of the Spring 2024 simplification measures. In this context, France was able to pay for the 2024 marketing year an advance on IACS aid from 16 October 2024, covering 93 % of the applicant farmers and up to EUR 4.3 billion.

National Agriculture and Rural Affairs Network (RNAR)

The RNAR has been significantly consolidated, through the structuring of working arrangements with co-pilots (ANCT and AGR) and the updating of the roadmap for 2024. With regard to the organisation of the network, several events have fed into exchanges and advance joint initiatives, such as regular exchanges with regional networks, meetings of the LEADER and EIP advisory committees, webinars led by RNAR doctoral candidates, and the Network's General Assembly (in December 2024).

The RNAR has also carried out flagship activities such as the call for projects, the launch of five theses on topics related to the NSP, a study on the EIP scheme and its levers for innovation and the launch of the second part of the Urban Exode study.

RNAR also actively participated in EU CAP Network initiatives, such as the EIP-AGRI Operational Groups conference and the 4th meeting of national networks. In addition, in June 2024, the RNAR co-organised, together with the European Evaluation Helpdesk, a best practice workshop on the evaluation of CAP schemes related to carbon storage involving almost all Member States, which allowed national administrations and DG Agri to meet experts from the sector and fed into an operational report that was disseminated at European level.

As regards outreach and communication activities, the RNAR publishes weekly informative content on the main social networks and has been able to produce several communication materials in digital format (video, newsletters, etc.) and more traditional (RNAR journals, brochures, flyers, etc.). This work is complemented by the revamp of the RNAR website, which is expected to be delivered in March 2025.

Evaluation of the NSP

3 thematic sub-groups from the Technical Monitoring and Evaluation Group were created and assembled on the evaluations of the implementation of the NWP, the impact of the NWP on animal welfare and the ICHN measure. A 4th cross-cutting working group on evaluation data was also set up in cooperation with the Rural Development Observatory. These groups have made it possible to finalise the thematic fiches that will frame the first evaluations (evaluation questions, resources, data, etc.).

A public contract for intellectual services relating to the performance of the NSP's IN-ITINERE evaluations was opened in February 2024: four groupings have been selected and will be divided into a rota system. The first 3 NRP evaluations started at the end of 2024.

In addition, enhanced cooperation with the European Evaluation Helpdesk took the form of the organisation of a capacity-building workshop for state services and RAGs, the organisation of a workshop of good practices in collaboration with the RNAR (see above), and the participation of MASAF in the thematic working group on the evaluation of results-based interventions.

In autumn 2024, the NSP Evaluation Plan was amended in sections 2 (Governance and Coordination) and 4 (Timetable). The new plan is available on the MASAF website.

1.4 Dérogation aux normes BCAE en 2024

Le règlement 2024/587 prévoyait une dérogation visant à réduire les exigences attendues des exploitants en matière d'éléments favorables à la biodiversité. La France avait prévu de mettre en place cette dérogation mais l'adoption du Règlement (UE) 2024/1468 du 14 mai 2024, autorisant les Etats membres à supprimer, dès 2024, l'exigence relative à la détention par l'exploitant d'une part minimale d'infrastructures agro-écologiques sur ses terres arables, a rendu caduque la mise en œuvre de la dérogation prévue par le règlement 2024/587.

Translated text (EN):

Regulation 2024/587 provided for a derogation to reduce the farmers' expected requirements for biodiversity-friendly elements. France had planned to introduce this derogation, but the adoption of Regulation (EU) 2024/1468 of 14 May 2024, authorising the Member States to abolish, as from 2024, the

requirement that the farmer hold a minimum share of agro-ecological infrastructure on his arable land, rendered the implementation of the derogation provided for in Regulation (EC) No 2024/587 obsolete.

2.PARTIE QUANTITATIVE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

2.1.Valeurs atteintes des indicateurs de résultat

Indicateur de résultat (1)	Pour l'examen des performances (2)	Annuel / Cumulé (3)	Unité de mesure (4)	Année du jalon 2024 (5)	Année de réalisation 2024 (6)	Écart par rapport à l'année de référence 2024 (en pourcentage) (7)
R.1 Améliorer les performances grâce aux connaissances et l'innovation	Oui	Cumulé		9 339,00	1 413,00	-84,87
Observation sur l'écart par rapport au jalon	L'explication principale de l'écart est un décalage temporel des paiements par rapport aux prévisions. En effet, les projets contributeurs de R01 se caractérisent par un temps de mise en œuvre long : (phase préparatoire et d'émergence, montage et dépôt, instruction, sélection, mise en œuvre, paiement). Ceci concerne particulièrement les projets de coopération partenariale (77.01, 77.06, 77.07). Aussi, même lorsque la programmation a débuté, cas de la plupart des AGR, il n'y a pas eu de paiements au 15/10 ou pas autant que prévu. Par ailleurs, certaines AGR ont décalé le lancement de dispositifs par rapport aux prévisions, donnant la priorité à d'autres mesures (installation, investissements agricoles) ainsi qu'à la clôture des PDR (cf partie 1 du RAP), ces arbitrages ayant été rendus par AGR selon les conditions régionales. Pour cette première et principale cause de l'écart, la valeur du jalon n'est pas remise en cause mais son atteinte décalée. Les résultats sont attendus à partir de 2025. Lorsque la programmation a débuté, les cibles sont atteintes en programmation (ex: 77.01, 77.06, 78.01). Une seconde raison est que dans certains cas la cible initiale s'avère erronée, ou l'indicateur n'est plus pertinent, ou la valeur définie ne correspond plus aux conditions de mise en œuvre du dispositif finalement retenues. Ainsi, au moins 1 865 unités de la cible définie initialement ne sont pas à conserver (77.04 et 78.01). Les actions mises en place pour atteindre les jalons sont tous les travaux associés aux différentes étapes de mise en œuvre des dispositifs : rédaction des appels à projet, mise en relation pour la constitution des partenariats, accompagnement ou formation des porteurs, notamment en cas de modalités nouvelles types OCS, sélection, suivi des projets, déploiement des outils de gestion, instruction des paiements. La part des résultats planifiés n'étant plus adaptée aux conditions de mise en œuvre, une révision du PSN pourra être proposée en 2025.					
R.4 Établir un lien entre l'aide au revenu et les normes et bonnes pratiques	Non	Annuel	%	88,13	91,89	4,27
R.4 Numerator: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Non	Annuel	ha	25 578 622,00	26 670 804,22	
R.4 Denominator: Superficie agricole utile (SAU) totale	Non	Fixe	ha	29 024 180,00	29 024 180,00	
R.5 Gestion des risques	Non	Annuel	%	95,00	14,93	-84,28
R.5 Numerator: Nombre d'exploitations bénéficiant d'un soutien pertinent	Non	Annuel	farm	433 694,00	68 161,00	
R.5 Denominator: Nombre total d'exploitations agricoles	Non	Fixe	farm	456 520,00	456 520,00	
R.6 Redistribution aux petites exploitations agricoles	Oui	Annuel	%	107,50	110,44	2,73
R.6 Numerator: Paiement différentiel moyen/ha versé aux bénéficiaires dont l'exploitation agricole est d'une taille inférieure à la moyenne	Oui	Annuel	EUR/ha	276,08	250,08	
R.6 Denominator: Paiement différentiel moyen/ha versé à tous les bénéficiaires	Oui	Annuel	EUR/ha	256,82	226,44	
R.7 Renforcer le soutien aux exploitations agricoles situées dans les zones qui ont des besoins spécifiques	Oui	Annuel	%	112,91	134,88	19,46

R.7 Numerator: Aide moyenne au revenu/ha pour les bénéficiaires dans les zones qui ont des besoins spécifiques	Oui	Annuel	EUR/ha	336,69	389,23	
R.7 Denominator: Aide au revenu moyenne/ha versée à tous les bénéficiaires	Oui	Annuel	EUR/ha	298,19	288,57	
R.8 Cibler les exploitations agricoles dans les secteurs spécifiques	Non	Annuel	%	47,27	37,95	-19,72
R.8 Numerator: Nombre de bénéficiaires de l'aide couplée au revenu	Non	Annuel	farm	215 791,00	173 261,00	
R.8 Denominator: Nombre total d'exploitations agricoles	Non	Fixe	farm	456 520,00	456 520,00	
R.9 Modernisation des exploitations agricoles	Oui	Cumulé	%	3,39	0,14	-95,87
Observation sur l'écart par rapport au jalon	<p>Pour l'ensemble des interventions concernées, les écarts constatés sur les jalons procèdent d'un décalage temporel et non d'une difficulté sur le fond à atteindre la cible. Pour les interventions régionales, il s'agit principalement d'un démarrage des paiements plus tardif qu'envisagé lors de la planification du PSN. Concernant l'intervention 58.01, la réalisation des actions de restructuration par les bénéficiaires s'est déroulée en 2024 et donnera lieu à des paiements durant l'exercice 2025. L'intervention 58.02 est une mesure pluriannuelle dont les réalisations liées à un appel à projet peuvent s'exécuter sur plusieurs exercices, les demandeurs ayant deux ans pour réaliser les travaux à compter de la notification d'octroi de l'aide. En 2024, il y a eu un rythme soutenu de paiements des mesures équivalentes sur la programmation 2014-2022, qui sont prioritaires en paiement compte tenu du calendrier de clôture (cf partie 1 du RAP). À titre d'exemple, les financements consacrés à l'intervention 58.01 au cours de l'exercice 2024 étaient liés aux opérations réalisées en 2023, relevant de la précédente programmation, et ont donné lieu à 6 589 dossiers payés. Compte tenu de la forte dynamique constatée sur ces dispositifs, le résultat sur la progression dans l'atteinte des cibles devrait être visible en 2025. Pour les interventions régionales, la cible de l'ensemble des AGR est atteinte en programmation, avec un nombre de dossiers validés supérieur à la cible planifiée. Au 15/10/24, les paiements ont déjà débuté dans quelques Régions et vont s'amplifier en 2025 à l'échelle du PSN. Pour l'intervention 58.02, 2 403 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets 2023 et 2 177 dans le cadre de l'appel à projets 2024. Si les autorités de gestion considèrent que la dynamique associée aux dispositifs alimentant ces indicateurs est bonne, elles poursuivent et accentuent leurs efforts pour améliorer les délais d'exécution permettant d'arriver au paiement.</p>					
R.9 Numerator: Nombre de bénéficiaires recevant un soutien pertinent	Oui	Cumulé	farm	15 468,00	661,00	
R.9 Denominator: Nombre total d'exploitations agricoles	Oui	Fixe	farm	456 520,00	456 520,00	
R.10 Améliorer l'organisation de la chaîne d'approvisionnement	Oui	Cumulé	%	0,22	0,23	4,55
R.10 Numerator: Nombre de bénéficiaires d'un soutien pertinent	Oui	Cumulé	farm	988,00	1 039,00	
R.10 Denominator: Nombre total d'exploitations agricoles	Oui	Fixe	farm	456 520,00	456 520,00	
R.11 Concentration de l'offre / Huile d'olive et olives de table	Non	Annuel	%	2,68	12,76	376,12
R.11 Numerator: Valeur totale de la production commercialisée par les organisations de producteurs avec des programmes opérationnels	Non	Annuel	EUR	1 850 000,00	8 796 816,00	
R.11 Denominator: Valeur totale de la production des secteurs concernés	Non	Annuel	EUR	68 944 000,00	68 944 000,00	
R.11 Concentration de l'offre / Riz	Non	Annuel	%			
R.11 Numerator: Valeur totale de la production commercialisée par les organisations de producteurs avec des programmes opérationnels	Non	Annuel	EUR			

R.11 Denominator: Valeur totale de la production des secteurs concernés	Non	Annuel	EUR			
R.11 Concentration de l'offre / Plantes vivantes et produits de la floriculture, bulbes, racines et produits similaires, fleurs coupées et feuillages pour ornement	Non	Annuel	%			
R.11 Numerator: Valeur totale de la production commercialisée par les organisations de producteurs avec des programmes opérationnels	Non	Annuel	EUR			
R.11 Denominator: Valeur totale de la production des secteurs concernés	Non	Annuel	EUR			
R.11 Concentration de l'offre / Viande bovine	Non	Annuel	%			
R.11 Numerator: Valeur totale de la production commercialisée par les organisations de producteurs avec des programmes opérationnels	Non	Annuel	EUR			
R.11 Denominator: Valeur totale de la production des secteurs concernés	Non	Annuel	EUR			
R.11 Concentration de l'offre / Fourrages séchés	Non	Annuel	%			
R.11 Numerator: Valeur totale de la production commercialisée par les organisations de producteurs avec des programmes opérationnels	Non	Annuel	EUR			
R.11 Denominator: Valeur totale de la production des secteurs concernés	Non	Annuel	EUR			
R.11 Concentration de l'offre / Autres secteurs couvrant les produits énumérés à l'annexe VI	Non	Annuel	%			
R.11 Numerator: Valeur totale de la production commercialisée par les organisations de producteurs avec des programmes opérationnels	Non	Annuel	EUR			
R.11 Denominator: Valeur totale de la production des secteurs concernés	Non	Annuel	EUR			
R.11 Concentration de l'offre / Autres secteurs couvrant les produits énumérés à l'annexe VI	Non	Annuel	%			
R.11 Numerator: Valeur totale de la production commercialisée par les organisations de producteurs avec des programmes opérationnels	Non	Annuel	EUR			
R.11 Denominator: Valeur totale de la production des secteurs concernés	Non	Annuel	EUR			
R.11 Concentration de l'offre / Fruits et légumes	Non	Annuel	%	4,17	3,71	-11,03
R.11 Numerator: Valeur totale de la production commercialisée par les organisations de producteurs avec des programmes opérationnels	Non	Annuel	EUR	300 262 253,00	267 286 007,75	

R.11 Denominator: Valeur totale de la production des secteurs concernés	Non	Annuel	EUR	7 207 975 000,00	7 207 975 000,00	
R.12 Adaptation au changement climatique	Non	Annuel	%	67,75	76,73	13,25
R.12 Numerator: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Non	Annuel	ha	19 662 888,00	22 270 829,56	
R.12 Denominator: Superficie agricole utile (SAU) totale	Non	Fixe	ha	29 024 180,00	29 024 180,00	
R.14 Stockage de carbone dans les sols et la biomasse	Oui	Annuel	%	26,23	24,08	-8,20
R.14 Numerator: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Oui	Annuel	ha	7 612 534,00	6 989 119,31	
R.14 Denominator: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	29 024 180,00	29 024 180,00	
R.15 Énergie renouvelable provenant de l'agriculture et de la sylviculture et d'autres sources renouvelables	Non	Cumulé	MW	0,30	0,00	-100,00
R.16 Investissements liés au climat	Non	Cumulé	%	1,39	0,13	-90,65
R.16 Numerator: Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien à l'investissement dans le cadre de la PAC contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, ainsi qu'à la production d'énergies renouvelables ou de biomatériaux	Non	Cumulé	farm	6 364,00	610,00	
R.16 Denominator: Nombre total d'exploitations agricoles	Non	Fixe	farm	456 520,00	456 520,00	
R.18 Aide à l'investissement pour le secteur forestier	Non	Cumulé	EUR	23 149 284,85	528 690,00	-97,72
R.19 Amélioration et protection des sols	Oui	Annuel	%	74,05	87,78	18,54
R.19 Numerator: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Oui	Annuel	ha	21 492 210,00	25 476 583,49	
R.19 Denominator: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	29 024 180,00	29 024 180,00	
R.20 Amélioration de la qualité de l'air	Oui	Annuel	%	1,28	0,33	-74,22
Observation sur l'écart par rapport au jalon	Lors de l'élaboration du PSN, une enveloppe conséquente avait été fléchée sur l'une des mesures relevant de l'intervention 70.06, adaptée aux zones intermédiaires. Or, lors de la campagne 2023, il est observé un report important des souscriptions vers les mesures plus ambitieuses sur le plan environnemental des interventions 70.09 et 70.10, largement souscrites, ce qui explique l'écart observé entre l'IR planifié et le réalisé. La MAEC « élevage d'herbivores », qui relève de l'intervention 70.09, a représenté 606 943 hectares lors de la campagne 2023 (EF 2024), soit près du double des hectares planifiés. Le cahier des charges de cette mesure prévoit notamment une réduction des utilisations de produits phytosanitaires et une limitation de la fertilisation. Par ailleurs, les réalisations au titre de l'intervention 70.10 atteignent 1 049 338 hectares pour la campagne 2023. Dans le cadre de cette intervention, les MAEC ciblent les prairies et pâturages permanents et comportent des obligations en matière d'utilisations de produits phytosanitaires et de fertilisation azotée. Les dispositifs des interventions 70.09 et 70.10 comprennent ainsi des obligations qui permettent de répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité de l'air. Ces obligations vont au-delà de celles de certaines mesures relevant de l'intervention 70.06 et notamment de la MAEC adaptée aux zones intermédiaires, qui ne comporte pas d'obligations en matière d'utilisation d'intrants. Il pourrait ainsi être pertinent de réviser la planification en intégrant les réalisations liées des interventions 70.09 et 70.10, qui répondent à l'objectif de cet indicateur. En prenant en compte les réalisations correspondant à ces deux interventions, soit 1,6 million d'hectares, la valeur de l'IR 20 atteindrait plus de 3 fois la cible de l'EF 2024. Afin de renforcer l'attractivité des mesures relevant de l'intervention 70.06 et de faire progresser les souscriptions, il convient de souligner que certaines mesures de l'intervention 70.06 ont fait l'objet de modifications qui sont en vigueur dès la campagne 2024 (EF 2025).					

Comment on deviation from milestone (EN)	<p>When the NSP was drawn up, a significant amount had been set aside for one of the measures under intervention 70.06, adapted to intermediate areas. However, during the 2023 campaign, there was a significant postponement of subscriptions towards the more environmentally ambitious measures of interventions 70.09 and 70.10, which were widely subscribed, which explains the discrepancy between the planned IR and the implementation. The AECM 'grazing livestock farming', which falls under intervention 70.09, accounted for 606 943 hectares in the 2023 marketing year (EF 2024), almost twice the number of hectares planned. The product specification of this measure provides, inter alia, for a reduction in the use of plant protection products and for a limitation of fertilisation. In addition, the outputs under intervention 70.10 reached 1 049 338 hectares for the 2023 marketing year. Under this intervention, AECMs target permanent grassland and pasture and include obligations for uses of plant protection products and nitrogen fertilisation. The arrangements for interventions 70.09 and 70.10 thus include obligations that make it possible to meet the challenges of improving air quality. These obligations go beyond those of certain measures under intervention 70.06 and in particular the AECM adapted to intermediate areas, which does not include obligations on the use of inputs. It could thus be relevant to revise the planning by integrating the related outputs of interventions 70.09 and 70.10, which meet the objective of this indicator. Taking into account the outputs corresponding to these two interventions, i.e. 1.6 million hectares, the value of IR 20 would reach more than 3 times the target of FY2024. In order to increase the attractiveness of intervention 70.06 measures and to advance subscriptions, it should be pointed out that certain measures of intervention 70.06 have been subject to amendments which are in force from the 2024 marketing year (FY2025).</p>					
R.20 Numerator: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Oui	Annuel	ha	370 998,00	94 637,23	
R.20 Denominator: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	29 024 180,00	29 024 180,00	
R.21 Protection de la qualité de l'eau	Oui	Annuel	%	2,28	0,68	-70,18
Observation sur l'écart par rapport au jalon	<p>La crise économique des filières bio, aggravée par l'inflation et la guerre en Ukraine, a freiné les conversions vers l'agriculture biologique. La hausse des coûts de production, combinée à une baisse de la consommation de produits bio, a fragilisé les exploitations et limité les engagements dans les mesures d'aide CAB. Cette crise importante explique la non atteinte de l'indicateur de résultat. Pour faire face à la crise du secteur de l'agriculture biologique, plusieurs mesures nationales de soutien ont été prises : le crédit d'impôt bio a été porté à 4 500 €/an, le fonds Avenir Bio a été doté d'une enveloppe de 16,4 M€ (+ 3,4 M€ par rapport à 2023) et un plan de soutien à la trésorerie des exploitations bio de 105 M€ s'est ajouté au précédent qui s'élevait à 104 M€. Parallèlement, le programme Ambition Bio 2027, structuré en 3 axes et 27 actions, vise à relancer la demande, développer les filières et accompagner les opérateurs. Par ailleurs, comme indiqué pour l'IR 20, l'intervention 70.06 a été moins souscrite qu'initialement planifié, les exploitants ayant privilégié les interventions 70.09 et 70.10 qui comportent des exigences plus élevées en matière de réduction des utilisations de produits phytosanitaires et d'engrais azotés, avec un impact bénéfique sur la ressource en eau. Elles contribuent ainsi directement à l'objectif de l'IR 21. Ces mesures ne sont cependant pas rapportées dans l'IR 21. Il pourrait ainsi être pertinent d'intégrer les MAEC des interventions 70.09 et 70.10 qui contribuent également à l'amélioration de la qualité de l'eau afin de mieux refléter la réalité des engagements souscrits. La comptabilisation des réalisations effectuées au titre des interventions 70.09 et 70.10 permettrait d'atteindre 1,8 million d'hectares pour l'EF 2024 contre une planification de 661 122 ha.</p>					
Comment on deviation from milestone (EN)	<p>The economic crisis in organic sectors, aggravated by inflation and the war in Ukraine, has slowed down conversions to organic farming. The increase in production costs, combined with a decrease in consumption of organic products, has weakened farms and limited commitments in CAB support measures. This significant crisis explains why the result indicator has not been reached. In response to the crisis in the organic farming sector, several national support measures have been taken: the organic tax credit has been increased to EUR 4 500 per year, the Future Bio Fund has been endowed with a budget of EUR 16.4 million (+ EUR 3.4 million compared with 2023) and a liquidity support plan for organic holdings of EUR 105 million has been added to the previous one, which amounted to EUR 104 million. At the same time, the Ambition Bio 2027 programme, structured in 3 axes and 27 actions, aims to relaunch demand, develop sectors and support operators. In addition, as indicated for IR 20, intervention 70.06 was less subscribed than initially planned, with operators favouring interventions 70.09 and 70.10 with higher requirements for reducing the use of plant protection products and nitrogen fertilisers, with a beneficial impact on water resources. They thus contribute directly to the objective of the IR 21. However, these measures are not reported in IR 21. It could thus be relevant to integrate the AECMs of interventions 70.09 and 70.10, which also contribute to the improvement of water quality in order to better reflect the reality of the commitments made. Counting the outputs carried out under interventions 70.09 and 70.10 would make it possible to reach 1.8 million hectares for FY2024 against a planning of 661 122 ha.</p>					
R.21 Numerator: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Oui	Annuel	ha	661 122,00	197 772,66	
R.21 Denominator: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	29 024 180,00	29 024 180,00	
R.22 Gestion durable des nutriments	Oui	Annuel	%	1,28	0,33	-74,22

Observation sur l'écart par rapport au jalon	Voir la justification fournie dans le cadre de l'indicateur R.20.					
Comment on deviation from milestone (EN)	See justification provided under R.20.					
R.22 Numerator: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Oui	Annuel	ha	370 998,00	94 637,23	
R.22 Denominator: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	29 024 180,00	29 024 180,00	
R.23 Utilisation durable de l'eau	Oui	Annuel	%	1,30	0,33	-74,62
Observation sur l'écart par rapport au jalon	<p>Comme précisé dans le cadre de l'IR 20, les MAEC ont suscité un fort engouement lors de la campagne 2023, en particulier les mesures relevant des interventions 70.09 et 70.10. Ces mesures visent à accompagner la transition agro-écologique des exploitations engagées au travers d'un cahier des charges qui permet notamment d'améliorer leur efficacité en matière d'utilisation de l'eau. En effet, certaines mesures de l'intervention 70.09 prévoient l'augmentation des surfaces en herbe de l'exploitation et la limitation de la part des surfaces de culture comme le maïs qui sont plus consommatrices d'eau. La limitation des taux de chargement des mesures de l'intervention 70.10 permettent, sur les surfaces en herbe, d'améliorer la capacité de rétention des sols en réduisant leur compactage et de favoriser la pousse pour permettre une meilleure couverture végétale. Les surfaces en herbe, en particulier les prairies permanentes, grâce à la couverture végétale et au système racinaire, assurent la bonne infiltration de l'eau et font également progresser la capacité de rétention en eau des sols. Ainsi, les mesures des interventions 70.09 et 70.10 qui ciblent tout particulièrement les surfaces en herbe et notamment celles des milieux humides, contribuent à l'utilisation durable des ressources en eau prévue dans le cadre de l'IR 23 mais n'y sont cependant pas rattachées. Il pourrait donc être pertinent d'intégrer ces interventions à cet indicateur. En outre, les MAEC systèmes dédiées à l'arboriculture et à la viticulture qui relèvent de l'intervention 70.07 ont fait l'objet de modifications dans le plan stratégique national avec prise d'effet à compter de la campagne 2024. Ces modifications ont permis de renforcer l'attractivité des mesures. Il a ainsi été observé, pour la campagne 2024, un doublement des surfaces faisant l'objet d'une demande d'aide par rapport à la campagne 2023.</p>					
Comment on deviation from milestone (EN)	<p>As specified in IR 20, the AECMs attracted a lot of momentum in the 2023 campaign, in particular measures under interventions 70.09 and 70.10. The aim of these measures is to support the agro-ecological transition of farms engaged by means of a product specification which makes it possible, in particular, to improve their efficiency in water use. Certain measures under intervention 70.09 provide for an increase in grassland areas on the holding and the limitation of the proportion of growing areas such as maize which consume more water. Limiting the loading rates of intervention 70.10 measures makes it possible, on areas under grass, to improve the retention capacity of the soil by reducing its compaction and to encourage growth to enable better vegetation cover. Grass areas, in particular permanent grassland, through green cover and root system, ensure good water infiltration and also increase the water retention capacity of the soil. Thus, the measures of interventions 70.09 and 70.10, which specifically target areas under grass and in particular wetlands, contribute to the sustainable use of water resources provided for in the IR 23, but are not linked to it. It might therefore be relevant to include these interventions in this indicator. In addition, the AECM systems for arboriculture and winegrowing under intervention 70.07 have been amended in the national strategic plan with effect from the 2024 marketing year. These changes have made the measures more attractive. Thus, for the 2024 marketing year, there was a doubling of the areas covered by an aid application compared to the 2023 marketing year.</p>					
R.23 Numerator: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Oui	Annuel	ha	378 183,00	97 188,03	
R.23 Denominator: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	29 024 180,00	29 024 180,00	
R.24 Utilisation durable et limitée des pesticides	Oui	Annuel	%	55,63	84,14	51,25
R.24 Numerator: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Oui	Annuel	ha	16 147 588,00	24 421 743,53	
R.24 Denominator: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	29 024 180,00	29 024 180,00	
R.25 Performances environnementales dans le secteur de l'élevage	Non	Annuel	%	0,05	0,00	-100,00
R.25 Numerator: Nombre d'unités de gros bétail pour lesquelles un paiement correspondant a été versé	Non	Annuel	LU	10 685,00	719,75	
R.25 Denominator: Nombre total d'unités de gros bétail	Non	Fixe	LU	22 081 990,00	22 081 990,00	

R.26 Investissements liés aux ressources naturelles	Non	Cumulé	%	1,50	0,16	-89,33
R.26 Numerator: Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien pertinent	Non	Cumulé	farm	6 832,00	734,00	
R.26 Denominator: Nombre total d'exploitations agricoles	Non	Fixe	farm	456 520,00	456 520,00	
R.27 Performances liées à l'environnement ou au climat grâce à des investissements dans les zones rurales	Non	Cumulé		473,00	1,00	-99,79
R.29 Développement de l'agriculture biologique	Oui	Annuel	%	7,36	7,42	0,82
R.29 - Entretien	Oui	Annuel	ha		2 055 133,61	
R.29 - Conversion	Oui	Annuel	ha		98 265,26	
R.29 - Total	Oui	Annuel	ha	2 135 832,00	2 153 398,87	
R.29 Denominator: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	29 024 180,00	29 024 180,00	
R.31 Préservation des habitats et des espèces	Oui	Annuel	%	52,70	41,17	-21,88
R.31 Numerator: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Oui	Annuel	ha	15 296 765,00	11 948 236,35	
R.31 Denominator: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	29 024 180,00	29 024 180,00	
R.32 Investissements liés à la biodiversité	Non	Cumulé	%	0,78	0,75	-3,85
R.32 Numerator: Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien pertinent	Non	Cumulé	farm	3 548,00	3 424,00	
R.32 Denominator: Nombre total d'exploitations agricoles	Non	Fixe	farm	456 520,00	456 520,00	
R.33 Amélioration de la gestion du réseau Natura 2000	Non	Annuel	%	48,75	38,20	-21,64
R.33 - Surface agricole	Non	Annuel	ha		1 926 874,50	
R.33 - Total	Non	Annuel	ha	2 459 030,00	1 926 874,50	
R.33 Denominator: Superficies agricoles et forestières totales sur les sites Natura 2000	Non	Fixe	ha	5 044 513,00	5 044 513,00	
R.34 Préservation des particularités topographiques	Oui	Annuel	%	0,27	0,38	40,74
R.34 Numerator: Superficie agricole utile (SAU) faisant l'objet d'engagements soutenus en faveur de la gestion des particularités topographiques, y compris les haies vives et les arbres	Oui	Annuel	ha	77 000,00	110 650,21	
R.34 Denominator: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	29 024 180,00	29 024 180,00	
R.35 Préservation des ruches	Non	Cumulé	%	22,49	24,70	9,83
R.35 Numerator: Nombre de ruches pour lesquelles un paiement correspondant a été versé	Non	Cumulé	beehives	358 930,00	394 322,00	

R.35 Denominator: Nombre total de ruches notifiées à la Commission européenne: moyenne des trois dernières années disponibles au moment de la conception du plan.	Non	Fixe	beehives	1 596 166,00	1 596 166,00	
R.36 Renouveau générationnel	Oui	Cumulé		5 203,00	8 679,00	66,81
R.36 - Jeunes agriculteurs — Homme	Oui	Cumulé			6 248,00	
R.36 - Jeunes agriculteurs — Femme	Oui	Cumulé			2 431,00	
R.37 Croissance et emploi dans les zones rurales	Non	Cumulé		6 025,00	7 846,00	30,22
R.38 Couverture LEADER	Non	Cumulé	%	54,13	0,00	-100,00
R.38 Numerator: Population rurale couverte par le GAL financé par Leader au cours de la période de programmation	Non	Cumulé	person	23 542 673,00	0,00	
R.38 Denominator: Population rurale totale — pour Leader (R.38)	Non	Fixe	person	43 492 568,00	43 492 568,00	
R.39 Développement de l'économie rurale	Non	Cumulé		516,00	8,00	-98,45
R.41 Connecter l'Europe rurale	Oui	Cumulé	%	0,11	0,00	-100,00
Observation sur l'écart par rapport au jalon	L'explication de l'écart pour le jalon de R.41 est la poursuite des paiements d'interventions équivalentes sur les PDR de la programmation 2014-2022. De plus, si l'intervention a été ouverte et la programmation a débuté dans au moins une AGR (REU), d'autres ont décidé de décaler l'ouverture de l'intervention en 2025 en fonction des priorités régionales données à d'autres interventions. Les régions concernées par cet indicateur sont Mayotte, La Réunion, Guyane, Guadeloupe et Corse. En effet, comme mentionné précédemment, l'année 2024 se caractérise par un rythme toujours soutenu de paiements des mesures des PDR, qui sont prioritaires en paiement pour les bénéficiaires et les services instructeurs compte tenu du calendrier de clôture (cf partie 1 du RAP). En conséquence, l'intervention 73.05 (Amélioration des services de base et infrastructures dans les zones rurales) alimentant l'indicateur R.41, n'a pas encore donné lieu à des paiements. Cette intervention accompagne des projets qui se caractérisent en outre par un temps de mise en œuvre souvent long, qui s'est décalé par rapport aux prévisions : audit initial préalable à l'ouverture (ex de GUA) phase préparatoire et d'émergence, montage et dépôt, instruction, sélection, mise en œuvre (avec parfois procédures de marchés), paiement. Les autorités régionales entendent poursuivre et accentuer leurs efforts pour améliorer les délais d'exécution de toutes les étapes permettant d'arriver au paiement : cela concerne les étapes de validation des procédures, déploiement des outils de paiement, webinaires et communication vis-à-vis des bénéficiaires ou des structures relais, suivi des bénéficiaires pour le dépôt rapide de demandes de paiement complètes, formation des services instructeurs. Ces actions permettent un démarrage effectif des paiements et une amélioration des résultats.					
Comment on deviation from milestone (EN)	The explanation of the deviation for milestone R.41 is the continuation of payments of equivalent interventions on the RDPs of the 2014-2022 programming. In addition, while the intervention was opened and programming started in at least one RSA (REU), others decided to postpone the opening of the intervention in 2025 according to the given regional priorities to other interventions. The regions covered by this indicator are Mayotte, Réunion, Guyana, Guadeloupe and Corsica. Indeed, as mentioned above, 2024 is characterised by a steady pace of payments of RDP measures, which are prioritised for payments to beneficiaries and instructor services in view of the closure schedule (see Part 1 of the RAP). As a result, intervention 73.05 (Improvement of basic services and infrastructure in rural areas) feeding into indicator R.41 has not yet given rise to payments. This intervention accompanies projects which are also characterised by often long implementation times, which have lagged behind forecasts: initial pre-opening audit (e.g. GUA) preparatory and emerging phase, assembly and filing, instruction, selection, implementation (sometimes with procurement procedures), payment. The regional authorities intend to continue and step up their efforts to improve the time taken to complete all stages of payment: this concerns the stages of validation of procedures, deployment of payment tools, webinars and communication towards beneficiaries or relay structures, follow-up of beneficiaries for swift submission of full payment requests, training of instructor services. These actions allow payments to start effectively and results to be improved.					
R.41 Numerator: Population rurale bénéficiant d'améliorations pertinentes	Oui	Cumulé	person	49 100,00	0,00	
R.41 Denominator: Population rurale totale — pour les services et les infrastructures (R.41)	Oui	Fixe	person	43 492 568,00	43 492 568,00	

R.43 Limiter l'utilisation d'antimicrobiens	Oui	Annuel	%	5,86	3,98	-32,08
R.43 - Bovins	Oui	Annuel	LU		879 855,64	
R.43 - Total	Oui	Annuel	LU	1 293 974,00	879 855,64	
R.43 Denominator: Nombre total d'unités de gros bétail	Oui	Fixe	LU	22 081 990,00	22 081 990,00	
R.44 Améliorer le bien-être animal	Oui	Annuel	%	9,68	5,76	-40,50
Observation sur l'écart par rapport au jalon	<p>Les MAEC qui relèvent de l'intervention 70.09 ont suscité un très fort engouement lors de la campagne 2023 (EF 2024), avec une réalisation de 606 943 hectares pour 300 220 hectares planifiés. Ces mesures, qui ciblent les élevages à l'herbe et favorisent l'autonomie fourragère contribuent ainsi fortement à l'amélioration du bien-être animal prévu dans le cadre du IR 20. La crise économique des filières bio, aggravée par l'inflation et la guerre en Ukraine, a freiné les conversions vers l'agriculture biologique. La hausse des coûts de production, combinée à une baisse de la consommation de produits bio, a fragilisé les exploitations et limité les engagements dans les mesures d'aide CAB. Cette situation affecte fortement les filières animales, avec des baisses de cheptel notables en 2023 par rapport à 2022 : truies bio (-11,6 %), poules pondeuses (-10,6 %) et vaches laitières (-3,2 %). Pour répondre à cette situation, le Gouvernement a notamment mis en place un plan de soutien à la trésorerie : 104 millions d'euros en 2023 (dont 29 millions pour les filières d'élevage) et 105 millions en 2024. Par ailleurs, le Fonds Avenir Bio, doté de 16,4 millions en 2024, accompagne des projets structurants, avec un accent sur les filières porcine (2023) et laitière (2024). La dynamique positive observée pour l'intervention 70.09 n'a pas permis de compenser l'effet de la crise traversée par les filières d'élevages en agriculture biologique, ce qui explique l'écart constaté sur ce jalon.</p>					
Comment on deviation from milestone (EN)	<p>The AECM under intervention 70.09 attracted a great deal of momentum during the 2023 marketing year (FY 2024), with an output of 606 943 hectares per 300 220 hectares planned. These measures, which target grass farms and promote forage autonomy, contribute significantly to the improvement of animal welfare provided for in IR 20. The economic crisis in organic sectors, aggravated by inflation and the war in Ukraine, has slowed down conversions to organic farming. The increase in production costs, combined with a decrease in consumption of organic products, has weakened farms and limited commitments in CAB support measures. This situation has a major impact on the animal sectors, with significant reductions in livestock numbers in 2023 compared to 2022: organic sows (-11.6 %), laying hens (-10.6 %) and dairy cows (-3.2 %). To respond to this situation, the Government has put in place a liquidity support plan: EUR 104 million in 2023 (of which EUR 29 million for livestock sectors) and EUR 105 million in 2024. In addition, the Future Bio Fund, worth 16.4 million in 2024, accompanies structural projects, with a focus on the pig (2023) and dairy sectors (2024). The positive dynamics observed for intervention 70.09 did not make it possible to compensate for the impact of the crisis experienced by the organic farming sectors, which explains the gap in this milestone.</p>					
R.44 - Bovins	Oui	Annuel	LU		1 272 078,84	
R.44 - Total	Oui	Annuel	LU	2 137 974,00	1 272 078,84	
R.44 Denominator: Nombre total d'unités de gros bétail	Oui	Fixe	LU	22 081 990,00	22 081 990,00	

2.2.Réalisations effectuées — montants unitaires — financement national complémentaire

2.2.1 Interventions sous la forme de paiements directs

BISS (21) - Aide de base au revenu pour un développement durable

21.01 - Aide de base au revenu pour un développement durable (Hexagone)

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
2101_NAT_O.04_0002 MUP	Réalisations effectuées O.4	Hectares	25 167 502,5400
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	3 087 281 628,15
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	122 606 572,07
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	3 178 888 186,02
	Montant unitaire réalisé	EUR	126,31
	Montant unitaire de référence	EUR	127,28
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,76

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.4	Hectares	25 167 502,54
	Dépenses brutes effectuées	EUR	3 178 888 186,02

21.02 - Aide de base au revenu pour un développement durable (Corse)

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
2102_COR_O.04_0001 MUP	Réalisations effectuées O.4	Hectares	131 662,5900
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	18 215 145,62
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	826 639,69
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	18 962 890,03
	Montant unitaire réalisé	EUR	144,03
	Montant unitaire de référence	EUR	144,64
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,42

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.4	Hectares	131 662,59
	Dépenses brutes effectuées	EUR	18 962 890,03

CRISS (29) - Aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable

29.01 - Aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
2901_NAT_O.07_0001	Réalisations effectuées O.7	Hectares	13 266 475,4900

MUP	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	674 837 679,50
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	181 853,18
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	668 624 941,70
	Montant unitaire réalisé	EUR	50,40
	Montant unitaire de référence	EUR	48,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	5,00

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.7	Hectares	13 266 475,49
	Dépenses brutes effectuées	EUR	668 624 941,70

CIS-YF (30) - Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs

30.01 - Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3001_NAT_O.06_0004 MUP	Réalisations effectuées O.6	Bénéficiaires	28 252,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	129 637 336,53
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	8 401,75
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	126 926 521,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	4 492,66
	Montant unitaire de référence	EUR	4 469,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,53

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.6	Bénéficiaires	28 252,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	126 926 521,00

Eco-scheme (31) - Programmes pour le climat, l'environnement et le bien-être animal

31.01 - Eco-régime

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3101_NAT_O.08_0001 MUP_Niveau 1	Réalisations effectuées O.8	Hectares	1 497 233,4400
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	78 937 584,42
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	-7 783,94

	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	75 986 211,77
	Montant unitaire réalisé	EUR	50,75
	Montant unitaire de référence	EUR	59,20
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-14,27

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3101_NAT_O.08_0002 MUP_Niveau 2	Réalisations effectuées O.8	Hectares	21 723 152,2000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 480 653 038,11
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	26 185,67
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	1 462 988 796,34
	Montant unitaire réalisé	EUR	67,35
	Montant unitaire de référence	EUR	80,80
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-16,65

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3101_NAT_O.08_0003 MUP_Top up "haies"	Réalisations effectuées O.8	Hectares	5 317,6700
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	35 423,85
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	37 223,69
	Montant unitaire réalisé	EUR	7,00
	Montant unitaire de référence	EUR	7,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3101_NAT_O.08_0004 MUP_Niveau 3	Réalisations effectuées O.8	Hectares	2 113 002,1500
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	205 429 862,96
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	5 795,76
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	203 038 683,68
	Montant unitaire réalisé	EUR	96,09

	Montant unitaire de référence	EUR	110,80
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-13,28

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.8	Hectares	25 338 705,46
	Dépenses brutes effectuées	EUR	1 742 050 915,48

CIS (32) - Aide couplée au revenu

32.01 - Aide couplée ovine

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3201_NAT_O.11_0004 MUP	Réalisations effectuées O.11	Tête	4 314 596,7000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	103 695 617,92
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	365 875,07
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	103 053 594,09
	Montant unitaire réalisé	EUR	23,88
	Montant unitaire de référence	EUR	22,70
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	5,20

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.11	Tête	4 314 596,70
	Dépenses brutes effectuées	EUR	103 053 594,09

32.02 - Aide couplée ovine aux nouveaux producteurs

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3202_NAT_O.11_0005 MUP	Réalisations effectuées O.11	Tête	228 901,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 373 304,87
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	11 209,26
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	1 376 146,21
	Montant unitaire réalisé	EUR	6,01
	Montant unitaire de référence	EUR	6,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,17

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

--	--	--	--

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.11	Tête	228 901,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	1 376 146,21

32.03 - Aide couplée caprine

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3203_NAT_O.11_0003 MUP	Réalisations effectuées O.11	Tête	846 656,7600
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	12 806 839,77
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	56 019,60
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	12 714 655,56
	Montant unitaire réalisé	EUR	15,02
	Montant unitaire de référence	EUR	15,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,13

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.11	Tête	846 656,76
	Dépenses brutes effectuées	EUR	12 714 655,56

32.04 - Aide couplée bovine

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3204_NAT_O.11_0001 MUP_Niveau supérieur	Réalisations effectuées O.11	Tête	4 695 319,0200
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	519 467 675,61
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	1 047 481,40
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	515 959 493,28
	Montant unitaire réalisé	EUR	109,89
	Montant unitaire de référence	EUR	110,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,10

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3204_NAT_O.11_0002 MUP_Niveau de base	Réalisations effectuées O.11	Tête	2 805 922,9700
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	169 764 246,91
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	363 334,13
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00

	Dépenses brutes effectuées	EUR	168 346 704,78
	Montant unitaire réalisé	EUR	60,00
	Montant unitaire de référence	EUR	60,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.11	Tête	7 501 241,99
	Dépenses brutes effectuées	EUR	684 306 198,06

32.05 - Aide couplée aux veaux sous la mère

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3205_NAT_O.11_0009 MUP	Réalisations effectuées O.11	Tête	62 148,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	4 096 293,01
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	2 270,19
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	4 081 850,19
	Montant unitaire réalisé	EUR	65,68
	Montant unitaire de référence	EUR	65,67
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,02

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.11	Tête	62 148,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	4 081 850,19

32.06 - Aide couplée aux légumineuses à graines et aux légumineuses fourragères déshydratées ou destinées à la production de semences

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3206_NAT_O.10_0005 MUP	Réalisations effectuées O.10	Hectares	568 435,9300
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	69 314 612,34
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	70 723,68
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	69 105 379,87
	Montant unitaire réalisé	EUR	121,57
	Montant unitaire de référence	EUR	104,23
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	16,64

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	568 435,93
	Dépenses brutes effectuées	EUR	69 105 379,87

32.07 - Aide couplée aux légumineuses fourragères en zone de plaine et de piémont

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3207_NAT_O.10_0009 MUP	Réalisations effectuées O.10	Hectares	555 322,8500
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	71 828 107,38
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	538 167,38
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	72 201 498,20
	Montant unitaire réalisé	EUR	130,02
	Montant unitaire de référence	EUR	149,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-12,74

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	555 322,85
	Dépenses brutes effectuées	EUR	72 201 498,20

32.08 - Aide couplée aux légumineuses fourragères dans les zones de montagne

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3208_NAT_O.10_0009 MUP	Réalisations effectuées O.10	Hectares	108 073,8100
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	15 913 986,27
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	199 638,08
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	16 099 759,92
	Montant unitaire réalisé	EUR	148,97
	Montant unitaire de référence	EUR	149,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,02

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	108 073,81
	Dépenses brutes effectuées	EUR	16 099 759,92

32.09 - Aide couplée à la production de blé dur

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
---------------------------------	-------------	------------------------	-----------------------------------

3209_NAT_O.10_0012 MUP	Réalisations effectuées O.10	Hectares	106 072,0800
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	5 814 760,79
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	2 104,93
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	5 780 040,78
	Montant unitaire réalisé	EUR	54,49
	Montant unitaire de référence	EUR	61,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-10,67

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	106 072,08
	Dépenses brutes effectuées	EUR	5 780 040,78

32.10 - Aide couplée à la production de pommes de terre féculières

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3210_NAT_O.10_0013 MUP	Réalisations effectuées O.10	Hectares	15 749,2600
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 456 023,91
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	19,44
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	1 454 210,13
	Montant unitaire réalisé	EUR	92,34
	Montant unitaire de référence	EUR	84,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	9,93

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	15 749,26
	Dépenses brutes effectuées	EUR	1 454 210,13

32.11 - Aide couplée à la production de riz

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3211_NAT_O.10_0010 MUP	Réalisations effectuées O.10	Hectares	10 332,8300
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 530 817,17
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	4 435,79
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	1 510 993,65

	Montant unitaire réalisé	EUR	146,23
	Montant unitaire de référence	EUR	133,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	9,95

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	10 332,83
	Dépenses brutes effectuées	EUR	1 510 993,65

32.12 - Aide couplée à la production de houblon

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3212_NAT_O.10_0006 MUP	Réalisations effectuées O.10	Hectares	712,6000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	318 436,18
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	56,65
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	318 493,19
	Montant unitaire réalisé	EUR	446,95
	Montant unitaire de référence	EUR	568,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-21,31

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	712,60
	Dépenses brutes effectuées	EUR	318 493,19

32.13 - Aide couplée à la production de semences de graminées prairiales

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3213_NAT_O.10_0011 MUP	Réalisations effectuées O.10	Hectares	7 068,9300
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	342 060,36
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	24,43
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	342 084,79
	Montant unitaire réalisé	EUR	48,39
	Montant unitaire de référence	EUR	44,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	9,98

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

--	--	--	--

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	7 068,93
	Dépenses brutes effectuées	EUR	342 084,79

32.14 - Aide couplée à la production de chanvre

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3214_NAT_O.10_0005 MUP	Réalisations effectuées O.10	Hectares	18 663,9900
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 558 725,68
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	1 041,90
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	1 555 690,98
	Montant unitaire réalisé	EUR	83,35
	Montant unitaire de référence	EUR	98,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-14,95

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	18 663,99
	Dépenses brutes effectuées	EUR	1 555 690,98

32.15 - Aide couplée à la production de prunes d'Ente destinées à la transformation

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3215_NAT_O.10_0009 MUP	Réalisations effectuées O.10	Hectares	10 718,6000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	10 542 757,82
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	1 998,88
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	10 508 800,50
	Montant unitaire réalisé	EUR	980,43
	Montant unitaire de référence	EUR	950,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	3,20

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	10 718,60
	Dépenses brutes effectuées	EUR	10 508 800,50

32.16 - Aide couplée à la production de cerises Bigarreau destinées à la transformation

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3216_NAT_O.10_0004	Réalisations effectuées O.10	Hectares	700,8300

MUP	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	442 574,38
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	442 574,38
	Montant unitaire réalisé	EUR	631,50
	Montant unitaire de référence	EUR	590,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	7,03

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN):

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	700,83
	Dépenses brutes effectuées	EUR	442 574,38

32.17 - Aide couplée à la production de poires Williams destinées à la transformation

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3217_NAT_O.10_0009 MUP	Réalisations effectuées O.10	Hectares	271,3700
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	352 781,00
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	352 781,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 300,00
	Montant unitaire de référence	EUR	1 300,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	271,37
	Dépenses brutes effectuées	EUR	352 781,00

32.18 - Aide couplée à la production de pêches Pavie destinées à la transformation

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3218_NAT_O.10_0007 MUP	Réalisations effectuées O.10	Hectares	103,0800
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	58 034,04
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	58 034,04
	Montant unitaire réalisé	EUR	563,00

	Montant unitaire de référence	EUR	563,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	103,08
	Dépenses brutes effectuées	EUR	58 034,04

32.19 - Aide couplée au maraîchage

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3219_NAT_O.10_0014 MUP	Réalisations effectuées O.10	Hectares	3 381,1700
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	5 899 178,95
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	12 307,02
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	5 879 998,85
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 739,04
	Montant unitaire de référence	EUR	1 588,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	9,51

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	3 381,17
	Dépenses brutes effectuées	EUR	5 879 998,85

32.20 - Aide couplée aux tomates destinées à la transformation

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3220_NAT_O.10_0009 MUP	Réalisations effectuées O.10	Hectares	2 212,4100
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	2 562 693,54
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	3 702,06
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	2 566 395,60
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 160,00
	Montant unitaire de référence	EUR	1 210,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-4,13

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	2 212,41
	Dépenses brutes effectuées	EUR	2 566 395,60

32.21 - Aide couplée aux petits ruminants (Corse)

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3221_COR_O.11_0001 MUP_caprin_base	Réalisations effectuées O.11	Tête	16 838,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	243 933,99
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	7 028,54
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	249 201,78
	Montant unitaire réalisé	EUR	14,80
	Montant unitaire de référence	EUR	13,47
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	9,87

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3221_COR_O.11_0002 MUP_ovin_base	Réalisations effectuées O.11	Tête	13 106,8800
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	272 631,78
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	2 721,21
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	277 485,40
	Montant unitaire réalisé	EUR	21,17
	Montant unitaire de référence	EUR	19,37
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	9,29

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3221_COR_O.11_0003 MUP_caprin_superieur	Réalisations effectuées O.11	Tête	15 554,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	449 577,70
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	10 445,14
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	460 022,35
	Montant unitaire réalisé	EUR	29,58
	Montant unitaire de référence	EUR	26,95
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	9,76

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3221_COR_O.11_0004 MUP_ovin_superieur	Réalisations effectuées O.11	Tête	58 043,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	2 449 613,49
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	22 433,76
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	2 472 038,03
	Montant unitaire réalisé	EUR	42,59
	Montant unitaire de référence	EUR	38,74
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	9,94

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.11	Tête	103 541,88
	Dépenses brutes effectuées	EUR	3 458 747,56

32.22 - Aide couplée bovine Corse

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3222_COR_O.11_0001 MUP_superieur	Réalisations effectuées O.11	Tête	18 429,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 616 905,88
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	10 823,15
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	1 807 588,53
	Montant unitaire réalisé	EUR	98,08
	Montant unitaire de référence	EUR	90,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	8,98

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
3222_COR_O.11_0002 MUP_inférieur	Réalisations effectuées O.11	Tête	2 401,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	338 818,31
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	3 702,41
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00

	Dépenses brutes effectuées	EUR	195 275,52
	Montant unitaire réalisé	EUR	81,33
	Montant unitaire de référence	EUR	50,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	62,66

Justification de l'excédent (le cas échéant):

Pour la campagne 2023 de l'aide aux bovins de plus de 16 mois en Corse, le montant unitaire maximum du niveau de base, soit 55 € par UGB éligible, est dépassé de 49,8 % pour atteindre 82,40 €/UGB effectivement payés aux bénéficiaires (arrêté du 20 juin 2024). Un premier paiement de l'aide a été effectué en mai 2024 avec un montant supérieur à 99 €/UGB et un montant de base à 55 €/UGB (arrêté du 26 avril 2024), c'est-à-dire les montants unitaires maximaux. A la suite de l'arrivée des paiements, les éleveurs corses ont signalé une valorisation incorrecte des demandes d'aide avec un nombre de bovins éligibles au niveau supérieur bien plus faible qu'attendu. Le faible nombre d'UGB éligibles au montant supérieur provenait d'un problème de prise en compte des bovins de type racial croisé – à savoir les bovins dont les parents n'appartiennent pas au même type racial – par le logiciel de valorisation de l'aide : les animaux de type racial croisé étaient considérés comme de type inconnu et primés au montant de base, alors même que les bénéficiaires de l'aide bovine en Corse élèvent exclusivement des vaches allaitantes. La bonne valorisation des dossiers nécessitait d'apporter un correctif informatique, qui ne pouvait intervenir avant l'automne 2024. Aussi compte-tenu des fortes tensions générées sur la trésorerie des exploitations, dans un contexte de crise de l'élevage, l'augmentation du montant unitaire de base de 55 € à 82,40 €/UGB a permis d'apporter rapidement un complément de trésorerie en valorisant les demandes d'aide à un niveau proche de leur valorisation réelle estimée, l'essentiel des bovins concernés (de l'ordre de 8000) devant in fine être valorisés au montant unitaire supérieur (99 €/UGB).

Justification of excess (if applicable) (EN):

For the 2023 marketing year for aid for bovine animals over 16 months old in Corsica, the maximum unit amount of the basic level, i.e. EUR 55 per eligible LU, is exceeded by 49.8 % to reach EUR 82,40/LU actually paid to beneficiaries (Order of 20 June 2024). A first payment of the aid was made in May 2024 with an amount exceeding EUR 99/LU and a basic amount of EUR 55/LU (Order of 26 April 2024), i.e. the maximum unit amounts. Following the arrival of the payments, the coral farmers reported an incorrect valuation of the aid applications with a much lower number of eligible cattle at the higher level than expected. The low number of LSUs eligible for the higher amount was due to a problem of taking into account cross-racial cattle – i.e. cattle whose parents do not belong to the same racial type – by the aid recovery software: animals of the cross-racial type were considered to be of the unknown type and were awarded the basic amount, even though the beneficiaries of the bovine aid in Corsica were exclusively suckler cows. The correct use of the files required an IT correction, which could not take place before autumn 2024. Given the severe strain on holdings' cash flow, in the context of the livestock crisis, the increase in the basic unit amount from EUR 55 to EUR 82,40/LU made it possible to quickly provide additional cash flow by valuing aid applications at a level close to their estimated actual valuation, with the majority of the cattle concerned (around 8000) having to be valued at the higher unit amount (EUR 99/LU).

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.11	Tête	20 830,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	2 002 864,05

2.2.2 Interventions sectorielles

WINE - Vin

DISTIL (58(1)(g)) - la distillation de sous-produits de la vinification effectuée conformément aux restrictions établies à l'annexe VIII, partie II, section D, du règlement (UE) n° 1308/2013

58.03 - Distillation des sous-produits de la vinification

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
5803_NAT_O.36_0005 MUP	Réalisations effectuées O.36	Hectolitres	0,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	16 994 114,36
	Montant de l'UE non versé suite à une limitation en raison de la proportion de la valeur de la production commercialisée (à l'exception des secteurs du vin et de l'apiculture)	EUR	0,00
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	16 994 114,36
	Dépenses brutes effectuées	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	100,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.36	Hectolitres	0,00
	Dépenses publiques à l'exclusion de l'aide financière nationale dans le secteur des fruits et légumes	EUR	0,00
Aide financière nationale	Dépenses dans le secteur des fruits et légumes	EUR	

API - Produits de l'apiculture

ADVICEES (55(1)(a)) - les services de conseil, l'assistance technique, la formation, l'information et l'échange de bonnes pratiques, y compris par la voie de réseaux, pour les apiculteurs et organisations d'apiculteurs

55.01 - Assistance technique, conseils, formation, information et échange de bonnes pratiques à destination des apiculteurs et des organisations d'apiculteurs

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
5501_NAT_O.37_0006 MUP	Réalisations effectuées O.37	Actions	35,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	2 877 392,00
	Montant de l'UE non versé suite à une limitation en raison de la proportion de la valeur de la production commercialisée (à l'exception des secteurs du vin et de l'apiculture)	EUR	0,00
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	2 700,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	2 880 092,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	82 288,34
	Montant unitaire de référence	EUR	98 737,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-16,66

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.37	Actions	35,00
	Dépenses publiques à l'exclusion de l'aide financière nationale dans le secteur des fruits et légumes	EUR	2 880 092,00
Aide financière nationale	Dépenses dans le secteur des fruits et légumes	EUR	

WINE - Vin

INWINE (58(1)(b)) - les investissements dans des actifs corporels et incorporels dans des systèmes d'exploitation viticoles, à l'exclusion des opérations correspondant au type d'intervention prévu au point a), des installations de transformation, l'infrastructure de vinification ainsi que les structures et instruments de commercialisation

58.02 - Investissements matériels et immatériels

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
5802_NAT_O.36_0003 MUP	Réalisations effectuées O.36	Actions	0,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	5 845 396,16
	Montant de l'UE non versé suite à une limitation en raison de la proportion de la valeur de la production commercialisée (à l'exception des secteurs du vin et de l'apiculture)	EUR	0,00

	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	5 845 396,16
	Dépenses brutes effectuées	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	65 045,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.36	Actions	0,00
	Dépenses publiques à l'exclusion de l'aide financière nationale dans le secteur des fruits et légumes	EUR	0,00
Aide financière nationale	Dépenses dans le secteur des fruits et légumes	EUR	

OLIVE - Huile d'olive et olives de table

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
6401_NAT_O.35_0001 MUP	Réalisations effectuées O.35	Programmes opérationnels	1,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	493 527,23
	Montant de l'UE non versé suite à une limitation en raison de la proportion de la valeur de la production commercialisée (à l'exception des secteurs du vin et de l'apiculture)	EUR	0,00
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	249 300,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	249 300,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	493 527,23
	Montant unitaire réalisé	EUR	493 527,23
	Montant unitaire de référence	EUR	554 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-10,92

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.35	Programmes opérationnels	1,00
	Dépenses publiques à l'exclusion de l'aide financière nationale dans le secteur des fruits et légumes	EUR	493 527,23
Aide financière nationale	Dépenses dans le secteur des fruits et légumes	EUR	

API - Produits de l'apiculture

ACTQUAL (55(1)(g)) - les actions visant à améliorer la qualité des produits

55.06 - Actions visant à améliorer la qualité des produits

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
5506_NAT_O.37_0005 MUP	Réalisations effectuées O.37	Actions	1,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	52 700,56
	Montant de l'UE non versé suite à une limitation en raison de la proportion de la valeur de la production commercialisée (à l'exception des secteurs du vin et de l'apiculture)	EUR	0,00
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	52 700,56
	Montant unitaire réalisé	EUR	52 700,56
	Montant unitaire de référence	EUR	67 030,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-21,38

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.37	Actions	1,00
	Dépenses publiques à l'exclusion de l'aide financière nationale dans le secteur des fruits et légumes	EUR	52 700,56
Aide financière nationale	Dépenses dans le secteur des fruits et légumes	EUR	

WINE - Vin

PROMOWINE (58(1)(k)) - la promotion mise en œuvre dans les pays tiers

58.05 - Promotion dans les pays tiers

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
5805_NAT_O.36_0007 MUP	Réalisations effectuées O.36	Bénéficiaires	0,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	9 833 331,90
	Montant de l'UE non versé suite à une limitation en raison de la proportion de la valeur de la production commercialisée (à l'exception des secteurs du vin et de l'apiculture)	EUR	0,00
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	9 833 331,90
	Dépenses brutes effectuées	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	150 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.36	Bénéficiaires	0,00

	Dépenses publiques à l'exclusion de l'aide financière nationale dans le secteur des fruits et légumes	EUR	0,00
Aide financière nationale	Dépenses dans le secteur des fruits et légumes	EUR	

WINE - Vin

INFOR (58(1)(h)) - les actions d'information concernant les vins de l'Union menées dans les États membres visant à encourager une consommation responsable de vin ou à promouvoir les systèmes de qualité de l'Union, et notamment les appellations d'origine et les indications géographiques

58.04 - Information dans les États membres de l'Union européenne

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
5804_NAT_O.36_0006 MUP	Réalisations effectuées O.36	Bénéficiaires	0,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	4 744 723,00
	Montant de l'UE non versé suite à une limitation en raison de la proportion de la valeur de la production commercialisée (à l'exception des secteurs du vin et de l'apiculture)	EUR	0,00
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	4 744 723,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	250 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.36	Bénéficiaires	0,00
	Dépenses publiques à l'exclusion de l'aide financière nationale dans le secteur des fruits et légumes	EUR	0,00
Aide financière nationale	Dépenses dans le secteur des fruits et légumes	EUR	

FV - Fruits et légumes

-

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
5001_NAT_O.35_0001 MUP	Réalisations effectuées O.35	Programmes opérationnels	9,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	30 104 915,71
	Montant de l'UE non versé suite à une limitation en raison de la proportion de la valeur de la production commercialisée (à l'exception des secteurs du vin et de l'apiculture)	EUR	0,00
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	776 340,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	18 726 392,55
	Dépenses brutes effectuées	EUR	12 154 863,16

	Montant unitaire réalisé	EUR	1 350 540,35
	Montant unitaire de référence	EUR	1 261 101,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	7,09

Justification de l'excédent (le cas échéant):

L'exercice 2023 marque le basculement de 9 premiers PO vers le cadre PSN, soit 1 de moins qu'initialement anticipé (l'OP a perdu sa reconnaissance le 19/12/2023). Cette part relativement faible de PO ayant basculé au 1/01/23 (9 sur 173) engendre un effet important sur le MUR à la moindre variation. Ainsi, pour les 10 PO approuvés débutant au 01/01/2023, 10 paiements ont été retenus pour l'estimation du MUP à 1 261 101 €. Or, une OP, dont l'aide prévisionnelle était de 689 308€, n'a pas déposé de demande de paiement pour le fonds opérationnel 2023. Le MUP « rectifié », calculé en soustrayant l'aide prévisionnelle de l'OP en question, atteint 1 324 633 €, à comparer au MUR de 1 350 540 €, soit un écart de 1,9 %. Le seul paiement non réalisé sur les 10 prévus initialement explique ainsi plus de 5 points de l'écart global de 7,1 %. L'écart s'explique également par les ajustements budgétaires réalisés par les 9 OP en fin d'année 2023 dans un contexte inflationniste général (+6 % en glissement annuel) et plus spécifiquement dans le secteur agricole (+7,5 % pour les prix des agroéquipements). En parallèle, le travail administratif d'accompagnement des organisations de producteurs dans leur transition du cadre OCM vers le cadre PSN s'est renforcé tout au long de l'année 2023. L'adaptation du cadre réglementaire national relatif aux programmes opérationnels s'est également poursuivi, en lien avec les nouvelles dispositions du règlement UE 2021/2115 et du règlement délégué UE 2022/126.

Justification of excess (if applicable) (EN):

The financial year 2023 marks the shift of the first 9 OPs to the NSP framework, 1 fewer than initially anticipated (OP lost its recognition on 19/12/2023). This relatively low share of OPs having switched to 1/01/23 (9 out of 173) has a significant effect on the MUR with the slightest variation. For example, for the 10 approved OPs starting on 01/01/2023, 10 payments were retained for the SPM estimate of EUR 1 261 101. However, a PO, whose estimated aid was EUR 689 308, did not submit a payment application for the operational fund 2023. The 'rectified' SPM, calculated by subtracting the PO's forecast aid, amounts to EUR 1 324 633, compared with the MUR of EUR 1 350 540, i.e. a difference of 1.9 %. The only payment not made out of the 10 initially planned thus explains more than 5 points of the overall gap of 7.1 %. The gap is also explained by the budgetary adjustments made by the 9 OPs at the end of 2023 in a general inflationary context (+ 6 % year-on-year) and more specifically in the agricultural sector (+ 7.5 % for agri-equipment prices). At the same time, the administrative work to accompany producer organisations in their transition from the CMO framework to the NSP framework increased throughout 2023. The adaptation of the national regulatory framework for operational programmes has also continued, in line with the new provisions of Regulation (EU) 2021/2115 and Delegated Regulation (EU) 2022/126.

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.35	Programmes opérationnels	9,00
	Dépenses publiques à l'exclusion de l'aide financière nationale dans le secteur des fruits et légumes	EUR	12 154 863,16
Aide financière nationale	Dépenses dans le secteur des fruits et légumes	EUR	

API - Produits de l'apiculture

ACTLAB (55(1)(c)) - les actions visant à soutenir les laboratoires d'analyses des produits de l'apiculture, du déclin des abeilles ou des baisses de leur productivité, ainsi que des substances potentiellement toxiques pour les abeilles

55.03 - Actions visant à soutenir les laboratoires d'analyses des produits de l'apiculture

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
5503_NAT_O.37_0008 MUP	Réalisations effectuées O.37	Actions	3,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	23 908,67
	Montant de l'UE non versé suite à une limitation en raison de la proportion de la valeur de la production commercialisée (à l'exception des secteurs du vin et de l'apiculture)	EUR	0,00
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	23 908,67
	Montant unitaire réalisé	EUR	7 969,56
	Montant unitaire de référence	EUR	16 666,50
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-52,18

--	--	--	--

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.37	Actions	3,00
	Dépenses publiques à l'exclusion de l'aide financière nationale dans le secteur des fruits et légumes	EUR	23 908,67
Aide financière nationale	Dépenses dans le secteur des fruits et légumes	EUR	

API - Produits de l'apiculture

PROMOBEEES (55(1)(f)) - la promotion, la communication et la commercialisation, y compris des actions et activités de surveillance du marché visant en particulier à mieux sensibiliser les consommateurs à la qualité des produits de l'apiculture

55.05 - La promotion, la communication et la commercialisation

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
5505_NAT_O.37_0004 MUP	Réalisations effectuées O.37	Actions	3,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	48 357,86
	Montant de l'UE non versé suite à une limitation en raison de la proportion de la valeur de la production commercialisée (à l'exception des secteurs du vin et de l'apiculture)	EUR	0,00
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	48 357,86
	Montant unitaire réalisé	EUR	16 119,29
	Montant unitaire de référence	EUR	30 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-46,27

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.37	Actions	3,00
	Dépenses publiques à l'exclusion de l'aide financière nationale dans le secteur des fruits et légumes	EUR	48 357,86
Aide financière nationale	Dépenses dans le secteur des fruits et légumes	EUR	

API - Produits de l'apiculture

INVAPI (55(1)(b)) - les investissements dans des actifs corporels et incorporels, ainsi que d'autres actions

55.02 - Investissements dans des actifs corporels et incorporels

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
5502_NAT_O.37_0007 MUP	Réalisations effectuées O.37	Apiculteurs	1 249,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	2 009 342,16
	Montant de l'UE non versé suite à une limitation en raison de la proportion de la valeur de la production commercialisée (à l'exception des secteurs du vin et de l'apiculture)	EUR	0,00
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	0,00

	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	2 009 342,16
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 608,76
	Montant unitaire de référence	EUR	1 478,33
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	8,82

Justification de l'excédent (le cas échéant):

Le MUP est basé sur une estimation des dépenses de FEAGA de 2 217 500 € pour 1500 demandeurs. En 2023, un montant de 2 009 342,16 € de FEAGA a été versé pour 1249 demandeurs. Il y a eu moins de bénéficiaires qu'estimé (251) car les apiculteurs ont subi des difficultés de trésorerie liées à une augmentation de leurs charges (augmentation de 10 à 30 % des coûts de l'énergie, emballages en verre, produits de nourrissage...) et des difficultés de commercialisation du miel (-4,3% des ventes en grandes et moyennes surfaces), ce qui a réduit leur capacité d'investissement. Parallèlement, les coûts des investissements individuels aidés par cette intervention ont subi une inflation de 5 à 10 % au cours des 2 dernières années. Par ailleurs, 7% des dossiers déposés ont été rejetés après instruction administrative. Les rejets concernent surtout les dossiers d'un faible montant. En effet, les apiculteurs n'avaient pas tous une bonne connaissance des nouvelles règles applicables aux investissements. Les actions d'information sur ces dispositifs vont être renforcées pour faciliter l'appropriation de ces règles par les apiculteurs. Ainsi, ces différents facteurs (moins de bénéficiaires combinés à une inflation sur les investissements) conduisent à un dépassement du MUR comparé au MUP

Justification of excess (if applicable) (EN):

The SPM is based on an estimate of EAGF expenditure of EUR 2 217 500 for 1500 applicants. In 2023, an amount of EUR 2 009 342,16 from EAGF was paid for 1249 applicants. There were fewer beneficiaries than estimated (251) because beekeepers faced cash-flow difficulties due to an increase in their costs (1030 % increase in energy costs, glass packaging, feed products, etc.) and difficulties in marketing honey (-4.3 % of sales in large and medium-sized areas), which reduced their investment capacity. At the same time, the costs of individual investments supported by this intervention have been subject to inflation of 510 % over the last 2 years. Furthermore, 7 % of the files submitted were rejected after administrative investigation. Rejections mainly concern small cases. Not all beekeepers had a good knowledge of the new investment rules. Information on these arrangements will be stepped up to facilitate beekeepers' ownership of these rules. Thus, these various factors (fewer beneficiaries combined with inflation on investment) lead to the MUR being exceeded by comparison with the MUP.

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.37	Apiculteurs	1 249,00
	Dépenses publiques à l'exclusion de l'aide financière nationale dans le secteur des fruits et légumes	EUR	2 009 342,16
Aide financière nationale	Dépenses dans le secteur des fruits et légumes	EUR	

2.2.3 Interventions en faveur du développement rural

ENVCLIM (70) - Engagements en matière d'environnement et de climat et autres engagements en matière de gestion

70.01 - Aide à la conversion à l'agriculture biologique - CAB Hexagone

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7001_NAT_O.17_0039	Réalisations effectuées O.17	Hectares	7 150,3800
MUP	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	250 748,35
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 083,44
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	-169,89
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	313 886,25

	Montant unitaire réalisé	EUR	43,90
	Montant unitaire de référence	EUR	44,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,23

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7001_NAT_O.17_0040 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	28 850,9000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	2 965 179,18
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 342,58
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	3 714 629,12
	Montant unitaire réalisé	EUR	128,75
	Montant unitaire de référence	EUR	130,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,96

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7001_NAT_O.17_0041 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	44 012,5900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	12 266 374,46
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	6 097,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	15 317 220,86
	Montant unitaire réalisé	EUR	348,02

	Montant unitaire de référence	EUR	350,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,57

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7001_NAT_O.17_0042 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	407,2300
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	145 422,82
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	182 656,05
	Montant unitaire réalisé	EUR	448,53
	Montant unitaire de référence	EUR	450,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,33

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7001_NAT_O.17_0043 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	3 676,8800
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	2 623 865,01
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	504,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	3 280 128,30
	Montant unitaire réalisé	EUR	892,10
	Montant unitaire de référence	EUR	900,00

	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,88
--	--	---	-------

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.17	Hectares	84 097,98
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	22 808 520,58
Realised outputs exclusively generated by additional national financing	Réalisations effectuées O.17	Hectares	629,86
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	258 949,59

70.03 - Aide à la conversion à l'agriculture biologique (CAB) – CORSE

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7003_COR_O.17_0102 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	0,7400
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	13 350,42
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	257,25
	Montant unitaire réalisé	EUR	347,64
	Montant unitaire de référence	EUR	350,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,67

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7003_COR_O.17_0103 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	60,5500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	33 831,76
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00

	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	21 296,25
	Montant unitaire réalisé	EUR	351,71
	Montant unitaire de référence	EUR	450,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-21,84

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7003_COR_O.17_0104 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	23,6300
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	23 931,48
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	21 267,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	900,00
	Montant unitaire de référence	EUR	900,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.17	Hectares	84,92
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	42 820,50
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

70.04 - Aide à la conversion à l'agriculture biologique (CAB) pour les DOM

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7004_NAT_O.17_0017 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	38,2000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	56 822,46
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	

	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	66 850,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 750,00
	Montant unitaire de référence	EUR	1 750,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7004_NAT_O.17_0018 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	17,8900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	25 046,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	31 307,50
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 750,00
	Montant unitaire de référence	EUR	1 750,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7004_NAT_O.17_0102 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	4,1100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	15 857,80
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	

	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	18 656,27
	Montant unitaire réalisé	EUR	4 539,24
	Montant unitaire de référence	EUR	4 542,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,06

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7004_NAT_O.17_0103 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	29,0500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	74 077,50
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	87 150,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	3 000,00
	Montant unitaire de référence	EUR	3 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7004_NAT_O.17_0104 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	3,2100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 326,05
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	

	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 560,06
	Montant unitaire réalisé	EUR	486,00
	Montant unitaire de référence	EUR	486,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7004_NAT_O.17_0106 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	13,9800
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	50 688,66
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	63 360,90
	Montant unitaire réalisé	EUR	4 532,25
	Montant unitaire de référence	EUR	4 542,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,21

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7004_NAT_O.17_0107 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	117,3300
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	277 818,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	

	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	347 152,50
	Montant unitaire réalisé	EUR	2 958,77
	Montant unitaire de référence	EUR	3 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-1,37

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7004_NAT_O.17_0108 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	85,3500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	33 184,07
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	41 480,10
	Montant unitaire réalisé	EUR	486,00
	Montant unitaire de référence	EUR	486,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.17	Hectares	309,12
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	657 517,33
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

70.05 - Aide au maintien en agriculture biologique (MAB) pour les DOM

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7005_NAT_O.17_0019 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	38,4700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00

Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	39 729,86
Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	46 741,05
Montant unitaire réalisé	EUR	1 215,00
Montant unitaire de référence	EUR	1 215,00
Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7005_NAT_O.17_0020 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	11,6600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	11 333,52
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	14 166,90
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 215,00
	Montant unitaire de référence	EUR	1 215,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7005_NAT_O.17_0102 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	25,1000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	52 313,32

	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	61 545,20
	Montant unitaire réalisé	EUR	2 452,00
	Montant unitaire de référence	EUR	2 452,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7005_NAT_O.17_0103 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	193,2200
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	328 478,25
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	386 445,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	2 000,03
	Montant unitaire de référence	EUR	2 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7005_NAT_O.17_0104 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	407,3700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	72 369,62

	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	85 140,86
	Montant unitaire réalisé	EUR	209,00
	Montant unitaire de référence	EUR	209,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7005_NAT_O.17_0106 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	64,5400
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	127 307,61
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	157 320,32
	Montant unitaire réalisé	EUR	2 437,56
	Montant unitaire de référence	EUR	2 452,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,59

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7005_NAT_O.17_0107 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	215,6500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	410 868,00

	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	426 505,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 977,76
	Montant unitaire de référence	EUR	2 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-1,11

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7005_NAT_O.17_0108 MUP	Réalisations effectuées O.17	Hectares	15,6700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	2 620,01
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	3 275,03
	Montant unitaire réalisé	EUR	209,00
	Montant unitaire de référence	EUR	209,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.17	Hectares	971,68
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 181 139,36
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

70.06 - Mesure agroenvironnementale et climatique pour la qualité et la gestion quantitative de l'eau pour les grandes cultures en hexagone

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0020 ZIGC	Réalisations effectuées O.14	Hectares	25 870,8100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 899 335,63
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 451,76
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 371 471,55
	Montant unitaire réalisé	EUR	91,67
	Montant unitaire de référence	EUR	92,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,36

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0101 EAU1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	119,7400
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	11 398,76
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	14 248,46
	Montant unitaire réalisé	EUR	118,99
	Montant unitaire de référence	EUR	119,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,01

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0103 ZIPE	Réalisations effectuées O.14	Hectares	12 373,7700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	689 956,55
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	220,11
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	853 900,66
	Montant unitaire réalisé	EUR	69,01
	Montant unitaire de référence	EUR	69,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,01

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0104 PHY1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	140,8800
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	13 749,87
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	17 187,36
	Montant unitaire réalisé	EUR	122,00
	Montant unitaire de référence	EUR	122,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0105 PHY2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	43,7100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	4 999,99
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	6 249,99
	Montant unitaire réalisé	EUR	142,99
	Montant unitaire de référence	EUR	143,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,01

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0106 PHY3	Réalisations effectuées O.14	Hectares	346,5600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	77 154,76
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	97 007,26
	Montant unitaire réalisé	EUR	279,91
	Montant unitaire de référence	EUR	281,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,39

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0107 PHY4	Réalisations effectuées O.14	Hectares	218,3700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	23 933,07
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	29 916,35
	Montant unitaire réalisé	EUR	137,00
	Montant unitaire de référence	EUR	137,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0108 PHY5	Réalisations effectuées O.14	Hectares	100,4400
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	16 151,34
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	20 189,18
	Montant unitaire réalisé	EUR	201,01
	Montant unitaire de référence	EUR	201,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0109 PHY6	Réalisations effectuées O.14	Hectares	1 702,9500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	410 577,13
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	174,42
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	517 637,27
	Montant unitaire réalisé	EUR	303,97
	Montant unitaire de référence	EUR	306,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,66

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0113 FER1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	40,4900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	712,42
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 907,19
	Montant unitaire réalisé	EUR	71,80
	Montant unitaire de référence	EUR	105,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-31,62

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0114 FER2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	761,5500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	82 102,68
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	103 199,04
	Montant unitaire réalisé	EUR	135,51
	Montant unitaire de référence	EUR	136,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,36

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0115 FER3	Réalisations effectuées O.14	Hectares	151,3100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	18 399,44
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	22 999,31
	Montant unitaire réalisé	EUR	152,00
	Montant unitaire de référence	EUR	152,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0116 FER4	Réalisations effectuées O.14	Hectares	506,3000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	98 780,47
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	550,56
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	124 859,01
	Montant unitaire réalisé	EUR	246,61
	Montant unitaire de référence	EUR	248,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,56

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0117 FER5	Réalisations effectuées O.14	Hectares	209,7200
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	65 045,45
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	27,44
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	71 959,69
	Montant unitaire réalisé	EUR	343,12
	Montant unitaire de référence	EUR	343,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,03

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0118 FER6	Réalisations effectuées O.14	Hectares	3 621,8100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	617 065,91
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 336,66
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	767 127,84
	Montant unitaire réalisé	EUR	211,81
	Montant unitaire de référence	EUR	212,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,09

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0119 COV1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	53,8300
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	8 784,85
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	10 981,07
	Montant unitaire réalisé	EUR	204,00
	Montant unitaire de référence	EUR	204,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0120 COV2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	85,2600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	15 356,25
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	18,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	19 195,32
	Montant unitaire réalisé	EUR	225,14
	Montant unitaire de référence	EUR	225,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,06

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0121 COV3	Réalisations effectuées O.14	Hectares	444,6900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	115 271,67
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	144 089,63
	Montant unitaire réalisé	EUR	324,02
	Montant unitaire de référence	EUR	324,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,01

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0122 COV4	Réalisations effectuées O.14	Hectares	134,0100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	23 585,54
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	29 481,93
	Montant unitaire réalisé	EUR	220,00
	Montant unitaire de référence	EUR	220,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0123 COV5	Réalisations effectuées O.14	Hectares	249,4300
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	56 669,36
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	70 836,74
	Montant unitaire réalisé	EUR	283,99
	Montant unitaire de référence	EUR	284,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0124 COV6	Réalisations effectuées O.14	Hectares	500,2900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	137 545,37
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	83,28
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	171 931,76
	Montant unitaire réalisé	EUR	343,66
	Montant unitaire de référence	EUR	347,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,96

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0140 LEP6	Réalisations effectuées O.14	Hectares	36,4400
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	12 127,64
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	15 159,56
	Montant unitaire réalisé	EUR	416,01
	Montant unitaire de référence	EUR	416,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7006_NAT_O.14_0148 LEF5	Réalisations effectuées O.14	Hectares	33,3300
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	11 999,25
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	14 999,06
	Montant unitaire réalisé	EUR	450,02
	Montant unitaire de référence	EUR	450,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	47 745,69
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	5 497 535,23
Realised outputs exclusively generated by additional national financing	Réalisations effectuées O.14	Hectares	11 532,60
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	1 597 965,19

70.07 - Mesure agroenvironnementale et climatique pour la qualité et la gestion quantitative de l'eau pour les cultures pérennes en hexagone

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7007_NAT_O.14_0021 VIT1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	168,7000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	42 783,42
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	3,17
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00

	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	53 479,29
	Montant unitaire réalisé	EUR	317,01
	Montant unitaire de référence	EUR	317,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7007_NAT_O.14_0103 ARB1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	278,1700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	116 846,55
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	146 058,28
	Montant unitaire réalisé	EUR	525,07
	Montant unitaire de référence	EUR	527,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,37

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	446,87
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	199 537,57
Realised outputs exclusively generated by additional national financing	Réalisations effectuées O.14	Hectares	587,18
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	208 134,91

70.08 - Mesure agroenvironnementale et climatique pour la qualité et la protection du sol en hexagone

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7008_NAT_O.14_0022 SDC1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	1 331,9800
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	110 809,39
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	14,04

	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	138 525,79
	Montant unitaire réalisé	EUR	104,00
	Montant unitaire de référence	EUR	104,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7008_NAT_O.14_0101 SDC2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	2 018,1100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	245 433,79
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	7,90
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	313 794,08
	Montant unitaire réalisé	EUR	155,49
	Montant unitaire de référence	EUR	158,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-1,59

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	3 350,09
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	452 319,87
Realised outputs exclusively generated by additional national financing	Réalisations effectuées O.14	Hectares	506,02
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	75 944,73

70.09 - Mesure agroenvironnementale et climatique pour le climat, le bien-être animal et l'autonomie alimentaire des élevages en hexagone

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7009_NAT_O.14_0023 HBV1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	31 009,7600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	2 960 480,64
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 902,63
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	3 726 567,67
	Montant unitaire réalisé	EUR	120,17
	Montant unitaire de référence	EUR	121,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,69

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7009_NAT_O.14_0101 HBV2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	69 446,1800
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	9 626 394,76
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	3 786,05
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	12 170 310,33
	Montant unitaire réalisé	EUR	175,25
	Montant unitaire de référence	EUR	177,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,99

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7009_NAT_O.14_0102 HBV3	Réalisations effectuées O.14	Hectares	152 442,6200
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	27 811 738,44
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	20 427,42
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	-232,56
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	34 984 584,87
	Montant unitaire réalisé	EUR	229,49
	Montant unitaire de référence	EUR	233,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-1,51

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7009_NAT_O.14_0103 MONO	Réalisations effectuées O.14	Hectares	1 637,6000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	963 030,36
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	220,50
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 200 531,24
	Montant unitaire réalisé	EUR	733,10
	Montant unitaire de référence	EUR	735,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,26

--	--	--	--

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	254 536,16
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	52 081 994,11
Realised outputs exclusively generated by additional national financing	Réalisations effectuées O.14	Hectares	57 248,63
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	12 342 185,70

70.10 - Mesure agroenvironnementale et climatique pour la préservation de l'équilibre agro-écologique et de la biodiversité de milieux spécifiques en hexagone

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7010_NAT_O.14_0024 RIZ1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	4 158,0700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	305 072,62
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	227,24
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	381 341,15
	Montant unitaire réalisé	EUR	91,71
	Montant unitaire de référence	EUR	92,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,32

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7010_NAT_O.14_0101 RIZ2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	116,3900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	23 003,07
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	4,94
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00

	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	28 753,89
	Montant unitaire réalisé	EUR	247,05
	Montant unitaire de référence	EUR	247,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,02

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7010_NAT_O.14_0102 ROSE	Réalisations effectuées O.14	Hectares	133,5800
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	14 106,27
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	17 632,89
	Montant unitaire réalisé	EUR	132,00
	Montant unitaire de référence	EUR	132,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7010_NAT_O.14_0103 MSL1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	458,3900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	182 704,26
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	228 734,88

	Montant unitaire réalisé	EUR	499,00
	Montant unitaire de référence	EUR	499,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7010_NAT_O.14_0104 MSL2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	52,4200
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	42 774,72
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	53 468,40
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 020,00
	Montant unitaire de référence	EUR	1 020,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7010_NAT_O.14_0105 MHU1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	31 193,1400
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	3 741 170,99
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	-2 240,10
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	-73,34
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	4 644 136,99
	Montant unitaire réalisé	EUR	148,88

	Montant unitaire de référence	EUR	150,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,75

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7010_NAT_O.14_0106 MHU2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	53 298,7600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	8 543 300,13
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	7 909,08
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	95,07
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	10 665 227,45
	Montant unitaire réalisé	EUR	200,10
	Montant unitaire de référence	EUR	201,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,45

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7010_NAT_O.14_0107 MHU3	Réalisations effectuées O.14	Hectares	706,4100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	150 901,31
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	188 626,79
	Montant unitaire réalisé	EUR	267,02
	Montant unitaire de référence	EUR	267,00

	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,01
--	---	----------	-------------

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7010_NAT_O.14_0108 MHU4	Réalisations effectuées O.14	Hectares	2 817,0400
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	476 674,77
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	45,36
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	604 746,34
	Montant unitaire réalisé	EUR	214,67
	Montant unitaire de référence	EUR	216,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,62

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7010_NAT_O.14_0109 PRA1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	103 100,7300
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	4 260 447,39
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 199,52
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	5 200 714,79
	Montant unitaire réalisé	EUR	50,44
	Montant unitaire de référence	EUR	51,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-1,10

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7010_NAT_O.14_0110 PRA2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	169 789,1000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	11 853 629,69
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	5 438,32
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	14 853 673,46
	Montant unitaire réalisé	EUR	87,48
	Montant unitaire de référence	EUR	88,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,59

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7010_NAT_O.14_0111 PRA3	Réalisations effectuées O.14	Hectares	111 501,1000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	6 415 207,24
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	3 085,98
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	-69,35
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	7 963 714,25
	Montant unitaire réalisé	EUR	71,42
	Montant unitaire de référence	EUR	72,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,81

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7010_NAT_O.14_0112 IRG1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	4 904,2000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	482 592,43
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	603 241,20
	Montant unitaire réalisé	EUR	123,01
	Montant unitaire de référence	EUR	123,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,01

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7010_NAT_O.14_0113 IRG2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	1 916,4800
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	314 302,72
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	392 878,40
	Montant unitaire réalisé	EUR	205,00
	Montant unitaire de référence	EUR	205,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

--	--	--	--

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	484 145,81
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	45 826 890,88
Realised outputs exclusively generated by additional national financing	Réalisations effectuées O.14	Hectares	111 592,36
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	12 346 603,54

70.11 - Mesure agroenvironnementale et climatique pour la création de couverts d'intérêt pour la biodiversité, en particulier les pollinisateurs en hexagone

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7011_NAT_O.14_0025 CIFI	Réalisations effectuées O.14	Hectares	2 662,8600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 376 619,70
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	404,24
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	-397,72
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 724 037,20
	Montant unitaire réalisé	EUR	647,44
	Montant unitaire de référence	EUR	652,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,70

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7011_NAT_O.14_0101 CPRA	Réalisations effectuées O.14	Hectares	1 453,9500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	415 588,75
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	208,61
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00

	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	518 764,06
	Montant unitaire réalisé	EUR	356,80
	Montant unitaire de référence	EUR	358,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,34

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	4 116,81
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 242 801,26
Realised outputs exclusively generated by additional national financing	Réalisations effectuées O.14	Hectares	482,32
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	184 738,90

70.12 - Mesure agroenvironnementale et climatique pour la préservation des espèces en hexagone

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7012_NAT_O.14_0026 ESP1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	12 343,6900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	805 008,36
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	658,06
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	51,62
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 009 601,67
	Montant unitaire réalisé	EUR	81,79
	Montant unitaire de référence	EUR	82,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,26

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7012_NAT_O.14_0101 ESP2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	17 564,2600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	2 032 227,36
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 112,62
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	

	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	-259,93
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 536 714,71
	Montant unitaire réalisé	EUR	144,42
	Montant unitaire de référence	EUR	145,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,40

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7012_NAT_O.14_0102 ESP3	Réalisations effectuées O.14	Hectares	17 843,9100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	2 856 323,29
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	-1 316,66
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	-17,02
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	3 542 621,33
	Montant unitaire réalisé	EUR	198,53
	Montant unitaire de référence	EUR	200,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,74

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7012_NAT_O.14_0103 ESP4	Réalisations effectuées O.14	Hectares	16 268,6500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	3 298 521,81
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 494,23
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	

	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	62,97
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	4 122 062,81
	Montant unitaire réalisé	EUR	253,37
	Montant unitaire de référence	EUR	254,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,25

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	64 020,51
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	11 211 000,52
Realised outputs exclusively generated by additional national financing	Réalisations effectuées O.14	Hectares	10 092,08
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	1 630 999,37

70.13 - Mesure agroenvironnementale et climatique pour le maintien de la biodiversité par l'ouverture des milieux et la lutte contre les incendies (DFCI) en hexagone

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7013_NAT_O.14_0027 OUV1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	12 367,8000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 519 591,99
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	5 864,33
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	-30,06
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 890 271,30
	Montant unitaire réalisé	EUR	152,84
	Montant unitaire de référence	EUR	153,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,10

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7013_NAT_O.14_0101	Réalisations effectuées O.14	Hectares	16 671,7800

OUV2	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	2 746 864,51
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	43 873,29
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	3 406 397,70
	Montant unitaire réalisé	EUR	204,32
	Montant unitaire de référence	EUR	204,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,16

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	29 039,58
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	5 296 669,00
Realised outputs exclusively generated by additional national financing	Réalisations effectuées O.14	Hectares	1 814,43
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	351 674,59

70.14 - Mesure agroenvironnementale et climatique pour l'entretien durable des infrastructures agro-écologiques

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7014_NAT_O.14_0027 IAE1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	55,1500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	34 276,80
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	256,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	42 894,00

	Montant unitaire réalisé	EUR	777,77
	Montant unitaire de référence	EUR	800,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-2,78

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7014_NAT_O.14_0029 IAE4	Réalisations effectuées O.14	Hectares	3,0730
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	7 965,20
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	9 956,52
	Montant unitaire réalisé	EUR	3 240,00
	Montant unitaire de référence	EUR	3 240,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7014_NAT_O.14_0101 IAE2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	84,6020
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	21 055,51
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 457,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	27 202,90
	Montant unitaire réalisé	EUR	321,54

	Montant unitaire de référence	EUR	310,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	3,72

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7014_NAT_O.14_0102 IAE3	Réalisations effectuées O.14	Hectares	121,4235
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	156 792,31
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	19,20
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	195 990,39
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 614,11
	Montant unitaire de référence	EUR	1 600,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,88

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7014_NAT_O.14_0104 IAE5	Réalisations effectuées O.14	Hectares	0,6810
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 765,14
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 206,44
	Montant unitaire réalisé	EUR	3 240,00
	Montant unitaire de référence	EUR	3 240,00

	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00
--	--	---	------

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	264,93
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	278 250,25
Realised outputs exclusively generated by additional national financing	Réalisations effectuées O.14	Hectares	40,68
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	46 141,02

70.15 - Mesure agroenvironnementale et climatique pour les cultures de bananes dans les DOM

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7015_NAT_O.14_0001 BAA1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	4,6700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	3 929,79
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	4 623,30
	Montant unitaire réalisé	EUR	990,00
	Montant unitaire de référence	EUR	990,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7015_NAT_O.14_0002 BAA1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	342,8700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	270 234,36
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00

	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	337 792,96
	Montant unitaire réalisé	EUR	985,19
	Montant unitaire de référence	EUR	990,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,49

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7015_NAT_O.14_0101 BAA2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	0,9900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	950,89
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 118,70
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 130,00
	Montant unitaire de référence	EUR	1 130,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7015_NAT_O.14_0103 BAA2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	12,4000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	11 209,60
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00

	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	14 012,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 130,00
	Montant unitaire de référence	EUR	1 130,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7015_NAT_O.14_0104 BAA3	Réalisations effectuées O.14	Hectares	3,1300
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	3 215,13
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	4 018,92
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 284,00
	Montant unitaire de référence	EUR	1 284,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	364,06
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	361 565,88
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

70.16 - Mesure agroenvironnementale et climatique pour les cultures de canne à sucre dans les DOM

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7016_NAT_O.14_0003 CAA1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	287,9600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	107 824,20
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	

	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	126 990,36
	Montant unitaire réalisé	EUR	441,00
	Montant unitaire de référence	EUR	441,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7016_NAT_O.14_0004 CAA1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	588,3100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	206 698,93
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	258 374,21
	Montant unitaire réalisé	EUR	439,18
	Montant unitaire de référence	EUR	441,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,41

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7016_NAT_O.14_0101 CAA2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	239,8100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	172 243,37
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	

	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	202 639,45
	Montant unitaire réalisé	EUR	845,00
	Montant unitaire de référence	EUR	845,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7016_NAT_O.14_0102 CAA2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	1 508,0700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 014 729,94
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	248,56
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 268 435,84
	Montant unitaire réalisé	EUR	841,10
	Montant unitaire de référence	EUR	845,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,46

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	2 624,15
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 856 439,86
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

70.17 - Mesure agroenvironnementale et climatique pour le maraîchage dans les DOM

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7017_NAT_O.14_0006 MAR1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	19,9400
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00

Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	18 855,23
Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	23 569,08
Montant unitaire réalisé	EUR	1 182,00
Montant unitaire de référence	EUR	1 182,00
Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7017_NAT_O.14_0101 MAR2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	3,5500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	7 622,20
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	8 967,30
	Montant unitaire réalisé	EUR	2 526,00
	Montant unitaire de référence	EUR	2 526,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7017_NAT_O.14_0104 MAR2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	24,9600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	49 388,31

Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	63 048,96
Montant unitaire réalisé	EUR	2 526,00
Montant unitaire de référence	EUR	2 526,00
Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7017_NAT_O.14_0105 MAR3	Réalisations effectuées O.14	Hectares	6,4800
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	14 961,53
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	18 702,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	2 886,11
	Montant unitaire de référence	EUR	3 117,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-7,41

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7017_NAT_O.14_0106 MAR4	Réalisations effectuées O.14	Hectares	6,7200
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	18 037,96

	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	22 550,65
	Montant unitaire réalisé	EUR	3 355,75
	Montant unitaire de référence	EUR	3 357,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,04

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	61,65
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	136 837,99
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

70.18 - Mesure agroenvironnementale et climatique pour les vergers spécialisés dans les DOM

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7018_NAT_O.14_0007 VER1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	7,5100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	11 030,67
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	12 977,28
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 728,00
	Montant unitaire de référence	EUR	1 728,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7018_NAT_O.14_0008 VER1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	111,6900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	154 381,26
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	192 991,68
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 727,92
	Montant unitaire de référence	EUR	1 728,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7018_NAT_O.14_0101 VER2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	11,6900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	25 467,22
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	29 961,47
	Montant unitaire réalisé	EUR	2 563,00
	Montant unitaire de référence	EUR	2 563,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7018_NAT_O.14_0103 VER2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	109,5800
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	224 667,27
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	280 859,95
	Montant unitaire réalisé	EUR	2 563,06
	Montant unitaire de référence	EUR	2 563,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7018_NAT_O.14_0104 VER3	Réalisations effectuées O.14	Hectares	168,9600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	393 248,19
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	485 407,72
	Montant unitaire réalisé	EUR	2 872,92
	Montant unitaire de référence	EUR	2 873,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

--	--	--	--

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	409,43
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 002 198,10
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

70.19 - Mesure agroenvironnementale et climatique pour les surfaces herbacées associées à un atelier d'élevage dans les DOM

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7019_NAT_O.14_0010 SH01	Réalisations effectuées O.14	Hectares	782,3200
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	74 656,80
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	93 544,20
	Montant unitaire réalisé	EUR	119,57
	Montant unitaire de référence	EUR	120,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,36

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7019_NAT_O.14_0102 SH02	Réalisations effectuées O.14	Hectares	1 189,3000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	214 305,95
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	277 813,62

	Montant unitaire réalisé	EUR	233,59
	Montant unitaire de référence	EUR	239,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-2,26

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	1 971,62
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	371 357,82
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

70.20 - Mesure agroenvironnementale et climatique pour le maintien et la performance environnementale des petites exploitations hautement diversifiées dans les DOM

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7020_NAT_O.14_0011 DIV1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	5,3200
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	18 088,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	21 280,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	4 000,00
	Montant unitaire de référence	EUR	4 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7020_NAT_O.14_0012 DIV1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	77,7800
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	248 896,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00

	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	311 120,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	4 000,00
	Montant unitaire de référence	EUR	4 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7020_NAT_O.14_0101 DIV2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	6,9300
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	31 090,04
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	36 576,54
	Montant unitaire réalisé	EUR	5 278,00
	Montant unitaire de référence	EUR	5 278,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7020_NAT_O.14_0102 DIV2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	235,7000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	986 620,88
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	183,63
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00

	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 240 118,90
	Montant unitaire réalisé	EUR	5 261,43
	Montant unitaire de référence	EUR	5 278,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,31

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	325,73
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 609 095,44
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

70.21 - Mesure agroenvironnementale et climatique pour le maintien et la performance environnementale de l'agriculture sous couvert forestier dans les DOM

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7021_NAT_O.14_0013 AGSF	Réalisations effectuées O.14	Hectares	53,0700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	135 328,50
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	159 210,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	3 000,00
	Montant unitaire de référence	EUR	3 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7021_NAT_O.14_0014 AGSF	Réalisations effectuées O.14	Hectares	208,3800
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	483 999,96

	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	612 285,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	2 938,31
	Montant unitaire de référence	EUR	3 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-2,06

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	261,45
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	771 495,00
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

70.22 - Paiements au titre d'engagements agroenvironnementaux et climatiques : « Restauration de la mosaïque du paysage agro-sylvo-pastoral et prévention des incendies » - Corse

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7022_COR_O.14_0025 SPA1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	1,8000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	709,92
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	887,40
	Montant unitaire réalisé	EUR	493,00
	Montant unitaire de référence	EUR	493,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7022_COR_O.14_0101 SPB2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	2,4200
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 168,86
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 461,08
	Montant unitaire réalisé	EUR	603,75
	Montant unitaire de référence	EUR	605,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,21

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7022_COR_O.14_0102 SPB3	Réalisations effectuées O.14	Hectares	5,3500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 659,86
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 074,84
	Montant unitaire réalisé	EUR	387,82
	Montant unitaire de référence	EUR	388,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,05

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7022_COR_O.14_0103 SPI4	Réalisations effectuées O.14	Hectares	11,2900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 950,48
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 438,10
	Montant unitaire réalisé	EUR	215,95
	Montant unitaire de référence	EUR	216,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,02

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	20,86
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	6 861,42
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

70.24 - Paiements au titre d'engagements agroenvironnementaux et climatiques : « Revitalisation et protection des sols » - Corse

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7024_COR_O.14_0040 SOC1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	30,6000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	11 113,91
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00

	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	13 892,40
	Montant unitaire réalisé	EUR	454,00
	Montant unitaire de référence	EUR	454,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7024_COR_O.14_0104 SOD4	Réalisations effectuées O.14	Hectares	13,6600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	3 550,95
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	4 438,69
	Montant unitaire réalisé	EUR	324,94
	Montant unitaire de référence	EUR	325,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,02

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7024_COR_O.14_0105 SOD5	Réalisations effectuées O.14	Hectares	7,1600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 489,80
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 862,25

	Montant unitaire réalisé	EUR	260,09
	Montant unitaire de référence	EUR	260,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,03

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	51,42
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	20 193,34
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

70.26 - Dispositif de protection des troupeaux contre la prédation

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7026_NAT_O.14_0001 MUP	Réalisations effectuées O.14	Bénéficiaires	3 173,1600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	19 951 070,93
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	24 978 318,89
	Montant unitaire réalisé	EUR	7 871,75
	Montant unitaire de référence	EUR	8 700,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-9,52

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Bénéficiaires	3 173,16
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	24 978 318,89
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

70.27 - MAEC forfaitaire « Transition des pratiques »

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7027_ARA_O.14_0025 MUP	Réalisations effectuées O.14	Bénéficiaires	6,0100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	86 400,00

	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	108 000,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	17 970,05
	Montant unitaire de référence	EUR	18 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,17

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7027_NOR_O.14_0039 MUP	Réalisations effectuées O.14	Bénéficiaires	5,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	72 000,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	90 000,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	18 000,00
	Montant unitaire de référence	EUR	18 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Bénéficiaires	11,01
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	198 000,00
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

70.30 - MAEC PRM (Protection des Races Menacées)

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7030_NOR_O.19_0007 MUP	Réalisations effectuées O.19	Unités de gros bétail	719,7500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	115 160,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	143 950,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	200,00
	Montant unitaire de référence	EUR	200,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.19	Unités de gros bétail	719,75
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	143 950,00
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

ANC (71) - Zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques
71.01 - Paiements pour les zones de montagne en hexagone – ICHN ZM

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7101_NAT_O.12_0003 MUP	Réalisations effectuées O.12	Hectares	2 919 401,6100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	65,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	439 240 238,86
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	882 892,79
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	495 623,92
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	54 973,00

	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	710 685 763,89
	Montant unitaire réalisé	EUR	243,44
	Montant unitaire de référence	EUR	229,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	6,31

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.12	Hectares	2 919 401,61
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	710 685 763,89
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

71.02 - Paiements pour les zones soumises à des contraintes naturelles en hexagone – ICHN ZSCN

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7102_NAT_O.12_0002 MUP	Réalisations effectuées O.12	Hectares	1 150 726,7300
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	65,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	91 738 180,77
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	169 433,39
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	3 841,56
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	147 098 912,64
	Montant unitaire réalisé	EUR	127,83
	Montant unitaire de référence	EUR	117,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	9,26

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.12	Hectares	1 150 726,73
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	147 098 912,64
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

71.03 - Paiements pour les zones soumises à des contraintes spécifiques en hexagone – ICHN ZSCS

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7103_NAT_O.12_0004 MUP	Réalisations effectuées O.12	Hectares	1 739 541,0400
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	65,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	131 482 703,81
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	299 742,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	10 014,21
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	210 724 315,61
	Montant unitaire réalisé	EUR	121,14
	Montant unitaire de référence	EUR	114,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	6,26

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.12	Hectares	1 739 541,04
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	210 724 315,61
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

71.04 - ICHN Corse - Montagne

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7104_COR_O.12_0008 MUP	Réalisations effectuées O.12	Hectares	61 973,0600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	65,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	8 976 815,63
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	33 218,33

	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	15 180 629,99
	Montant unitaire réalisé	EUR	244,96
	Montant unitaire de référence	EUR	215,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	13,93

Justification de l'excédent (le cas échéant):

La planification du MUP s'est appuyée sur les données ICHN des campagnes 2019-2020, disponibles au moment de la rédaction de l'intervention 71.04. Le MUP a été construit en fonction de l'enveloppe financière et des hectares éligibles financés jusqu'en 2020. Or, il s'avère que plusieurs éléments n'ont pas été pris en compte lors de la planification, intervenant postérieurement à la définition du MUP. Ainsi, la nouvelle règle relative à la définition des bénéficiaires actifs a été modifiée écartant sur la région Corse 24 demandeurs, soit environ 2800ha compte tenu des critères « agriculteur non actif » ou « perception d'une retraite ». De plus, depuis 2020, la Corse observe une tendance à la diminution du nombre de demandeurs de l'ICHN non prise en compte lors de la planification. A ces éléments s'ajoute la mise à jour du RPG liée aux campagnes de visite instruction depuis 2020 et le contrôle qualité imposé par la Commission en 2023, ayant conduit à retirer des surfaces pour non-conformité. L'ensemble de ces éléments a conduit à un nombre de demandeurs et de surfaces inférieures à celui prévu lors de la planification, entraînant mécaniquement une hausse du MUP. Compte tenu du caractère structurel de ces éléments, une révision à la hausse du MUP sera proposée lors de la révision 2025. Cet écart ne remet pas en cause les objectifs de résultats du dispositif régional.

Justification of excess (if applicable) (EN):

The planning of the MUP was based on the ICHN data for the 2019-2020 campaigns, available at the time of drafting intervention 71.04. The SPM was built on the basis of the financial envelope and eligible hectares financed until 2020. It appears that several factors were not taken into account during the planning, which took place after the SPM was defined. Thus, the new rule on the definition of active beneficiaries has been changed away from the Corsica region 24 applicants, i.e. around 2 800 ha taking into account the criteria of "non-active farmer" or "receipt of a pension". Moreover, since 2020 Corsica has seen a decreasing trend in the number of ICHN applicants not taken into account in planning. In addition, there has been an update of the RPG linked to the fact-finding visits since 2020 and the quality control imposed by the Commission in 2023, which led to the removal of areas for non-compliance. All these elements led to a lower number of applicants and areas than planned in the planning, which mechanically led to an increase in the MUP. Given the structural nature of these elements, an upward revision of the SPM will be proposed in the 2025 revision. This deviation does not call into question the results targets of the regional scheme.

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.12	Hectares	61 973,06
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	15 180 629,99
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

71.05 - ICHN Corse - Zones soumises à des contraintes naturelles

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7105_COR_O.12_0009 MUP	Réalisations effectuées O.12	Hectares	3 324,6100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	65,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	416 408,46
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	645,40
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	677 400,19
	Montant unitaire réalisé	EUR	203,75
	Montant unitaire de référence	EUR	190,00

	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	7,24
--	--	---	------

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.12	Hectares	3 324,61
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	677 400,19
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

71.06 - Paiements pour les zones soumises à des contraintes spécifiques– ICHN ZSCS - Corse

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7106_COR_O.12_0010 MUP	Réalisations effectuées O.12	Hectares	1 910,0700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	65,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	226 718,77
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	442,03
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	377 685,62
	Montant unitaire réalisé	EUR	197,73
	Montant unitaire de référence	EUR	190,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	4,07

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.12	Hectares	1 910,07
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	377 685,62
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

71.07 - Paiements pour les zones de montagne en Guadeloupe et à Saint-Martin – ICHN ZM

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7107_NAT_O.12_0008 MUP	Réalisations effectuées O.12	Hectares	736,9000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00

Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	161 528,60
Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	4 496,20
Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 622,20
Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	193 601,56
Montant unitaire réalisé	EUR	262,72
Montant unitaire de référence	EUR	239,00
Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	9,92

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN):

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.12	Hectares	736,90
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	193 601,56
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

71.08 - Paiements pour les zones soumises à des contraintes spécifiques Guadeloupe et à Saint-Martin – ICHN ZSCS

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7108_NAT_O.12_0009 MUP	Réalisations effectuées O.12	Hectares	6 976,5600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 138 776,81
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	22 092,83
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	17 281,94
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 372 624,04
	Montant unitaire réalisé	EUR	196,75

	Montant unitaire de référence	EUR	190,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	3,55

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.12	Hectares	6 976,56
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 372 624,04
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

71.09 - Paiements pour les zones soumises à des contraintes spécifiques en Guyane – ICHN ZSCS

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7109_NAT_O.12_0010 MUP	Réalisations effectuées O.12	Hectares	5 346,0400
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	85,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	838 806,34
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	52 621,67
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	6 543,98
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 013 521,46
	Montant unitaire réalisé	EUR	189,58
	Montant unitaire de référence	EUR	175,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	8,33

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.12	Hectares	5 346,04
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 013 521,46
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

INVEST (73-74) - Investissements, y compris dans l'irrigation

73.01 - Investissements productifs on farm : soutien à la production primaire agricole ainsi qu'aux projets portés par les agriculteurs ou leurs groupements

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
------------------------------	----------	---------------------	-----------------------------

7301_AUV_O.20_0012 MUP	Réalisations effectuées O.20	Opérations	2,4900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	60,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	33 905,76
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	56 509,60
	Montant unitaire réalisé	EUR	22 694,62
	Montant unitaire de référence	EUR	32 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-29,08

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7301_NAQ_O.20_0024 MUP	Réalisations effectuées O.20	Opérations	11,9400
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	60,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	189 064,33
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	315 107,22
	Montant unitaire réalisé	EUR	26 390,89
	Montant unitaire de référence	EUR	24 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	9,96

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7301_OCC_O.20_0018 MUP	Réalisations effectuées O.20	Opérations	0,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	60,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 950 000,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	3 250 000,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	21 053,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7301_RHA_O.20_0014 MUP	Réalisations effectuées O.20	Opérations	6,4200
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	43,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	166 550,15
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	387 326,09
	Montant unitaire réalisé	EUR	60 331,17
	Montant unitaire de référence	EUR	32 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	88,53

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.20	Opérations	20,85
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	758 942,91
Realised outputs exclusively generated by additional national financing	Réalisations effectuées O.20	Opérations	24,00
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	219 599,98

73.03 - Soutien aux entreprises off farm

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7303_AUV_O.24_0016 MUP	Réalisations effectuées O.24	Opérations	1,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	60,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	45 000,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	75 000,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	75 000,00
	Montant unitaire de référence	EUR	110 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-31,82

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7303_NOR_O.24_0012 MUP	Réalisations effectuées O.24	Opérations	5,4900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	60,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	77 009,15
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00

	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	128 348,61
	Montant unitaire réalisé	EUR	23 378,62
	Montant unitaire de référence	EUR	90 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-74,02

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7303_OCC_O.24_0020 MUP	Réalisations effectuées O.24	Opérations	0,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	60,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 800 000,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	3 000 000,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	31 579,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7303_RHA_O.24_0018 MUP	Réalisations effectuées O.24	Opérations	1,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	43,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	32 250,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00

	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	75 000,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	75 000,00
	Montant unitaire de référence	EUR	110 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-31,82

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.24	Opérations	7,49
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	278 348,61
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

73.04 - Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier, dont les sites Natura 2000

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7304_NOR_O.23_0014 MUP	Réalisations effectuées O.23	Opérations	1,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	51 739,99
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	64 674,99
	Montant unitaire réalisé	EUR	64 674,99
	Montant unitaire de référence	EUR	160 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-59,58

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.23	Opérations	1,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	64 674,99
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

73.16 - Investissements liés à la protection des exploitations contre la prédation

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7316_NAT_O.21_0002	Réalisations effectuées O.21	Opérations	1 963,7200

MUP	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	80,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	2 409 266,05
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	3 012 110,94
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 533,88
	Montant unitaire de référence	EUR	1 300,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	17,99

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN):

< max

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.21	Opérations	1 963,72
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	3 012 110,94
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

INSTAL (75) - Installation de jeunes agriculteurs et de nouveaux agriculteurs, et création de nouvelles entreprises rurales

75.01 - Aides à l'installation du jeune agriculteur

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7501_AUV_O.25_0002 MUP	Réalisations effectuées O.25	Bénéficiaires	127,2000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	60,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	3 286 560,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00

	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	5 477 600,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	43 062,89
	Montant unitaire de référence	EUR	40 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	7,66

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7501_BRE_O.25_0009 MUP	Réalisations effectuées O.25	Bénéficiaires	131,2000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	60,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 721 280,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 868 800,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	21 865,85
	Montant unitaire de référence	EUR	22 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,61

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7501_NAQ_O.25_0037 MUP	Réalisations effectuées O.25	Bénéficiaires	231,2000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	60,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	4 134 192,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00

	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	6 890 320,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	29 802,42
	Montant unitaire de référence	EUR	32 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-6,87

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7501_OCC_O.25_0025 MUP	Réalisations effectuées O.25	Bénéficiaires	0,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	60,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	1 500 000,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	2 500 000,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	10 417,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7501_RHA_O.25_0003 MUP	Réalisations effectuées O.25	Bénéficiaires	179,2000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	43,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	3 056 440,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00

	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	7 108 000,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	39 665,18
	Montant unitaire de référence	EUR	40 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,84

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.25	Bénéficiaires	668,80
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	22 344 720,00
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

75.02 - Aides à la reprise et à la création d'entreprises rurales

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7502_NOR_O.27_0027 MUP	Réalisations effectuées O.27	Bénéficiaires	3,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	60,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	51 000,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	85 000,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	28 333,33
	Montant unitaire de référence	EUR	17 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	66,67

Justification de l'excédent (le cas échéant):

Le dispositif régional est commun à l'installation dans l'agriculture et dans la filière équine et correspond à trois interventions complémentaires (75.01, 75.02 et 75.05). La 75.01 a été ouverte en juillet 2024 (règle régionale d'articulation PDR/PSN), alors que les 75.02 et 75.05 ont été ouvertes dès 2023 et ont déjà donné lieu à des paiements. Les montants d'aide sont forfaitaires, variables selon quelques catégories (dont plus de 41 ans ou moins ; niveau de formation, localisation). La 75.02 concerne certains projets de la filière équine. L'écart au MUP s'explique par une répartition effective des dossiers entre interventions PSN différente de ce qui avait été envisagé. En particulier, une équité de traitement a été nécessaire entre les interventions 75.01 et 75.02, pour les bénéficiaires du secteur équin, de moins de 41 ans mais non éligibles à l'intervention 75.01 en raison d'une nature d'activité non strictement agricole ou d'une inéligibilité temporelle, alors que ces dossiers étaient précédemment aidés, jusqu'à fin 2022, hors PDR par des aides relevant du de minimis. En 2023 et 2024, 18 dossiers dans ce cas ont été programmés, correspondant à la tranche d'aide la plus élevée (25 000€ à 30 000€) et représentant un dépassement de 7 777€ par rapport au MUP max. Les 3 dossiers payés au 15/10/24 représentent un dépassement en dépense publique de 25 000€ (1*5000€ et 2*10 000€) par rapport au MUP max, soit une moyenne de 8 333,33€ et 41% de dépassement du MUP maximum. Compte-tenu du nombre plus conséquent de tels projets et dans une logique d'équité de traitement, une révision à la hausse du MUP max 75.02 sera proposée lors de la révision du PSN au 1er trimestre 2025. Cet écart ne remet pas en cause les objectifs de résultats du dispositif régional. Par ailleurs, la comparaison avec le MUP dit alternatif calculé conformément aux dispositions de l'article 134 6b montre qu'il n'y a pas de dépassement de ce MUP d'une valeur de 28 333€ équivalente au MUR.

Justification of excess (if applicable) (EN):

The regional system is common to the establishment in agriculture and the equine sector and corresponds to three additional measures (75.01, 75.02 and 75.05). The 75.01 was opened in July 2024 (RDP/NSP regional articulation rule), whereas 75.02 and 75.05 were opened in 2023 and

have already given rise to payments. The amounts of aid are flat rates, varying according to a number of categories (more than 41 years old or less; level of training, location). Paragraph 75.02 concerns certain projects in the equine sector. The difference in the MUP is explained by an actual distribution of files between NSP interventions different from what had been envisaged. In particular, equal treatment was needed between interventions 75.01 and 75.02, for beneficiaries in the equine sector, under 41 years of age but not eligible for intervention 75.01 because of a non-strictly agricultural activity or a temporary ineligibility, whereas these cases were previously supported by de minimis aid until the end of 2022 outside the RDP. In 2023 and 2024, 18 files in this case were programmed, corresponding to the highest tranche of aid (EUR 25 000 to EUR 30 000) and representing an overrun of EUR 7 777 over the maximum MUP. The 3 cases paid as at 15/10/24 represent an overrun for public expenditure of EUR 25 000 (EUR 1 * 5000 and EUR 2 * 10 000) over the maximum MUP, i.e. an average of EUR 8 333,33 and 41 % overrun of the maximum MUP. In view of the larger number of such projects and in the interests of fair treatment, an upward revision of the MUP max. 75.02 will be proposed during the revision of the NSP in the 1st quarter of 2025. This deviation does not call into question the results targets of the regional scheme. Furthermore, a comparison with the so-called alternative SPM calculated in accordance with the provisions of Article 134 6b shows that this SPM is not exceeded by a value of EUR 28 333 equivalent to the MUR.

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.27	Bénéficiaires	3,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	85 000,00
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

75.05 - Aide à l'installation du nouvel agriculteur

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7505_NAQ_O.26_0038 MUP	Réalisations effectuées O.26	Bénéficiaires	7,2000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	60,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	67 776,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	112 960,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	15 688,89
	Montant unitaire de référence	EUR	15 300,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	2,54

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN)::

< max

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7505_NOR_O.26_0030 MUP	Réalisations effectuées O.26	Bénéficiaires	6,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	60,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	66 000,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00

	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	110 000,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	18 333,33
	Montant unitaire de référence	EUR	17 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	7,84

Justification de l'excédent (le cas échéant):

<MAX

Justification of excess (if applicable) (EN):

< max

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7505_OCC_O.26_0106 MUP	Réalisations effectuées O.26	Bénéficiaires	0,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	60,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	750 000,00
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	1 250 000,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	16 667,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.26	Bénéficiaires	13,20
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	222 960,00
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

RISK (76) - Outils de gestion des risques
76.01 - Paiement des primes d'assurance

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7601_NAT_O.09_0001 MUP	Réalisations effectuées O.9	Bénéficiaires	68 111,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	100,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	178 421 916,34
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	261 274,99
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	18 756,37
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	179 522 252,54
	Montant unitaire réalisé	EUR	2 635,73
	Montant unitaire de référence	EUR	2 635,70
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.9	Bénéficiaires	68 111,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	179 522 252,54
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

COOP (77) - Coopération

77.06 - Autres projets de coopération répondant aux objectifs de la PAC

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2024 (4)
7706_NOR_O.32_0006 MUP	Réalisations effectuées O.32	Opérations	2,6600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	60,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	628 362,60
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2023 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2024)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Avances au cours de l'exercice financier 2024 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2024 (moins le montant)	EUR	0,00

	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 047 271,03
	Montant unitaire réalisé	EUR	393 710,91
	Montant unitaire de référence	EUR	80 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	392,14

Justification de l'excédent (le cas échéant):

Ce dispositif régional accompagne des projets partenariaux, notamment sur la structuration et valorisation des productions et filières régionales. Son champ d'intervention est large et le nombre de projets pouvant y émarger par construction réduit. Son objectif étant d'accompagner des projets ambitieux en termes de partenariats et d'envergure régionale, le choix a été fait de ne pas plafonner l'aide ou les dépenses éligibles. Les projets accompagnés en début de programme, qui sont les premiers payés au 15/10, sont effectivement d'une portée et d'un montant plus élevé que la moyenne des projets associés à ce MUP. Deux projets ont présenté des programmes d'actions pluriannuels, ce qui a été jugé cohérent pour pouvoir mieux en apprécier la qualité. Ce dépassement de 57, 74% du MUP max par le MUR s'explique : - Pour partie par la présence de dossiers pluriannuels (pour 2 des 4 projets concernés) et de dossiers annuels : cette différence de montage explique 60% du montant de dépassement. - D'autre part par l'association dans ces projets de plusieurs partenaires étant eux-mêmes des structures partenariales (représentantes de producteurs ou entreprises), qui renforce le niveau de coopération atteint (ex : nouveauté d'un partenariat unique sur Pomme, traduction d'une stratégie de filière), mais renchérit le montant par projet par rapport à la constitution de plusieurs projets sur la même filière. La comparaison avec le MUP dit alternatif calculé conformément à l'article 134 6b et tenant compte des montants engagés montre que le MUR est inférieur de 45% au MUP alternatif. Par ailleurs, le dépassement du MUP est moins élevé si l'on considère l'ensemble des projets programmés et pas les seuls ayant fait l'objet d'un paiement (ce qui représente mieux le ciblage du dispositif) : il est de 332 527 € par projet, inférieur à 50% du MUP max. Le montant moyen calculé en ramenant à un pas de temps annuel tous les projets conduit à un dépassement de 3% du MUP max planifié.

Justification of excess (if applicable) (EN):

This regional scheme accompanies partnership projects, in particular on structuring and promoting regional production and sectors. Its scope is wide and the number of projects eligible for support by construction is reduced. As its aim is to accompany projects that are ambitious in terms of partnerships and on a regional scale, the choice has been made not to limit aid or eligible expenditure. The projects accompanied at the beginning of the programme, which are the first paid by 15/10, are indeed of a higher scope and amount than the average of the projects associated with this SPM. Two projects presented multiannual action programmes, which was considered coherent in order to better assess their quality. This overrun of 57, 74 % of the maximum MUP by the MUR, is due to: — Partly through the presence of multiannual files (for 2 of the 4 projects concerned) and annual files: this difference in set-up explains 60 % of the overrun amount. — On the other hand, the association in these projects of several partners themselves being partnership structures (representatives of producers or undertakings), which enhances the level of cooperation achieved (for example: novelty of a single partnership on Pomme, translation of a sectoral strategy), but makes the amount per project more expensive than the creation of several projects in the same sector. The comparison with the so-called alternative SPM calculated in accordance with Article 134 6b and taking into account the amounts committed shows that the MUR is 45 % lower than the alternative SPM. On the other hand, the MUP is less overrun when considering all the planned projects and not the only projects that have been the subject of a payment (which represents better targeting of the scheme): it is EUR 332 527 per project, less than 50 % of the maximum MUP. The average amount calculated by reducing to an annual time step all projects leads to a 3 % overrun of the planned maximum MUP.

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.32	Opérations	2,66
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 047 271,03
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

2.2.4 Financement national complémentaire

Code budgétaire de l'intervention n (1)	De l'intervention n (2)	Indicateur de réalisation (3)	Unité de mesure (4)	Réalisations effectuées exclusivement générées grâce au financement national complémentaire (avec double comptage) (5)	Financement national complémentaire (pour les interventions en faveur du développement rural) ou aide financière nationale (pour les interventions sectorielles pour les fruits et légumes) (6)
08030101000114007	70.07	O.14	Hectares	587,18	208 134,91
08030101000114008	70.08	O.14	Hectares	506,02	75 944,73
08030101000114009	70.09	O.14	Hectares	57 248,63	12 342 185,70
08030101000114010	70.10	O.14	Hectares	111 592,36	12 346 603,54
08030101000114011	70.11	O.14	Hectares	482,32	184 738,90
08030101000114014	70.14	O.14	Hectares	40,68	46 141,02
08030101000117001	70.01	O.17	Hectares	629,86	258 949,59
08030101000420001	73.01	O.20	Opérations	24,00	219 599,98

08030101000114006	70.06	O.14	Hectares	11 532,60	1 597 965,19
08030101000114012	70.12	O.14	Hectares	10 092,08	1 630 999,37
08030101000114013	70.13	O.14	Hectares	1 814,43	351 674,59

2.3.Réalisations effectuées — valeurs agrégées

2.3.1 Valeurs agrégées des indicateurs de réalisation par intervention et par unité de mesure

Code budgétaire de l'intervention (1)	Code d'intervention (2)	Nom de l'intervention (3)	Type d'intervention (4)	Indicateur de réalisation (5)	Catégorie (6)	Secteur (7)	Unité de mesure (8)	Réalisations effectuées agrégées sans double comptage, y compris les réalisations générées grâce au financement national complémentaire (9)
08020202000337001	55.03	Actions visant à soutenir les laboratoires d'analyses des produits de l'apiculture	ACTLAB	O.3			Bénéficiaires	3,00
08020202000337001	55.03	Actions visant à soutenir les laboratoires d'analyses des produits de l'apiculture	ACTLAB	O.37			Actions	3,00
08020202000737001	55.06	Actions visant à améliorer la qualité des produits	ACTQUAL	O.3			Bénéficiaires	1,00
08020202000737001	55.06	Actions visant à améliorer la qualité des produits	ACTQUAL	O.37			Actions	1,00
08020202000137001	55.01	Assistance technique, conseils, formation, information et échange de bonnes pratiques à destination des apiculteurs et des organisations d'apiculteurs	ADVIBEEES	O.37			Actions	35,00
08020202000137001	55.01	Assistance technique, conseils, formation, information et échange de bonnes pratiques à destination des apiculteurs et des organisations d'apiculteurs	ADVIBEEES	O.3			Bénéficiaires	35,00
08030101000212001	71.01	Paiements pour les zones de montagne en hexagone – ICHN ZM	ANC	O.3			Bénéficiaires	46 169,00
08030101000212001	71.01	Paiements pour les zones de montagne en hexagone – ICHN ZM	ANC	O.12	Zones de montagne		Hectares	2 920 103,76

08030101000212001	71.01	Paiements pour les zones de montagne en hexagone – ICHN ZM	ANC	O.3	Zones de montagne		Bénéficiaires	46 169,00
08030101000212002	71.02	Paiements pour les zones soumises à des contraintes naturelles en hexagone – ICHN ZSCN	ANC	O.3	Zones autres que les zones de montagne soumises à des contraintes naturelles		Bénéficiaires	16 223,00
08030101000212002	71.02	Paiements pour les zones soumises à des contraintes naturelles en hexagone – ICHN ZSCN	ANC	O.12	Zones autres que les zones de montagne soumises à des contraintes naturelles		Hectares	1 151 088,44
08030101000212002	71.02	Paiements pour les zones soumises à des contraintes naturelles en hexagone – ICHN ZSCN	ANC	O.3			Bénéficiaires	16 223,00
08030101000212003	71.03	Paiements pour les zones soumises à des contraintes spécifiques en hexagone – ICHN ZSCS	ANC	O.3			Bénéficiaires	24 138,00
08030101000212003	71.03	Paiements pour les zones soumises à des contraintes spécifiques en hexagone – ICHN ZSCS	ANC	O.3	Autres zones soumises à des contraintes spécifiques		Bénéficiaires	24 138,00
08030101000212003	71.03	Paiements pour les zones soumises à des contraintes spécifiques en hexagone – ICHN ZSCS	ANC	O.12	Autres zones soumises à des contraintes spécifiques		Hectares	1 740 475,22
08030101000212004	71.04	ICHN Corse - Montagne	ANC	O.3			Bénéficiaires	1 591,00
08030101000212004	71.04	ICHN Corse - Montagne	ANC	O.3	Zones de montagne		Bénéficiaires	1 591,00
08030101000212004	71.04	ICHN Corse - Montagne	ANC	O.12	Zones de montagne		Hectares	62 059,41
08030101000212005	71.05	ICHN Corse - Zones soumises à des contraintes naturelles	ANC	O.12	Zones autres que les zones de montagne soumises à des contraintes naturelles		Hectares	3 337,01

08030101000212005	71.05	ICHN Corse - Zones soumises à des contraintes naturelles	ANC	O.3	Zones autres que les zones de montagne soumises à des contraintes naturelles		Bénéficiaires	142,00
08030101000212005	71.05	ICHN Corse - Zones soumises à des contraintes naturelles	ANC	O.3			Bénéficiaires	142,00
08030101000212006	71.06	Paiements pour les zones soumises à des contraintes spécifiques– ICHN ZSCS - Corse	ANC	O.3			Bénéficiaires	79,00
08030101000212006	71.06	Paiements pour les zones soumises à des contraintes spécifiques– ICHN ZSCS - Corse	ANC	O.12	Autres zones soumises à des contraintes spécifiques		Hectares	1 922,05
08030101000212006	71.06	Paiements pour les zones soumises à des contraintes spécifiques– ICHN ZSCS - Corse	ANC	O.3	Autres zones soumises à des contraintes spécifiques		Bénéficiaires	79,00
08030101000212007	71.07	Paiements pour les zones de montagne en Guadeloupe et à Saint-Martin – ICHN ZM	ANC	O.12	Zones de montagne		Hectares	740,07
08030101000212007	71.07	Paiements pour les zones de montagne en Guadeloupe et à Saint-Martin – ICHN ZM	ANC	O.3	Zones de montagne		Bénéficiaires	153,00
08030101000212007	71.07	Paiements pour les zones de montagne en Guadeloupe et à Saint-Martin – ICHN ZM	ANC	O.3			Bénéficiaires	153,00
08030101000212008	71.08	Paiements pour les zones soumises à des contraintes spécifiques Guadeloupe et à Saint-Martin – ICHN ZSCS	ANC	O.3			Bénéficiaires	1 340,00

08030101000212008	71.08	Paiements pour les zones soumises à des contraintes spécifiques Guadeloupe et à Saint-Martin – ICHN ZSCS	ANC	O.3	Autres zones soumises à des contraintes spécifiques		Bénéficiaires	1 340,00
08030101000212008	71.08	Paiements pour les zones soumises à des contraintes spécifiques Guadeloupe et à Saint-Martin – ICHN ZSCS	ANC	O.12	Autres zones soumises à des contraintes spécifiques		Hectares	7 010,50
08030101000212009	71.09	Paiements pour les zones soumises à des contraintes spécifiques en Guyane – ICHN ZSCS	ANC	O.3			Bénéficiaires	550,00
08030101000212009	71.09	Paiements pour les zones soumises à des contraintes spécifiques en Guyane – ICHN ZSCS	ANC	O.3	Autres zones soumises à des contraintes spécifiques		Bénéficiaires	550,00
08030101000212009	71.09	Paiements pour les zones soumises à des contraintes spécifiques en Guyane – ICHN ZSCS	ANC	O.12	Autres zones soumises à des contraintes spécifiques		Hectares	5 411,26
08020401000004001	21.01	Aide de base au revenu pour un développement durable (Hexagone)	BISS	O.4			Hectares	25 167 588,52
08020401000004001	21.01	Aide de base au revenu pour un développement durable (Hexagone)	BISS	O.3			Bénéficiaires	262 996,00
08020401000004002	21.02	Aide de base au revenu pour un développement durable (Corse)	BISS	O.4			Hectares	131 741,35
08020401000004002	21.02	Aide de base au revenu pour un développement durable (Corse)	BISS	O.3			Bénéficiaires	1 978,00

08020405000010006	32.06	Aide couplée aux légumineuses à graines et aux légumineuses fourragères déshydratées ou destinées à la production de semences	CIS	O.10		DRIED-FODDER	Hectares	66 283,99
08020405000010006	32.06	Aide couplée aux légumineuses à graines et aux légumineuses fourragères déshydratées ou destinées à la production de semences	CIS	O.10		PROTEIN-CROPS	Hectares	474 475,52
08020405000010006	32.06	Aide couplée aux légumineuses à graines et aux légumineuses fourragères déshydratées ou destinées à la production de semences	CIS	O.10		SEEDS	Hectares	27 676,42
08020405000010006	32.06	Aide couplée aux légumineuses à graines et aux légumineuses fourragères déshydratées ou destinées à la production de semences	CIS	O.3		DRIED-FODDER	Bénéficiaires	5 370,00
08020405000010006	32.06	Aide couplée aux légumineuses à graines et aux légumineuses fourragères déshydratées ou destinées à la production de semences	CIS	O.3		PROTEIN-CROPS	Bénéficiaires	38 441,00

08020405000010006	32.06	Aide couplée aux légumineuses à graines et aux légumineuses fourragères déshydratées ou destinées à la production de semences	CIS	O.3		SEEDS	Bénéficiaires	2 242,00
08020405000010007	32.07	Aide couplée aux légumineuses fourragères en zone de plaine et de piémont	CIS	O.10		PROTEIN-CROPS	Hectares	555 322,85
08020405000010007	32.07	Aide couplée aux légumineuses fourragères en zone de plaine et de piémont	CIS	O.3		PROTEIN-CROPS	Bénéficiaires	45 589,00
08020405000010008	32.08	Aide couplée aux légumineuses fourragères dans les zones de montagne	CIS	O.10		PROTEIN-CROPS	Hectares	108 064,30
08020405000010008	32.08	Aide couplée aux légumineuses fourragères dans les zones de montagne	CIS	O.3		PROTEIN-CROPS	Bénéficiaires	10 580,00
08020405000010009	32.09	Aide couplée à la production de blé dur	CIS	O.10		CEREALS	Hectares	106 072,08
08020405000010009	32.09	Aide couplée à la production de blé dur	CIS	O.3		CEREALS	Bénéficiaires	4 155,00
08020405000010010	32.10	Aide couplée à la production de pommes de terre féculières	CIS	O.10		POTATOES	Hectares	15 749,26
08020405000010010	32.10	Aide couplée à la production de pommes de terre féculières	CIS	O.3		POTATOES	Bénéficiaires	1 148,00
08020405000010011	32.11	Aide couplée à la production de riz	CIS	O.10		RICE	Hectares	10 332,83
08020405000010011	32.11	Aide couplée à la production de riz	CIS	O.3		RICE	Bénéficiaires	177,00
08020405000010012	32.12	Aide couplée à la production de houblon	CIS	O.3		HOPS	Bénéficiaires	182,00
08020405000010012	32.12	Aide couplée à la production de houblon	CIS	O.10		HOPS	Hectares	712,60

08020405000010013	32.13	Aide couplée à la production de semences de graminées prairiales	CIS	O.10		SEEDS	Hectares	7 068,93
08020405000010013	32.13	Aide couplée à la production de semences de graminées prairiales	CIS	O.3		SEEDS	Bénéficiaires	637,00
08020405000010014	32.14	Aide couplée à la production de chanvre	CIS	O.3		HEMP	Bénéficiaires	1 533,00
08020405000010014	32.14	Aide couplée à la production de chanvre	CIS	O.10		HEMP	Hectares	18 663,99
08020405000010015	32.15	Aide couplée à la production de prunes d'Ente destinées à la transformation	CIS	O.3		FV	Bénéficiaires	771,00
08020405000010015	32.15	Aide couplée à la production de prunes d'Ente destinées à la transformation	CIS	O.10		FV	Hectares	10 718,60
08020405000010016	32.16	Aide couplée à la production de cerises Bigarreau destinées à la transformation	CIS	O.10		FV	Hectares	700,83
08020405000010016	32.16	Aide couplée à la production de cerises Bigarreau destinées à la transformation	CIS	O.3		FV	Bénéficiaires	77,00
08020405000010017	32.17	Aide couplée à la production de poires Williams destinées à la transformation	CIS	O.3		FV	Bénéficiaires	62,00
08020405000010017	32.17	Aide couplée à la production de poires Williams destinées à la transformation	CIS	O.10		FV	Hectares	271,37
08020405000010018	32.18	Aide couplée à la production de pêches Pavie destinées à la transformation	CIS	O.10		FV	Hectares	103,08
08020405000010018	32.18	Aide couplée à la production de pêches Pavie destinées à la transformation	CIS	O.3		FV	Bénéficiaires	25,00
08020405000010019	32.19	Aide couplée au maraîchage	CIS	O.10		FV	Hectares	3 381,17

08020405000010019	32.19	Aide couplée au maraîchage	CIS	0.3		FV	Bénéficiaires	2 463,00
08020405000010020	32.20	Aide couplée aux tomates destinées à la transformation	CIS	0.3		FV	Bénéficiaires	168,00
08020405000010020	32.20	Aide couplée aux tomates destinées à la transformation	CIS	0.10		FV	Hectares	2 212,41
08020405000011001	32.01	Aide couplée ovine	CIS	0.11		SHEEP-GOAT-MEAT	Tête	4 314 840,00
08020405000011001	32.01	Aide couplée ovine	CIS	0.3		SHEEP-GOAT-MEAT	Bénéficiaires	16 895,00
08020405000011002	32.02	Aide couplée ovine aux nouveaux producteurs	CIS	0.3		SHEEP-GOAT-MEAT	Bénéficiaires	1 438,00
08020405000011002	32.02	Aide couplée ovine aux nouveaux producteurs	CIS	0.11		SHEEP-GOAT-MEAT	Tête	228 329,00
08020405000011003	32.03	Aide couplée caprine	CIS	0.3		MILK-PROD	Bénéficiaires	4 973,00
08020405000011003	32.03	Aide couplée caprine	CIS	0.11		MILK-PROD	Tête	846 867,00
08020405000011004	32.04	Aide couplée bovine	CIS	0.3		MILK-PROD	Bénéficiaires	43 017,00
08020405000011004	32.04	Aide couplée bovine	CIS	0.3		BEEF-VEAL	Bénéficiaires	67 691,00
08020405000011004	32.04	Aide couplée bovine	CIS	0.11		MILK-PROD	Tête	2 915 700,00
08020405000011004	32.04	Aide couplée bovine	CIS	0.11		BEEF-VEAL	Tête	4 588 064,00
08020405000011005	32.05	Aide couplée aux veaux sous la mère	CIS	0.3		BEEF-VEAL	Bénéficiaires	2 796,00
08020405000011005	32.05	Aide couplée aux veaux sous la mère	CIS	0.11		BEEF-VEAL	Tête	62 148,00
08020405000011021	32.21	Aide couplée aux petits ruminants (Corse)	CIS	0.3		MILK-PROD	Bénéficiaires	523,00
08020405000011021	32.21	Aide couplée aux petits ruminants (Corse)	CIS	0.11		MILK-PROD	Tête	103 773,00
08020405000011022	32.22	Aide couplée bovine Corse	CIS	0.11		BEEF-VEAL	Tête	21 108,00
08020405000011022	32.22	Aide couplée bovine Corse	CIS	0.3		BEEF-VEAL	Bénéficiaires	753,00

08020403000006001	30.01	Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs	CIS-YF	0.6			Bénéficiaires	28 252,00
08020403000006001	30.01	Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs	CIS-YF	0.3			Bénéficiaires	27 434,00
08030101000732006	77.06	Autres projets de coopération répondant aux objectifs de la PAC	COOP	0.32			Opérations	2,66
08030101000732006	77.06	Autres projets de coopération répondant aux objectifs de la PAC	COOP	0.3			Bénéficiaires	5,00
08020402000007001	29.01	Aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable	CRISS	0.7			Hectares	13 266 620,20
08020402000007001	29.01	Aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable	CRISS	0.3			Bénéficiaires	264 960,00
08030101000114006	70.06	Mesure agroenvironnementale et climatique pour la qualité et la gestion quantitative de l'eau pour les grandes cultures en hexagone	ENVCLIM	0.14			Hectares	60 050,32
08030101000114006	70.06	Mesure agroenvironnementale et climatique pour la qualité et la gestion quantitative de l'eau pour les grandes cultures en hexagone	ENVCLIM	0.3			Bénéficiaires	703,00
08030101000114007	70.07	Mesure agroenvironnementale et climatique pour la qualité et la gestion quantitative de l'eau pour les cultures pérennes en hexagone	ENVCLIM	0.14			Hectares	1 036,99

08030101000114007	70.07	Mesure agroenvironnementale et climatique pour la qualité et la gestion quantitative de l'eau pour les cultures pérennes en hexagone	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	98,00
08030101000114008	70.08	Mesure agroenvironnementale et climatique pour la qualité et la protection du sol en hexagone	ENVCLIM	O.14			Hectares	3 856,11
08030101000114008	70.08	Mesure agroenvironnementale et climatique pour la qualité et la protection du sol en hexagone	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	44,00
08030101000114009	70.09	Mesure agroenvironnementale et climatique pour le climat, le bien-être animal et l'autonomie alimentaire des élevages en hexagone	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	5 989,00
08030101000114009	70.09	Mesure agroenvironnementale et climatique pour le climat, le bien-être animal et l'autonomie alimentaire des élevages en hexagone	ENVCLIM	O.14			Hectares	316 477,69
08030101000114010	70.10	Mesure agroenvironnementale et climatique pour la préservation de l'équilibre agro-écologique et de la biodiversité de milieux spécifiques en hexagone	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	9 788,00
08030101000114010	70.10	Mesure agroenvironnementale et climatique pour la préservation de l'équilibre agro-écologique et de la biodiversité de milieux spécifiques en hexagone	ENVCLIM	O.14			Hectares	607 593,92

08030101000114011	70.11	Mesure agroenvironnementale et climatique pour la création de couverts d'intérêt pour la biodiversité, en particulier les pollinisateurs en hexagone	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	800,00
08030101000114011	70.11	Mesure agroenvironnementale et climatique pour la création de couverts d'intérêt pour la biodiversité, en particulier les pollinisateurs en hexagone	ENVCLIM	O.14			Hectares	4 640,47
08030101000114012	70.12	Mesure agroenvironnementale et climatique pour la préservation des espèces en hexagone	ENVCLIM	O.14			Hectares	75 257,45
08030101000114012	70.12	Mesure agroenvironnementale et climatique pour la préservation des espèces en hexagone	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	5 197,00
08030101000114013	70.13	Mesure agroenvironnementale et climatique pour le maintien de la biodiversité par l'ouverture des milieux et la lutte contre les incendies (DFCI) en hexagone	ENVCLIM	O.14			Hectares	31 137,70
08030101000114013	70.13	Mesure agroenvironnementale et climatique pour le maintien de la biodiversité par l'ouverture des milieux et la lutte contre les incendies (DFCI) en hexagone	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	1 526,00

08030101000114014	70.14	Mesure agroenvironnementale et climatique pour l'entretien durable des infrastructures agro-écologiques	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	264,00
08030101000114014	70.14	Mesure agroenvironnementale et climatique pour l'entretien durable des infrastructures agro-écologiques	ENVCLIM	O.14			Hectares	264,93
08030101000114015	70.15	Mesure agroenvironnementale et climatique pour les cultures de bananes dans les DOM	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	115,00
08030101000114015	70.15	Mesure agroenvironnementale et climatique pour les cultures de bananes dans les DOM	ENVCLIM	O.14			Hectares	365,01
08030101000114016	70.16	Mesure agroenvironnementale et climatique pour les cultures de canne à sucre dans les DOM	ENVCLIM	O.14			Hectares	2 628,26
08030101000114016	70.16	Mesure agroenvironnementale et climatique pour les cultures de canne à sucre dans les DOM	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	400,00
08030101000114017	70.17	Mesure agroenvironnementale et climatique pour le maraîchage dans les DOM	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	45,00
08030101000114017	70.17	Mesure agroenvironnementale et climatique pour le maraîchage dans les DOM	ENVCLIM	O.14			Hectares	61,71
08030101000114018	70.18	Mesure agroenvironnementale et climatique pour les vergers spécialisés dans les DOM	ENVCLIM	O.14			Hectares	410,58

08030101000114018	70.18	Mesure agroenvironnementale et climatique pour les vergers spécialisés dans les DOM	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	162,00
08030101000114019	70.19	Mesure agroenvironnementale et climatique pour les surfaces herbacées associées à un atelier d'élevage dans les DOM	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	59,00
08030101000114019	70.19	Mesure agroenvironnementale et climatique pour les surfaces herbacées associées à un atelier d'élevage dans les DOM	ENVCLIM	O.14			Hectares	2 020,25
08030101000114020	70.20	Mesure agroenvironnementale et climatique pour le maintien et la performance environnementale des petites exploitations hautement diversifiées dans les DOM	ENVCLIM	O.14			Hectares	327,58
08030101000114020	70.20	Mesure agroenvironnementale et climatique pour le maintien et la performance environnementale des petites exploitations hautement diversifiées dans les DOM	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	188,00
08030101000114021	70.21	Mesure agroenvironnementale et climatique pour le maintien et la performance environnementale de l'agriculture sous couvert forestier dans les DOM	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	109,00

08030101000114021	70.21	Mesure agroenvironnementale et climatique pour le maintien et la performance environnementale de l'agriculture sous couvert forestier dans les DOM	ENVCLIM	O.14			Hectares	257,54
08030101000114022	70.22	Paiements au titre d'engagements agroenvironnementaux et climatiques : « Restauration de la mosaïque du paysage agro-sylvo-pastoral et prévention des incendies » - Corse	ENVCLIM	O.14			Hectares	27,80
08030101000114022	70.22	Paiements au titre d'engagements agroenvironnementaux et climatiques : « Restauration de la mosaïque du paysage agro-sylvo-pastoral et prévention des incendies » - Corse	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	4,00
08030101000114024	70.24	Paiements au titre d'engagements agroenvironnementaux et climatiques : « Revitalisation et protection des sols » - Corse	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	3,00
08030101000114024	70.24	Paiements au titre d'engagements agroenvironnementaux et climatiques : « Revitalisation et protection des sols » - Corse	ENVCLIM	O.14			Hectares	68,56
08030101000114026	70.26	Dispositif de protection des troupeaux contre la prédation	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	3 200,00
08030101000114026	70.26	Dispositif de protection des troupeaux contre la prédation	ENVCLIM	O.14			Bénéficiaires	3 173,16
08030101000114027	70.27	MAEC forfaitaire « Transition des pratiques »	ENVCLIM	O.14			Bénéficiaires	11,01

08030101000114027	70.27	MAEC forfaitaire « Transition des pratiques »	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	61,00
08030101000117001	70.01	Aide à la conversion à l'agriculture biologique - CAB Hexagone	ENVCLIM	O.17			Hectares	85 084,55
08030101000117001	70.01	Aide à la conversion à l'agriculture biologique - CAB Hexagone	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	5 264,00
08030101000117003	70.03	Aide à la conversion à l'agriculture biologique (CAB) – CORSE	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	9,00
08030101000117003	70.03	Aide à la conversion à l'agriculture biologique (CAB) – CORSE	ENVCLIM	O.17			Hectares	95,10
08030101000117004	70.04	Aide à la conversion à l'agriculture biologique (CAB) pour les DOM	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	86,00
08030101000117004	70.04	Aide à la conversion à l'agriculture biologique (CAB) pour les DOM	ENVCLIM	O.17			Hectares	309,21
08030101000117005	70.05	Aide au maintien en agriculture biologique (MAB) pour les DOM	ENVCLIM	O.17			Hectares	972,44
08030101000117005	70.05	Aide au maintien en agriculture biologique (MAB) pour les DOM	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	205,00
08030101000119030	70.30	MAEC PRM (Protection des Races Menacées)	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	69,00
08030101000119030	70.30	MAEC PRM (Protection des Races Menacées)	ENVCLIM	O.19			Unités de gros bétail	719,75
08020404000008001	31.01	Eco-régime	Eco-scheme	O.8			Hectares	24 814 338,23
08020404000008001	31.01	Eco-régime	Eco-scheme	O.3			Bénéficiaires	249 432,00
08030101000525001	75.01	Aides à l'installation du jeune agriculteur	INSTAL	O.25			Bénéficiaires	668,80
08030101000525001	75.01	Aides à l'installation du jeune agriculteur	INSTAL	O.3			Bénéficiaires	836,00
08030101000526005	75.05	Aide à l'installation du nouvel agriculteur	INSTAL	O.26			Bénéficiaires	13,20
08030101000526005	75.05	Aide à l'installation du nouvel agriculteur	INSTAL	O.3			Bénéficiaires	15,00

08030101000527002	75.02	Aides à la reprise et à la création d'entreprises rurales	INSTAL	O.27			Bénéficiaires	3,00
08030101000527002	75.02	Aides à la reprise et à la création d'entreprises rurales	INSTAL	O.3			Bénéficiaires	3,00
08020202000237001	55.02	Investissements dans des actifs corporels et incorporels	INVAPI	O.3			Bénéficiaires	1 249,00
08020202000237001	55.02	Investissements dans des actifs corporels et incorporels	INVAPI	O.37			Apiculteurs	1 249,00
08030101000420001	73.01	Investissements productifs on farm : soutien à la production primaire agricole ainsi qu'aux projets portés par les agriculteurs ou leurs groupements	INVEST	O.3			Bénéficiaires	51,00
08030101000420001	73.01	Investissements productifs on farm : soutien à la production primaire agricole ainsi qu'aux projets portés par les agriculteurs ou leurs groupements	INVEST	O.20			Opérations	44,85
08030101000421016	73.16	Investissements liés à la protection des exploitations contre la prédation	INVEST	O.21			Opérations	1 963,72
08030101000421016	73.16	Investissements liés à la protection des exploitations contre la prédation	INVEST	O.3			Bénéficiaires	1 964,00
08030101000423004	73.04	Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier, dont les sites Natura 2000	INVEST	O.3			Bénéficiaires	1,00
08030101000423004	73.04	Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier, dont les sites Natura 2000	INVEST	O.23			Opérations	1,00
08030101000424003	73.03	Soutien aux entreprises off farm	INVEST	O.3			Bénéficiaires	8,00

08030101000424003	73.03	Soutien aux entreprises off farm	INVEST	O.24			Opérations	7,49
08020202000637001	55.05	La promotion, la communication et la commercialisation	PROMOBEEES	O.37			Actions	3,00
08020202000637001	55.05	La promotion, la communication et la commercialisation	PROMOBEEES	O.3			Bénéficiaires	3,00
08030101000609001	76.01	Paiement des primes d'assurance	RISK	O.3			Bénéficiaires	68 111,00
08030101000609001	76.01	Paiement des primes d'assurance	RISK	O.9	Régimes d'assurance		Bénéficiaires	68 111,00

2.3.2 Valeurs agrégées des indicateurs de réalisation par type d'intervention et par unité de mesure

Code budgétaire du type d'intervention (1)	Type d'intervention (2)	Indicateur de réalisation (3)	Catégorie (4)	Secteur (5)	Unité de mesure (6)	Réalisations effectuées agrégées sans double comptage, y compris les réalisations générées grâce au financement national complémentaire (7)
080202020003	ACTLAB	O.37			Actions	3,00
080202020003	ACTLAB	O.3			Bénéficiaires	3,00
080202020007	ACTQUAL	O.3			Bénéficiaires	1,00
080202020007	ACTQUAL	O.37			Actions	1,00
080202020001	ADVIBEEES	O.3			Bénéficiaires	35,00
080202020001	ADVIBEEES	O.37			Actions	35,00
080301010002	ANC	O.12	Zones autres que les zones de montagne soumises à des contraintes naturelles		Hectares	1 154 425,45
080301010002	ANC	O.12	Autres zones soumises à des contraintes spécifiques		Hectares	1 754 819,03
080301010002	ANC	O.12	Zones de montagne		Hectares	2 982 903,24
080301010002	ANC	O.3	Total		Bénéficiaires	82 468,00
080301010002	ANC	O.12	Total		Hectares	5 892 147,72
08020401	BISS	O.3	Total		Bénéficiaires	264 974,00

08020401	BISS	O.0	Total		Hectares	25 299 329,87
08020401000004	BISS	O.4			Hectares	25 299 329,87
08020405	CIS	O.3	Total		Bénéficiaires	173 261,00
08020403	CIS-YF	O.6			Bénéficiaires	28 252,00
08020403	CIS-YF	O.3			Bénéficiaires	27 434,00
080301010007	COOP	O.3	Total		Bénéficiaires	5,00
08030101000732	COOP	O.32			Opérations	2,66
08020402	CRISS	O.7			Hectares	13 266 620,20
08020402	CRISS	O.3			Bénéficiaires	264 960,00
080301010001	ENVCLIM	O.3	Total		Bénéficiaires	28 172,00
08030101000114	ENVCLIM	O.14			Bénéficiaires	3 184,92
08030101000117	ENVCLIM	O.17			Hectares	86 461,30
08030101000119	ENVCLIM	O.19			Unités de gros bétail	719,75
08020404	Eco-scheme	O.8			Hectares	24 814 338,23
08020404	Eco-scheme	O.3			Bénéficiaires	249 432,00
080301010005	INSTAL	O.3	Total		Bénéficiaires	854,00
080301010005	INSTAL	O.0	Total		Bénéficiaires	685,00
08030101000525	INSTAL	O.25			Bénéficiaires	668,80
08030101000526	INSTAL	O.26			Bénéficiaires	13,20
08030101000527	INSTAL	O.27			Bénéficiaires	3,00
080202020002	INVAPI	O.3			Bénéficiaires	1 249,00
080202020002	INVAPI	O.37			Apiculteurs	1 249,00
080301010004	INVEST	O.3	Total		Bénéficiaires	2 024,00
080301010004	INVEST	O.0	Unité de mesure commune		Opérations	2 017,06
08030101000420	INVEST	O.20			Opérations	44,85
08030101000421	INVEST	O.21			Opérations	1 963,72
08030101000423	INVEST	O.23			Opérations	1,00

08030101000424	INVEST	O.24			Opérations	7,49
080202020006	PROMOBEEES	O.37			Actions	3,00
080202020006	PROMOBEEES	O.3			Bénéficiaires	3,00
080301010006	RISK	O.9	Régimes d'assurance		Bénéficiaires	68 111,00
080301010006	RISK	O.3			Bénéficiaires	68 111,00

2.3.3 Autres valeurs agrégées des indicateurs de réalisation

Indicateur de réalisation (1)	Groupe (2)	Unité de mesure (3)	Réalisations effectuées agrégées sans double comptage, y compris les réalisations générées grâce au financement national complémentair e (4)
O.3	Soutien de la PAC	Agriculteurs	275 910,00
O.3	Paiements directs	Agriculteurs	266 553,00
O.3	Femme	Agriculteurs	44 835,00
O.3	Homme	Agriculteurs	184 605,00
O.3	Pas de prévalence	Agriculteurs	46 470,00
O.4	Paiements directs découplés	Hectares	25 653 063,78
O.34	Terres agricoles: conditionnalité + éco- régimes + engagements en matière d'environnement ou de climat	Hectares	26 189 737,89
O.36	sans objet	Hectares	0,00
O.36	sans objet	Actions	0,00

2.4. Autres montants unitaires de référence

2.4.1 Option prévue par l'article 134, paragraphe 6, point a)

Opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2023

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Code du montant unitaire prévu (2)	Code groupé du montant unitaire prévu (3)	De l'intervention (4)	Indicateur de réalisation (5)	Unité de mesure (6)	Dépenses supportées au cours de l'exercice 2024 pour les opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2023 (7)	Réalisations obtenues au cours de l'exercice 2024 pour les opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2023 (8)	Montant unitaire moyen pour les opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2023 (9)
---	------------------------------------	---	-----------------------	-------------------------------	---------------------	---	---	--

Opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2024

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Code du montant unitaire prévu (2)	Code groupé du montant unitaire prévu (3)	De l'intervention (4)	Indicateur de réalisation (5)	Unité de mesure (6)	Dépenses supportées au cours de l'exercice 2024 pour les opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2024 (7)	Réalisations obtenues au cours de l'exercice 2024 pour les opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2024 (8)	Montant unitaire moyen pour les opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2024 (9)
---	------------------------------------	---	-----------------------	-------------------------------	---------------------	---	---	--

2.4.2 Option prévue par l'article 134, paragraphe 6, point b)

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Code du montant unitaire prévu (2)	Code groupé du montant unitaire prévu (3)	De l'intervention (4)	Indicateur de réalisation (5)	Unité de mesure (6)	Dépenses publiques, à l'exclusion des financements nationaux complémentaires pour des opérations pour lesquelles des paiements ont été effectués au cours des exercices 2023 et 2024 (en EUR) (7)	Réalisations obtenues pour des opérations pour lesquelles des paiements ont été effectués au cours des exercices 2023 et 2024 (8)	Ratio entre les DPT pour les opérations pour lesquelles des paiements ont été effectués au cours des exercices 2023 et 2024 et les réalisations obtenues (9)	Nombre de projets ayant fait l'objet de paiements au cours des exercices 2023 et 2024 (nombre de réalisations correspondantes) (10)	Ratio entre les DPT pour les opérations pour lesquelles des paiements ont été effectués au cours des exercices 2023 et 2024 et le nombre de réalisations correspondantes (11)
080202020002370010001	5502_NAT_O.37_0007		55.02	O.37	Apiculteurs	2 009 342,66	1 468,00	1 368,76	1 468,00	1 368,76

080202010000350000001	5001_NAT_O.35_0001	FV		O.35	Programmes opérationnels	23 109 356,44	9,00	2 567 706,27	9,00	2 567 706,27
080202050000350000001	6401_NAT_O.35_0001	OLIVE		O.35	Programmes opérationnels	554 000,00	1,00	554 000,00	1,00	554 000,00
080301010007320060007	7706_NOR_O.32_0006		77.06	O.32	Opérations	2 817 303,76	3,94	715 051,72	6,00	469 550,63
080301010004200010018	7301_NAQ_O.20_0024		73.01	O.20	Opérations	399 144,95	11,94	33 429,23	14,00	28 510,35
080301010004240030001	7303_AUV_O.24_0016		73.03	O.24	Opérations	75 000,00	1,00	75 000,00	1,00	75 000,00
080301010004240030019	7303_OCC_O.24_0020		73.03	O.24	Opérations	0,00	0,00			
080301010004200010024	7301_OCC_O.20_0018		73.01	O.20	Opérations	0,00	0,00			
080301010004230040013	7304_NOR_O.23_0014		73.04	O.23	Opérations	64 674,99	1,00	64 674,99	1,00	64 674,99
080301010004240030024	7303_RHA_O.24_0018		73.03	O.24	Opérations	75 000,00	1,00	75 000,00	1,00	75 000,00
080301010004200010001	7301_AUV_O.20_0012		73.01	O.20	Opérations	98 144,49	2,49	39 415,46	3,00	32 714,83
080301010004200010029	7301_RHA_O.20_0014		73.01	O.20	Opérations	700 711,97	6,42	109 145,17	10,00	70 071,20
080301010004240030017	7303_NOR_O.24_0012		73.03	O.24	Opérations	146 673,49	5,49	26 716,48	6,00	24 445,58
080301010004210160001	7316_NAT_O.21_0002		73.16	O.21	Opérations	3 743 389,87	1 963,72	1 906,27	1 970,00	1 900,20
080202020001370010001	5501_NAT_O.37_0006		55.01	O.37	Actions	2 880 094,79	35,00	82 288,42	35,00	82 288,42
080202020007370010001	5506_NAT_O.37_0005		55.06	O.37	Actions	52 700,56	1,00	52 700,56	1,00	52 700,56
080202020006370010001	5505_NAT_O.37_0004		55.05	O.37	Actions	48 357,86	3,00	16 119,29	3,00	16 119,29
080202030002360010001	5802_NAT_O.36_0003		58.02	O.36	Actions	0,00	0,00			
080202020003370010001	5503_NAT_O.37_0008		55.03	O.37	Actions	23 908,67	3,00	7 969,56	3,00	7 969,56
080301010001190300017	7030_NOR_O.19_0007		70.30	O.19	Unités de gros bétail	143 950,00	719,75	200,00	69,00	2 086,23
080301010005250010016	7501_NAQ_O.25_0037		75.01	O.25	Bénéficiaires	8 612 900,00	231,20	37 253,03	289,00	29 802,42
080301010005260050007	7505_NOR_O.26_0030		75.05	O.26	Bénéficiaires	110 000,00	6,00	18 333,33	6,00	18 333,33
080301010005250010020	7501_OCC_O.25_0025		75.01	O.25	Bénéficiaires	0,00	0,00			
080202030008360010001	5804_NAT_O.36_0006		58.04	O.36	Bénéficiaires	0,00	0,00			
080202030011360010001	5805_NAT_O.36_0007		58.05	O.36	Bénéficiaires	0,00	0,00			
080301010001140260001	7026_NAT_O.14_0001		70.26	O.14	Bénéficiaires	27 949 684,92	3 222,74	8 672,65	3 250,00	8 599,90
080301010001140270001	7027_ARA_O.14_0025		70.27	O.14	Bénéficiaires	648 000,00	6,01	107 820,30	36,00	18 000,00

080301010006090010001	7601_NAT_O.09_0001		76.01	O.9	Bénéficiaires	179 463 906,76	68 111,00	2 634,87	68 111,00	2 634,87
080301010005260050012	7505_OCC_O.26_0106		75.05	O.26	Bénéficiaires	0,00	0,00			
080301010005250010003	7501_BRE_O.25_0009		75.01	O.25	Bénéficiaires	3 586 000,00	131,20	27 332,32	164,00	21 865,85
080301010005270020005	7502_NOR_O.27_0027		75.02	O.27	Bénéficiaires	85 000,00	3,00	28 333,33	3,00	28 333,33
080301010001140270008	7027_NOR_O.14_0039		70.27	O.14	Bénéficiaires	450 000,00	5,00	90 000,00	25,00	18 000,00
080301010005260050006	7505_NAQ_O.26_0038		75.05	O.26	Bénéficiaires	141 200,00	7,20	19 611,11	9,00	15 688,89
080301010005250010001	7501_AUV_O.25_0002		75.01	O.25	Bénéficiaires	6 847 000,00	127,20	53 828,62	159,00	43 062,89
080301010005250010025	7501_RHA_O.25_0003		75.01	O.25	Bénéficiaires	8 885 000,00	179,20	49 581,47	224,00	39 665,18
080202030007360010001	5803_NAT_O.36_0005		58.03	O.36	Hectolitres	0,00	0,00			

2.5. Utilisation des instruments financiers pour les interventions en faveur du développement rural

Dépenses éligibles

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Type d'intervention (2)	Code du montant unitaire prévu (3)	Nom du montant unitaire prévu en anglais (4)	Type de soutien détaillé (5)	Dépenses éligibles				Réalisation effectuée grâce à des dépenses publiques éligibles, à l'exclusion des réalisations obtenues exclusivement par un financement national supplémentaire (10)
					Prêts (6)	Garantie (7)	Participations (8)	Subventions dans le cadre d'une opération au titre d'un instrument financier (9)	

Montant des ressources publiques et privées mobilisées en sus du Feader

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Type d'intervention (2)	Code du montant unitaire prévu (3)	Nom du montant unitaire prévu en anglais (4)	Type de soutien détaillé (5)	Montant des ressources publiques et privées mobilisées en sus du Feader				Total des réalisations effectuées, à l'exclusion des réalisations obtenues exclusivement par un financement national supplémentaire, mais incluant les réalisations dues aux dépenses éligibles et aux dépenses publiques et privées supplémentaires mobilisées (15)
					Prêts (11)	Garantie (12)	Participations (13)	Subventions dans le cadre d'une opération au titre d'un instrument financier (14)	

Montant des coûts et frais de gestion déclarés comme dépenses éligibles par produit financier pour les organismes sélectionnés au moyen d'une passation de marché de gré à gré

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Type d'intervention (2)	Code du montant unitaire prévu (3)	Nom du montant unitaire prévu en anglais (4)	Type de soutien détaillé (5)	Montant des coûts et frais de gestion déclarés comme dépenses éligibles par produit financier pour les organismes sélectionnés au moyen d'une passation de marché de gré à gré					
					Coûts et frais de gestion des fonds à participation en fonction du produit financier opérant au sein de la structure du fonds à participation			Coûts et frais de gestion de fonds spécifiques (établis avec ou sans structure du fonds de participation)		
					Prêts (16)	Garantie (17)	Participations (18)	Prêts (19)	Garantie (20)	Participations (21)

Montant des coûts et frais de gestion déclarés comme dépenses éligibles par produit financier pour les organismes sélectionnés au moyen d'un appel d'offres

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Type d'intervention (2)	Code du montant unitaire prévu (3)	Nom du montant unitaire prévu en anglais (4)	Type de soutien détaillé (5)	Montant des coûts et frais de gestion déclarés comme dépenses éligibles par produit financier pour les organismes sélectionnés au moyen d'un appel d'offres					
					Coûts et frais de gestion des fonds à participation en fonction du produit financier opérant au sein de la structure du fonds à participation			Coûts et frais de gestion de fonds spécifiques (établis avec ou sans structure du fonds de participation)		
					Prêts (22)	Garantie (23)	Participations (24)	Prêts (25)	Garantie (26)	Participations (27)

Autres

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Type d'intervention (2)	Code du montant unitaire prévu (3)	Nom du montant unitaire prévu en anglais (4)	Type de soutien détaillé (5)	Intérêts et autres gains générés par le soutien de la contribution du Feader aux instruments financiers conformément à l'article 60 du règlement (UE) 2021/1060 (28)	Ressources reversées attribuables au soutien émanant du Feader conformément à l'article 62 du règlement (UE) 2021/1060 (29)	Pour les garanties, la valeur totale des prêts, participations ou quasi-participations accordés aux bénéficiaires finaux qui ont été garantis par des dépenses publiques éligibles, à l'exclusion des financements nationaux complémentaires visés à l'article 115, paragraphe 5, du présent règlement, et qui ont été effectivement décaissés en faveur des bénéficiaires finaux (30)

2.6. Informations sur les graines oléagineuses, le coton et l'aide nationale transitoire

2.6.1 Informations sur les graines oléagineuses

Pour les graines oléagineuses concernées par le mémorandum d'accord visé à l'article 11, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/2115: (1)	pour l'exercice financier 2024 (2)
Nombre total d'hectares pour lesquels l'aide a effectivement été versée	151423.56

2.6.2 Informations sur le coton

Si l'aide spécifique au coton visée au titre III, chapitre II, section III, sous-section 2, du règlement (UE) 2021/2115, a été octroyée: (1)	pour l'exercice financier 2024 (2)
---	---

2.6.3 Informations sur l'aide nationale transitoire

Si l'aide nationale transitoire visée à l'article 147 du règlement (UE) 2021/2115 a été octroyée:

Secteur (1)	Nombre de bénéficiaires (2)	Montant de l'aide nationale transitoire versée (3)	Enveloppe financière spécifique au secteur (en EUR) (4)	Nombre d'hectares, d'animaux ou d'autres unités pour lesquels cette aide a été versée (5)	Unité de mesure (6)	Montant unitaire réalisé (en EUR) (7)
------------------------	--	---	--	--	--------------------------------	--



Agence de Services
et de Paiement

**ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2024 – FRANCE : LISTE DES
CODES MUP AVEC DEPENSES PLANIFIEES SUR L'EXERCICE FINANCIER 2024
DANS PSN V3.2 MAIS SANS REALISATION DANS LE RAP 2024**

CODES MUP	Avec dépenses planifiées EF2024 dans PSN v3.2 mais sans réalisation dans le RAP EF2024
5504_NAT_O.37_0003	1
5801_NAT_O.36_0004	1
6701_NAT_O.35_0001	1
6702_NAT_O.35_0001	1
6703_NAT_O.35_0001	1
6704_NAT_O.35_0001	1
6705_NAT_O.35_0001	1
6706_NAT_O.35_0001	1
7002_NAT_O.17_0044	1
7002_NAT_O.17_0045	1
7002_NAT_O.17_0046	1
7002_NAT_O.17_0047	1
7002_NAT_O.17_0048	1
7002_NAT_O.17_0049	1
7002_NAT_O.17_0050	1
7002_NAT_O.17_0051	1
7002_NAT_O.17_0052	1
7002_NAT_O.17_0053	1
7002_NAT_O.17_0054	1
7002_NAT_O.17_0055	1
7002_NAT_O.17_0056	1
7002_NAT_O.17_0057	1
7002_NAT_O.17_0058	1
7002_NAT_O.17_0059	1
7002_NAT_O.17_0060	1
7002_NAT_O.17_0061	1
7002_NAT_O.17_0062	1
7002_NAT_O.17_0063	1
7003_COR_O.17_0013	1
7003_COR_O.17_0014	1
7003_COR_O.17_0101	1
7004_NAT_O.17_0101	1
7004_NAT_O.17_0105	1
7005_NAT_O.17_0101	1
7005_NAT_O.17_0105	1
7006_NAT_O.14_0102	1
7006_NAT_O.14_0110	1
7006_NAT_O.14_0111	1
7006_NAT_O.14_0112	1
7006_NAT_O.14_0131	1
7006_NAT_O.14_0132	1
7006_NAT_O.14_0133	1
7006_NAT_O.14_0134	1
7006_NAT_O.14_0135	1
7006_NAT_O.14_0136	1
7006_NAT_O.14_0137	1
7006_NAT_O.14_0138	1
7006_NAT_O.14_0139	1
7006_NAT_O.14_0141	1
7006_NAT_O.14_0142	1
7006_NAT_O.14_0143	1
7006_NAT_O.14_0144	1
7006_NAT_O.14_0145	1
7006_NAT_O.14_0146	1

7006_NAT_O.14_0147	1
7006_NAT_O.14_0149	1
7006_NAT_O.14_0150	1
7006_NAT_O.14_0151	1
7006_NAT_O.14_0152	1
7006_NAT_O.14_0153	1
7006_NAT_O.14_0154	1
7006_NAT_O.14_0155	1
7007_NAT_O.14_0101	1
7007_NAT_O.14_0102	1
7007_NAT_O.14_0104	1
7007_NAT_O.14_0105	1
7014_NAT_O.14_0028	1
7014_NAT_O.14_0103	1
7015_NAT_O.14_0102	1
7017_NAT_O.14_0005	1
7017_NAT_O.14_0102	1
7017_NAT_O.14_0103	1
7018_NAT_O.14_0102	1
7019_NAT_O.14_0009	1
7019_NAT_O.14_0101	1
7023_COR_O.14_0039	1
7023_COR_O.14_0101	1
7024_COR_O.14_0101	1
7024_COR_O.14_0102	1
7024_COR_O.14_0103	1
7024_COR_O.14_0106	1
7025_COR_O.14_0028	1
7025_COR_O.14_0101	1
7025_COR_O.14_0102	1
7025_COR_O.14_0103	1
7027_BFC_O.14_0014	1
7027_CVL_O.14_0001	1
7027_GDE_O.14_0027	1
7027_NAQ_O.14_0008	1
7027_OCC_O.14_0013	1
7027_PAC_O.14_0014	1
7027_PDL_O.14_0011	1
7029_ARA_O.14_0106	1
7029_BFC_O.14_0003	1
7029_COR_O.14_0019	1
7029_GDE_O.14_0029	1
7029_GUA_O.14_0001	1
7029_HDF_O.14_0001	1
7029_MAR_O.14_0001	1
7029_NAQ_O.14_0007	1
7029_NOR_O.14_0022	1
7029_OCC_O.14_0014	1
7029_PAC_O.14_0015	1
7030_BFC_O.19_0015	1
7030_COR_O.19_0020	1
7030_GDE_O.19_0026	1
7030_GUA_O.19_0002	1
7030_HDF_O.19_0019	1
7030_MAR_O.19_0002	1
7030_MAY_O.19_0001	1
7030_MAY_O.19_0002	1
7030_MAY_O.19_0003	1
7030_NAQ_O.19_0009	1
7030_NAQ_O.19_0010	1
7030_OCC_O.19_0015	1
7030_PAC_O.19_0016	1
7031_NAQ_O.14_0023	1
7032_NAT_O.14_0033	1
7032_NAT_O.14_0034	1
7032_NAT_O.14_0035	1
7110_NAT_O.12_0011	1
7111_NAT_O.12_0012	1
7112_NAT_O.12_0013	1
7113_NAT_O.12_0014	1
7114_NAT_O.12_0015	1
7115_NAT_O.12_0016	1
7301_AUV_O.20_0013	1
7301_BFC_O.20_0013	1
7301_BRE_O.20_0008	1
7301_CVL_O.20_0004	1

7301_GUA_O.20_0003	1
7301_GUA_O.20_0004	1
7301_GUY_O.20_0026	1
7301_HDF_O.20_0020	1
7301_HDF_O.20_0021	1
7301_HDF_O.20_0022	1
7301_HDF_O.20_0023	1
7301_IDF_O.20_0001	1
7301_MAR_O.20_0003	1
7301_MAR_O.20_0004	1
7301_MAY_O.20_0007	1
7301_NAQ_O.20_0025	1
7301_NOR_O.20_0036	1
7301_NOR_O.20_0037	1
7301_OCC_O.20_0017	1
7301_PAC_O.20_0019	1
7301_PAC_O.20_0020	1
7301_PDL_O.20_0003	1
7301_REU_O.20_0002	1
7301_RHA_O.20_0015	1
7301_SMR_O.20_0001	1
7302_BFC_O.21_0009	1
7302_BRE_O.21_0006	1
7302_CVL_O.21_0005	1
7302_GUA_O.21_0005	1
7302_GUY_O.21_0027	1
7302_IDF_O.21_0007	1
7302_MAY_O.21_0008	1
7302_PAC_O.21_0001	1
7302_PDL_O.21_0004	1
7303_AUV_O.24_0017	1
7303_BFC_O.24_0004	1
7303_BRE_O.24_0007	1
7303_CVL_O.24_0006	1
7303_CVL_O.24_0007	1
7303_GUA_O.24_0006	1
7303_GUA_O.24_0007	1
7303_GUY_O.24_0028	1
7303_IDF_O.24_0005	1
7303_MAR_O.24_0005	1
7303_MAY_O.24_0009	1
7303_NAQ_O.24_0014	1
7303_NAQ_O.24_0015	1
7303_NOR_O.24_0013	1
7303_OCC_O.24_0032	1
7303_PAC_O.24_0004	1
7303_PDL_O.24_0005	1
7303_REU_O.24_0003	1
7303_RHA_O.24_0019	1
7303_SMR_O.24_0002	1
7304_BFC_O.23_0002	1
7304_CVL_O.23_0008	1
7304_GUA_O.23_0008	1
7304_GUY_O.23_0029	1
7304_HDF_O.23_0009	1
7304_HDF_O.23_0010	1
7304_HDF_O.23_0011	1
7304_IDF_O.23_0015	1
7304_MAY_O.23_0010	1
7304_NAQ_O.23_0006	1
7304_OCC_O.23_0021	1
7304_PAC_O.23_0008	1
7304_PDL_O.23_0006	1
7304_REU_O.23_0004	1
7305_GUA_O.22_0009	1
7305_GUY_O.22_0025	1
7305_MAY_O.22_0011	1
7305_REU_O.22_0005	1
7306_ARA_O.22_0105	1
7306_AUV_O.22_0026	1
7306_BFC_O.22_0010	1
7306_CVL_O.22_0009	1
7306_GUA_O.22_0010	1
7306_GUY_O.22_0030	1
7306_HDF_O.22_0012	1
7306_IDF_O.22_0006	1

7306_NAQ_O.22_0031	1
7306_OCC_O.22_0008	1
7306_REU_O.22_0006	1
7306_RHA_O.22_0027	1
7307_AUV_O.22_0010	1
7307_GUA_O.22_0011	1
7307_GUA_O.22_0012	1
7307_NAQ_O.22_0030	1
7307_OCC_O.22_0009	1
7307_PAC_O.22_0018	1
7307_RHA_O.22_0011	1
7308_HDF_O.24_0013	1
7308_NAQ_O.24_0018	1
7308_NOR_O.24_0035	1
7308_OCC_O.24_0010	1
7308_REU_O.24_0008	1
7309_COR_O.20_0029	1
7310_COR_O.21_0003	1
7311_COR_O.24_0030	1
7312_COR_O.24_0005	1
7313_COR_O.23_0031	1
7316_NAT_O.21_0002	1
7317_BRE_O.20_0001	1
7317_CVL_O.20_0001	1
7317_GUY_O.20_0001	1
7317_IDF_O.20_0001	1
7317_MAR_O.20_0001	1
7317_PAC_O.20_0001	1
7317_PDL_O.20_0001	1
7501_AUV_O.25_0109	1
7501_BFC_O.25_0011	1
7501_CVL_O.25_0011	1
7501_GDE_O.25_0001	1
7501_GUA_O.25_0013	1
7501_GUY_O.25_0031	1
7501_HDF_O.25_0024	1
7501_IDF_O.25_0016	1
7501_MAR_O.25_0012	1
7501_MAR_O.25_0013	1
7501_MAY_O.25_0013	1
7501_MAY_O.25_0014	1
7501_MAY_O.25_0015	1
7501_MAY_O.25_0016	1
7501_NOR_O.25_0040	1
7501_NOR_O.25_0041	1
7501_OCC_O.25_0035	1
7501_PDL_O.25_0008	1
7501_REU_O.25_0009	1
7501_RHA_O.25_0110	1
7502_GUA_O.27_0015	1
7502_GUY_O.27_0032	1
7502_MAR_O.27_0014	1
7502_NAQ_O.27_0020	1
7502_NOR_O.27_0028	1
7503_COR_O.25_0035	1
7503_COR_O.25_0036	1
7504_AUV_O.25_0021	1
7504_BFC_O.25_0012	1
7504_BRE_O.25_0010	1
7504_CVL_O.25_0012	1
7504_GDE_O.25_0004	1
7504_GUA_O.25_0014	1
7504_GUY_O.25_0034	1
7504_HDF_O.25_0015	1
7504_IDF_O.25_0017	1
7504_MAR_O.25_0013	1
7504_MAY_O.25_0017	1
7504_NAQ_O.25_0034	1
7504_NOR_O.25_0024	1
7504_OCC_O.25_0034	1
7504_PAC_O.25_0007	1
7504_PDL_O.25_0010	1
7504_REU_O.25_0010	1
7504_RHA_O.25_0022	1
7505_GDE_O.26_0005	1
7505_GUY_O.26_0035	1

7505_MAR_O.26_0015	1
7505_MAR_O.26_0016	1
7505_MAY_O.26_0018	1
7505_NOR_O.26_0031	1
7505_OCC_O.26_0105	1
7505_PAC_O.26_0003	1
7602_NAT_O.09_0001	1
7603_GDE_O.09_0032	1
7603_IDF_O.09_0010	1
7701_ARA_O.01_0006	1
7701_CVL_O.01_0013	1
7701_GUA_O.01_0016	1
7701_GUY_O.01_0036	1
7701_NOR_O.01_0005	1
7701_OCC_O.01_0004	1
7701_PAC_O.01_0010	1
7702_GUA_O.28_0017	1
7702_GUY_O.28_0037	1
7703_AUV_O.29_0108	1
7703_GUA_O.29_0018	1
7703_GUY_O.29_0038	1
7703_GUY_O.29_0039	1
7703_NAQ_O.29_0036	1
7703_OCC_O.29_0012	1
7703_RHA_O.29_0107	1
7704_GUA_O.30_0019	1
7704_GUY_O.30_0040	1
7705_ARA_O.31_0007	1
7705_BRE_O.31_0002	1
7705_COR_O.31_0038	1
7705_CVL_O.31_0014	1
7705_GDE_O.31_0018	1
7705_GUA_O.31_0020	1
7705_GUY_O.31_0041	1
7705_HDF_O.31_0017	1
7705_IDF_O.31_0002	1
7705_MAR_O.31_0020	1
7705_MAY_O.31_0024	1
7705_MAY_O.31_0025	1
7705_NAQ_O.31_0035	1
7705_NOR_O.31_0034	1
7705_OCC_O.31_0033	1
7705_PAC_O.31_0017	1
7705_PDL_O.31_0001	1
7706_AUV_O.32_0008	1
7706_GUY_O.32_0042	1
7706_MAY_O.32_0020	1
7706_OCC_O.32_0007	1
7706_PAC_O.32_0012	1
7706_RHA_O.32_0009	1
7707_GUA_O.32_0021	1
7707_MAY_O.32_0021	1
7707_REU_O.32_0012	1
7801_AUV_O.33_0001	1
7801_CVL_O.33_0015	1
7801_GUA_O.33_0022	1
7801_GUY_O.33_0043	1
7801_MAY_O.33_0022	1
7801_NAQ_O.33_0005	1
7801_OCC_O.33_0006	1
7801_REU_O.33_0013	1
7801_RHA_O.33_0002	1
7801_SMR_O.33_0005	1